

**LES CAHIERS D'ETUDES
du C.U.E.E.P.**

juin 84 N° 2

**UN PROGRAMME
DE DEVELOPPEMENT LOCAL
INTEGRE
DANS LE PAS-DE-CALAIS**

**D. CLEMENT C. HANTUTE M. MEBARKI
B. RICHARDOT M.R. VERSPIEREN**

**U.S.T.L.
C.U.E.E.P.**

**LES CAHIERS D'ETUDES
du C.U.E.E.P.**

juin 84 N° 2

**UN PROGRAMME
DE DEVELOPPEMENT LOCAL
INTEGRE
DANS LE PAS-DE-CALAIS**

**D. CLEMENT C. HANTUTE M. MEBARKI
B. RICHARDOT M.R. VERSPIEREN**

Sous la responsabilité scientifique
de Monsieur le professeur Paul DEMUNTER

**U.S.T.L.
C.U.E.E.P.**

AVANT-PROPOS

Ce deuxième Cahier d'Etudes du CUEEP présente la synthèse d'une étude réalisée pour le compte de la Commission des Communautés Européennes et portant sur l'analyse des conditions de viabilité d'un programme de développement local intégré dans le Bassin minier du Pas-de-Calais.

L'étude a été réalisée grâce à la collaboration des élus des vingt communes du Bassin Minier retenues dans le cadre de cette étude. Ces communes sont les suivantes: Avion, Annay-sous-Lens, Billy Montigny, Courrières, Drocourt, Estevelles, Fouquières-sous-Lens, Harnes, Hulluch, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelles, Mericourt, Meurchin, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Rouvroy, Sallaumines, Vendin-le-Vieil, Wingles.

Les recherches sur le terrain ont été effectuées

- sous la direction scientifique de P. DEMUNTER, Professeur en Sciences de l'Education;
- sous la responsabilité de M. MEBARKI, Docteur en Sciences Economiques;
- et avec la participation de:
 - D. CLEMENT, Docteur en Psychologie;
 - C. HANTUTE, Maîtrise de Sciences Economiques;
 - B. RICHARDOT, Maîtrise de Philosophie;
 - M.R. VERSPIEREN, Maîtrise de Sciences de l'Education.

Elle a été dactylographiée par:

V. CARLIER

A. MANIQUET

INTRODUCTION GENERALE

1. Objectifs et champ de l'étude

a) Rappel des objectifs généraux

La recherche devait:

- permettre l'élaboration d'un "Programme de Développement Local Intégré" dont l'objectif était d'assurer, moyennant apports financiers complémentaires, une extension des activités dans le champ de l'économie sociale, d'en susciter de nouvelles et donc de créer de nouveaux postes de travail;
- étudier les Conditions de mise en oeuvre et de viabilité d'un tel programme;
- étudier les Conditions d'une participation active et responsable de la population concernée à la prise en charge du programme et à sa réalisation. Etant donné le retard éducatif et culturel de la zone d'implantation, ceci suppose une recherche approfondie sur l'état des besoins et des demandes de la population.

b) Hypothèses et pistes de recherche

Un certain nombre de projets ou d'expériences alternatives existent déjà dans le champ de l'économie sociale: ils sont créateurs d'emplois et porteurs de développement économique; mais celui-ci se trouve souvent freiné à cause de la faiblesse des moyens d'investissement de départ et à cause du peu de compétences en gestion des personnes appelées à élaborer ou à participer à des projets. La recherche se devait donc de préciser quelles étaient les réalisations qui pourraient, grâce à une intervention complémentaire des Fonds Européens, étendre leurs activités et quels sont les types de formation à mettre sur pied étant entendu qu'une formation générale de base et mise à niveau sera de toute manière indispensable.

L'étude devait s'intéresser plus particulièrement aux possibilités nouvelles d'emplois pouvant apparaître dans une série de créneaux promoteurs comme:

- a) les services (à titre d'exemple: travaux d'aide sociale: crèches, garderies, écoles de devoirs, etc...; travaux portant sur l'environnement: rénovation de bâtiments, aménagement de sites dégradés, création d'espaces verts, d'espaces de jeux, etc...);
- b) les "bas de gamme" du commerce et de l'industrie (encouragement à la mise en oeuvre de l'innovation, création de services conseils communs à plusieurs petites entreprises; centres communs de micro-informatique pour la gestion, traitement de texte, mailing, etc...);
- c) la production artisanale (agriculture, jardinage, petits services d'imprimerie, production et réparation artisanales, développement de technologies alternatives, artisanat d'art local, etc...).

c) La zone d'Etude

La zone d'Etude retenue se situe au coeur du Bassin Minier du Pas-de-Calais. Plus précisément, elle englobe une vingtaine de communes situées dans le triangle Lens-Henin-Carvin (les villes étant exclues), soit un ensemble de 163.000 habitants selon le recensement de la population de 1982.

A une exception près, ces communes sont gérées par les deux principales formations politiques de gauche, actuellement au pouvoir en France; à savoir, le Parti Socialiste (9 communes) et le Parti Communiste (10 communes).

En outre, cette zone d'Etude se trouve à l'intérieur du Bassin d'Emploi Lens-Henin⁽¹⁾

2. La démarche

Impliquer, dès le début de l'étude, les forces vives de la zone dans un processus de recherche participante était non seulement un objectif mais une nécessité. En effet, un programme de développement local ne peut être viable qu'à la condition expresse de recevoir un soutien effectif des responsables politiques et des partenaires sociaux locaux. Afin de développer ce consensus, l'équipe de recherche s'est efforcée d'impliquer au maximum les élus des communes concernées en leur demandant de désigner un correspondant local. Par ailleurs, il a été convenu que l'étude serait conçue de telle manière que ses résultats puissent être utilisés et mis à jour sans trop de difficultés par les communes une fois la recherche terminée et l'équipe partie.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe s'est dotée des moyens suivants:

a) La "grille communale"

Un questionnaire centré sur la commune, destiné à recenser ses équipements, ses infrastructures mais aussi ses besoins et ses projets, a été élaboré en commun. Il comprend trois parties.

La première vise à la récolte des données statistiques, économiques et administratives de base: population, habitat, marché, réseaux de communication, etc...

La seconde recense les équipements: voirie, établissements scolaires, de santé, de loisirs, de sport et d'action sociale; elle tente d'appréhender l'évolution récente et prochaine de ces équipements et des activités qui s'y développent ainsi que l'action des communes et du secteur associatif dans ces différents domaines.

(1) Cf. Chapitre population sur la notion de Bassin d'Emploi.

La troisième partie est davantage centrée sur le relevé des activités économiques: secteur agricole et industriel, houillères, commerces et services.

Cette grille communale a fait l'objet d'un premier traitement par l'équipe qui y a porté les informations issues du dernier recensement et de l'inventaire communal réalisé par l'Institut National de Statistiques (INSEE) en 1979. Il était alors demandé aux correspondants locaux de compléter ces données en y ajoutant celles dont disposait directement leur commune. Toutes les données rassemblées étaient traitées en commun puis retournées pour dernière vérification aux communes. Cette grille s'est ainsi enrichie progressivement et est devenue un véritable outil de travail commun à l'équipe de recherche et aux équipes municipales. Elle permet une lecture facile des données locales et la comparaison avec les données du bassin d'emploi. Elle aurait cependant constitué un outil incomplet et trop statique si elle n'avait été complétée en enrichie par le travail des commissions mises en place.

b) Les commissions de travail

La grille communale contient des informations, pose des questions. Pour aller plus loin, un groupe technique fut mis sur pied. Il réunit, outre l'équipe de recherche et les représentants des municipalités, diverses personnes émanant, par exemple, d'organismes de formation ou d'associations directement concernées par l'étude. Une collaboration effective et des échanges fructueux devaient s'y développer. Ce groupe se scinda en cinq commissions de travail qui se fixèrent pour mission de donner une dimension qualitative aux informations statistiques rassemblées, de repérer celles qui étaient immédiatement exploitables sur le plan local et d'élargir le réseau de relations de l'équipe de recherche.

Les commissions centrèrent leur attention sur certains domaines bien précis, tels:

- la formation;
- l'habitat et l'agriculture;
- les associations et l'économie sociale;
- la population active;
- les entreprises publiques et privées.

Chacune, dans son domaine, a invité des spécialistes susceptibles de contribuer à l'analyse du milieu socio-économique et culturel. C'est ainsi que les ASSEDIC, les Agences locales pour l'emploi (ALE), la Direction régionale du travail et de la main d'oeuvre, etc... participèrent effectivement aux travaux. Les commissions prolongèrent également les contacts pris par l'équipe de recherche en direction de la Direction départementale à l'équipement, de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), du Conseil général, de la Direction des impôts, des organisations syndicales, etc...

Les commissions créèrent ainsi un lieu de travail collectif où furent brassés de nombreux problèmes et où purent s'élaborer plusieurs des projets qu'on trouvera ci-dessous.

c) La "grille associative"

Pour connaître le secteur associatif qui est l'une des composantes de l'économie sociale et qui est par ailleurs, une caractéristique de la vie locale, la commission "animation" disposait de la grille communale. Son exploitation permettait de comptabiliser le nombre d'associations, mais ne donnait aucune indication sur leur vie propre. C'est pourquoi un questionnaire fut directement adressé par les maires aux associations de leur commune. L'élaboration de cette technique a fait l'objet de plusieurs réunions avec des élus et des responsables d'associations. Le dépouillement informatique de l'échantillon représentatif des sociétés de la zone permit de mieux connaître les tâches de création, les caractéristiques des activités (rattachement à une fédération, fréquence des rencontres ...), les publics touchés, les moyens humains et matériels dont ce secteur disposait. A travers ces données, les besoins et les perspectives qu'offrait ce domaine, devait apparaître ce qui favorisa l'éclosion de projets de développement local.

d) L'élaboration du programme de développement

Au départ, la démarche apparaissait clairement: après une première phase de bilan des données socio-économiques et culturelles de la zone et une seconde phase de rassemblement de tous les projets et de toutes les idées pouvant donner lieu à élaboration de projets de développement, il fallait définir les critères de sélection des projets et idées et construire, à partir de ceux qui seraient retenus, le programme de développement local intégré.

La démarche concrète se révéla plus complexe.

- 1) Le fait d'avoir suscité une intense participation des responsables locaux offrait certes des garanties de succès pour les projets qui verraient le jour, mais en revanche cela donnait lieu à des discussions innombrables, voire parfois à des pressions, pour que tel ou tel projet soit retenu alors qu'il était loin d'être complètement élaboré.
- 2) Les projets se trouvant à des niveaux d'élaboration très différents, il s'avérait impossible de leur appliquer uniformément les mêmes critères de sélection. Cela amena l'équipe de recherche et les commissions de travail à s'impliquer directement dans la conception et la rédaction même de ces projets.
- 3) La diversité des promoteurs, mais aussi la diversité des partenaires qui se sont impliqués dans ce travail expliquent l'hétérogénéité qu'on retrouvera dans la présentation de ces projets.

En dépit de ces difficultés, l'équipe de recherche s'est néanmoins dotée d'un certain nombre de règles:

- la concertation et le consensus: les projets retenus devaient accepter et prévoir une concertation la plus large possible entre les diverses parties intéressées et faire l'objet d'un consensus satisfaisant les différents acteurs en présence;

- l'intégration au tissu social local: les projets devaient non seulement tenir compte des réalités locales, mais créer des activités et des services répondant directement aux besoins révélés dans la zone;
- la rentabilité économique et sociale: les projets devaient dans toute la mesure du possible s'autonomiser même si pendant un certain temps des appuis importants pouvaient leur être accordés. Cela supposait notamment qu'ils créent un produit nouveau pouvant trouver une demande solvable ou qu'ils rendent des services dans des secteurs nouveaux;
- la synergie entre les projets: il est possible que parmi les projets, certains ne soient pas économiquement rentables mais qu'ils constituent une condition sine qua non du développement des autres. Tel est souvent le cas des projets qui concourent à la montrée en qualification et à la redynamisation du tissu social. Dans ce cas, le critère de sélection sera le degré de synergie par rapport aux autres.

e) Le groupe de pilotage

Les groupes de travail et le dispositif de recherche a été "chapeauté" par un groupe de 4 maires, chargé du pilotage politique de l'Etude. Ce groupe reçu mandat de représenter l'ensemble des communes pour tout ce qui touchait à l'étude. Son rôle fut double:

- il favorisa les contacts nécessaires entre les chercheurs et les administrations;
- il fut le porte parole et le représentant es-qualité de l'étude devant les pouvoirs publics.

3. Les phases et le plan de la recherche

Comme il apparaît à la lecture de ce qui précède, la première phase de la recherche a consisté en la mise sur pied d'un dispositif assurant une implication et une participation maximale des acteurs locaux concernés.

La seconde phase a vu l'établissement du bilan socio-économique, éducatif et culturel de la zone. La première partie rendra compte de ce bilan. Elle présentera successivement le tissu humain, le tissu économique et le tissu socio-culturel. Une attention particulière sera accordée aux statistiques relatives à l'emploi et à la formation.

La troisième partie de l'étude permet de dresser le bilan des projets et idées existant sur la zone. C'est la deuxième partie de cette étude qui en rendra compte. Pour chacun d'eux, elle présentera succinctement le contexte, les objectifs, le contenu, les emplois créés et le plan de financement possible. Une fiche synthétique uniformisera et résumera chaque projet.

Après analyse de ce matériau, la conclusion tracera les grandes lignes du programme de développement local intégré et en définira les conditions de viabilité.

PREMIERE PARTIE: LA ZONE D'ETUDE

Introduction

Les 20 communes retenues comme zone d'étude se situent au coeur du bassin minier du Pas-de-Calais et plus précisément dans le bassin d'emploi de Lens-Hénin.

Comme on le sait, le Nord-Pas-de-Calais est une région de vieille industrialisation. Déjà en 1896, 54% de sa population active travaillait dans l'industrie, pour 30% au plan national. Au cours des deux derniers siècles, de profondes transformations ont marqué le paysage. La restructuration de l'industrie textile et la récession charbonnière ont fait perdre de nombreux emplois. L'extraction du charbon occupait près de 200.000 personnes en 1930. Ce chiffre tombe à 150.000 vingt ans après et à 22.600 en 1982. La conversion du bassin houiller qui s'opère à partir de 1968, notamment par l'implantation d'industries automobiles ne parvient pas à résoudre les problèmes de l'emploi. D'ailleurs la conversion des mineurs apparaît comme le phénomène le plus marginal du Bassin, la baisse des effectifs des houillères se faisant surtout par mise à la retraite et blocage de l'embauche.

La présentation de la zone se fera au travers de deux types de comparaisons: une comparaison dans l'espace entre:

- la zone d'étude constituée par les 20 communes du triangle Lens-Hénin -Carvin (appelée la zone d'Etude);
 - le bassin d'emploi de Lens-Hénin (appelée le Bassin);
 - la région Nord-Pas-de-Calais (appelée la Région);
- une comparaison entre les données de 1975 et de 1982-83.

CHAPITRE I. - LE TISSU HUMAIN

La zone d'Etude regroupe 43% de la population du Bassin, soit 163.132 habitants. Son poids est resté stable entre 1975 et 1982.

Le Bassin de Lens-Hénin et le Bassin Minier Ouest sont les seules zones du Pas-de-Calais à avoir enregistré une diminution de leur population entre 1975 et 1982, alors que la population du Nord-Pas-de-Calais demeurait constante pendant la même période. En effet, la population du Bassin de Lens est passée de 384.665 en 1975 à 379.880 en 1982, soit une baisse de 1,2%. La zone d'Etude a connu une diminution plus importante encore. Sa population est passée de 166.700 habitants en 1975 à 163.132 en 1982, soit une baisse de 2%.

1. L'évolution démographique

a) L'évolution démographique par âge et par sexe

En 1975, la zone d'Etude comptait 36% de moins de 20 ans dont 51% d'hommes et 49% de femmes. Ce pourcentage était équivalent à celui de la région Nord-Pas-de-Calais mais plus élevé que celui du Bassin d'emploi (35%) et nettement plus élevé que celui de la France (32%). Dans l'ensemble, la population de la zone était donc plus jeune que celle du Bassin et de la France. A l'autre bout de la pyramide des âges, cette caractéristique se confirme: 10% de la population de la zone avait plus de 65 ans contre 11% pour le Bassin, 11% pour la Région et 13% pour la France. La répartition par sexe dans cette catégorie d'âge était de:

37%	d'hommes	et	63%	de femmes	pour la zone
36%	"		64%	"	pour le Bassin
38%	"		62%	"	pour la Région
38%	"		62%	"	pour la France.

Le recensement de la population de 1982 indique un renversement de la tendance: la catégorie "jeunes" du Bassin est en nette diminution par rapport à 1975. Les moins de 20 ans passent de 35% de la population en 1975 à 32% en 1982. Le même phénomène s'observe pour la région, où les jeunes de moins de 20 ans passent de 36% en 1975 à 33% en 1982. De même dans la zone, ils passent de 36% en 1975 à 33,7% en 1982.

Toutefois, comme l'indique le tableau I., la part des jeunes demeure plus importante dans la zone d'étude qu'on la compare au Bassin ou à la Région.

Tableau I. - Poids des jeunes dans la population totale*

	Région Nord- Pas-de-Calais	Bassin d'Emploi Lens-Hénin	Zone d'étude **
Recensement Po- pulation - 1975	36%	35%	36 %
Recensement Po- pulation - 1982	33%	32%	33,7%

Source: INSEE

* Poids des Jeunes: $\frac{0 \text{ à } 19 \text{ ans}}{\text{Population totale}}$

** Recensement de la Population au 1/4 en 1982. Nous n'avons que 19 communes sur 20.

b) La population étrangère

Les informations récentes sur le nombre d'étrangers résidents ont pu être obtenues dans 18 communes sur les 20 concernées.

En 1982, comme en 1975, la population étrangère représentait 8% de la population totale. Pour le Bassin d'Emploi, elle était de 5,8% de la population totale en 1982 et de 7,1% en 1975. Cette tendance à la diminution se vérifie également dans la région où elle passe de 5,2% en 1975 à 4,8% en 1982.

La zone possède donc un taux de population étrangère nettement plus élevé que le Bassin et la Région. Ceci s'explique par le fait qu'une très grande partie des activités des houillères du Pas-de-Calais s'y trouve concentrée, et que ces activités, emploient énormément de travailleurs étrangers, notamment des mineurs marocains.

En outre, les taux de population étrangère du Bassin et de la Région décroissent contrairement à celui de la zone d'Etude qui reste stable. Cette stabilité s'explique par l'arrivée en 1982, des familles marocaines venues rejoindre le père mineur ayant pu bénéficier du statut du mineur.

Si on regarde la répartition de la population étrangère en 1982, on constate que pour la zone d'Etude:

39%	des étrangers sont de nationalité	marocaine
26%	"	" polonaise
16%	"	" algérienne
11%	"	" italienne
8%	appartiennent à d'autres nationalités.	

Dans le Bassin, l'importance de la population marocaine est moindre: 23% seulement, pour 30% d'Algériens.

2. La population active

a) La population active résidente en 1975

Tableau II. - Taux d'activités par sexe(1)

	Taux d'activité Hommes	Taux d'activité Femmes
Zone d'Etude	45,7%	18,8%
Bassin Lens-Hénin	45,3%	19,5%
Région N. P. de C.	49 %	25 %
France	53 %	30 %

Source: Recensement de la Population - 1975 - INSEE

Ce qui ressort de ce tableau, c'est la croissance du taux d'activité par sexe à mesure que les populations concernées deviennent plus importantes. La faiblesse des taux d'activité dans la zone d'Etude s'explique par trois raisons principales:

- la zone a une population plus jeune que celle du Bassin, de la Région et de la France;
- les hommes, dont les taux d'activité sont proches de 100% à l'âge adulte, cessent le travail plus tôt dans la zone que dans la Région et la France. Cela tient notamment à la retraite (ou à la maladie) chez les mineurs;
- le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes, ce qui s'explique par la prédominance de l'industrie lourde et de la structure des emplois qui en résultent. Jusqu'à une date récente, la plupart des emplois féminins étaient concentrés dans le textile et l'habillement, localisés à Lille, Roubaix, Tourcoing.

La crise du textile, les conditions de travail assez pénibles ajoutées aux habitudes culturelles et sociales propres au bassin minier font que les jeunes filles ne travaillent que jusqu'à leur mariage ou jusqu'à la naissance de leur premier enfant.

(1) Le taux d'activité H/F: $\frac{\text{Population active}}{\text{Population totale}}$

b) La population active résidente en 1982

Tableau III. - Taux d'activités par sexe - 1982

	Taux d'activité Hommes	Taux d'activité Femmes
Zone d'Etude	45,7%	22,4%
Bassin Lens-Bénin	46 %	24 %
Région N. P. de C.	49 %	29 %
France	52 %	34 %

Source: Recensement de la Population - 1982 - INSEE

Les remarques faites pour 1975 restent valables, à ceci près qu'on observe l'augmentation importante du taux d'activité féminin (+ 4%) à tous les niveaux.

Cette tendance lourde est liée à l'évolution des modes de vie, aux transformations du rôle et du statut de la femme, à la baisse de la fécondité et de la nuptialité, mais aussi, aux transformations de la structure des emplois (extension du salariat et du secteur tertiaire).

3. Le marché de l'emploi

a) L'évolution du chômage

Le taux de chômage est le rapport entre les demandeurs d'emplois en fin de mois et la population active de l'année⁽¹⁾.

Le niveau de chômage est plus élevé dans le Bassin d'Emploi que dans la Région. Les variations affectant le taux de chômage dans la région sont répercutées avec plus d'ampleur au niveau du Bassin d'Emploi.

(1) Source: Direction Régionale du Travail et de l'Emploi du Nord-Pas-de-Calais - Agence Nationale pour l'Emploi.

De décembre 1980 à décembre 1983, la part des demandeurs d'emplois en fin de mois dans la population active passe de 10,1% à 12,9% dans la Région et de 11,6% à 15% dans le Bassin d'Emploi de Lens. Dans la zone d'Etude, la situation est très proche de celle du Bassin d'Emploi. Le taux de chômage y est très légèrement supérieur.

b) Les offres d'emplois

Les chiffres de l'A.N.P.E. ne constituent qu'un indicateur partiel de l'offre d'emploi. En effet, on différencie le Marché ouvert (connu) qui concerne 30% des offres et le marché caché qui concerne les 70% restant. La part des offres d'emploi transitant par l'A.N.P.E. serait d'environ 20% du marché ouvert. Donc, une part très faible. En outre, une diminution des offres d'emploi enregistrée par l'A.N.P.E. peut correspondre à une diminution générale ou à une redistribution des parts du marché de l'offre.

En décembre 1983, dans le Bassin d'Emploi, l'évolution des offres d'emploi fin de mois, sur les 12 derniers mois, faisait apparaître une baisse de 51,1%; celle-ci s'établissait à 49,9% pour la Région et à 47,6% pour l'ensemble de la France. On notera une fois de plus que le phénomène est plus prononcé dans le Bassin d'Emploi que dans la Région ou sur le plan national.

c) Les demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe

Tableau V. - D.E.F.M. Catégorie 1 - Age et sexe - décembre 1983

%	16 à 17 ans			18 à 25 ans			26 à 49 ans			50 ans et +			Total		
	H	F	E	H	F	E	H	F	E	H	F	E	H	F	E
Région N. P. de C.	2,7	2,8	5,5	24,7	23,5	48,2	21,4	12,2	33,6	8,4	4,2	12,6	57,3	42,7	100
Bassin d'Emploi Lens-Bénin	3,8	3,5	7,3	30,3	24,6	54,9	21,3	9,5	30,8	5	1,9	6,9	60,5	39,5	100
Zone d'Etude	3,8	3,5	7,3	30	25	55	21	9,4	30,5	5	2	7	60	40	100

D.E.F.M.: Demandeurs d'emploi en fin de mois (stock)

Demandeurs de Catégorie 1.: Demandeurs disponibles d'un emploi à temps plein et de durée indéterminée.

Le tableau précédent révèle tout d'abord l'importance des jeunes parmi les demandeurs d'emploi en fin déc. 1983; importance plus marquée dans le Bassin et la zone d'Etude que dans la Région. Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans représentent 53,7% de la population totale des demandeurs d'emploi dans la Région contre 62,2% dans le Bassin et 62,3% dans la zone d'Etude. Si filles et garçons de moins de 26 ans se répartissent de façon sensiblement égale, les places de chômeurs au niveau de la Région, il n'en va pas de même dans le Bassin d'Emploi et dans la zone d'Etude. A peine prononcée chez les 16-17 ans, la différence s'accroît de 18 à 25 ans: les garçons représentent 30,3% des demandeurs d'emploi du Bassin, les filles en représentent 24,6%, chiffre proche de celui de la Région, c'est donc essentiellement aux garçons que l'on doit la plus forte représentation des jeunes de 18 à 25 ans dans la population des chômeurs du Bassin d'Emploi par rapport à la Région.

A mesure que l'âge croît, les femmes constituent une part de plus en plus restreinte des demandeurs d'emploi et ont un taux d'activité de plus en plus réduit. Mais il ne faut pas se laisser abuser: les femmes demandeurs d'emploi du Bassin de Lens représentent 39,5% des demandeurs d'emploi en décembre 1983; elles représentent, par ailleurs, 35,5% de la population active⁽¹⁾ de ce même Bassin d'Emploi; elles sont donc surreprésentées dans la population des demandeurs d'emploi, même si le phénomène tend à régresser. En effet, ce sont principalement les hommes qui sont concernée par les dernières augmentations du chômage (+ 16,8% pour les hommes de 25 à 49 ans en décembre 1983 dans la Région Nord).

On retrouve bien sûr le corollaire de la première observation: les demandeurs d'emploi de 26 à 49 ans et de + de 50 ans sont plus représentés au niveau régional qu'au niveau du Bassin d'Emploi et de la zone d'Etude.

Les demandeurs d'emploi sont donc plus fréquemment jeunes et de sexe masculin dans la zone d'Etude et le Bassin d'Emploi que dans la région Nord-Pas-de-Calais.

d) Le niveau de formation des demandeurs d'emploi

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi n'est retenu que pour ceux qui ont moins de 30 ans. Au-delà, on considère que l'expérience professionnelle est plus significative. L'étude des niveaux de formation est plus pertinente pour les jeunes demandeurs d'emploi, l'analyse des degrés de qualification complètera cette présentation de la population au chômage.

(1) Source: INSEE - Recensement de 1982 (1/20e)

Tableau V . - D.E.F.M. Catégorie 1 - Décembre 1983 - Selon le niveau de formation, l'âge, le sexe

Zone d'Etude	16 à 17 ans			18 à 25 ans		
	H	F	E	H	F	E
Demand. d'emploi de + de 30 ans + non précisés	-	-	-	N.S.	0,4	0,3
Sec. cycle Univ. et + niveau I et II	-	-	-	0,5	N.S.	0,3
B.A.C. + 2 niv. III	-	-	-	1,3	1	1,1
B.A.C. - niv. B.A.C. niveau IV	N.S.	N.S.	N.S.	3,8	12,5	7,7
Niv. ou Dip. C.C. pro- fessionnel 2e cycle du secondaire niveau V.	32,8	40	36	54	45,5	50
Niv. 3e et 2e année C.A.P. ou B.E.P. niveau V bis	14,8	22	18,4	10,6	11,8	11,1
Sans diplôme niv. VI.	52	37	45	30	28,7	29,3
	100	100	100	100	100	100

Source: Agences locales pour l'Emploi de Lens - Hénin Beaumont - Carvin.

La plupart des jeunes chômeurs de la zone ont dans le meilleur des cas une formation de type professionnel. Les non diplômés (niveau VI et V bis) représentent 63,4% des chômeurs de 16-17 ans et 40,4% des chômeurs de 18 à 25 ans. Ceux qui ont le niveau correspondant au certificat d'aptitude professionnelle (niveau V) représentent 36% des 16-17 ans et 50% des 18 à 25 ans.

Ce faible niveau de formation générale cache des disparités selon le sexe. Parmi les jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans: 12,5% des filles ont le niveau "BAC" contre 3,8% des garçons. Par contre, lorsqu'on considère le "CAP", l'inégalité change de sens: 54,4% des garçons l'ont contre seulement 45,5% des filles. Les non diplômés sont aussi nombreux des deux côtés. Ces disparités sont en partie dues à la répercussion dans la population des chômeurs de 18 à 25 ans de la situation existante dans la population des jeunes, c'est-à-dire une orientation privilégiée des garçons vers les filières professionnelles. Mais, il semble aussi que les filles ayant le niveau "BAC" ont plus de difficultés que les garçons de même niveau à obtenir du travail.

Si on considère les jeunes chômeurs de 16-17 ans, on constate que les filles ont plus fréquemment que les garçons un début de formation professionnelle (22% des filles ont le niveau V bis contre 14,8% des garçons). Elles ont aussi plus souvent le niveau "CAP" (40% contre 32,8%).

En ce qui concerne le Bassin d'Emploi de Lens, la situation est sensiblement la même, mais les différences dans la répartition selon le sexe sont moins marquées.

e) Les degrés de qualification

Tableau VI. - D.E.F.M. Décembre 1983 - Qualification - Catégorie 1

Dec. 1982 Zone Geog/ Nv. Qual.	Non précisé	Manoeu- vre	Ouv. Spéc.	Ouv. Qualif. (P1/P2)	Ouv. Qualif. (P3/P4)	Employé non Qualif.	Employé Qualif.	Agent de Maîtr.	Tech- nicien	Cadre	TOTAL
Rég. Nord P. de C.	1,6	14,9	23,9	20,3	5,9	15,4	15,1	0,8	1,1	1,1	100
Bas. d'E. Lens-Bénin	1,4	16,4	25,3	20	6,3	15,3	13,2	1	0,5	0,4	100
Zone d' Etude	1,2	17,4	26	19,4	7,4	14,6	12,5	0,8	0,5	0,2	100

On pourrait être tenté d'établir une dichotomie entre, d'une part, ceux qui sont de mieux en mieux représentés au fur et à mesure que l'on passe de la Région au Bassin d'Emploi et du Bassin d'Emploi à la zone d'Etude, et d'autre part, ceux qui le sont moins. On y trouverait, dans la première catégorie, les manoeuvres, les ouvriers spécialisés et curieusement, les ouvriers qualifiés de haut niveau. Dans la seconde figureraient les ouvriers qualifiés (P1 et P2), les employés qualifiés ou non, les techniciens et les cadres. Quant aux agents de maîtrise, leur poids reste faible et constant.

Nous nous contenterons d'opérer un regroupement aux "deux extrémités": la part des demandeurs d'emploi non qualifiés (manoeuvres + ouvriers spécialisés + employés non qualifiés) est de 54,2% des demandeurs d'emploi de la Région, 57% des demandeurs d'emploi du Bassin d'Emploi, et 58% des demandeurs d'emploi de la zone d'Etude. Les chômeurs du Bassin d'Emploi de Lens et de la zone d'Etude sont donc plus fréquemment sans qualification que ceux de la région.

A l'opposé, le regroupement des catégories les plus qualifiées (techniciens et cadres) de la population au chômage renforce ce constat; ils

constituent 2,2% des demandeurs d'emploi de la Région, 0,9 % des demandeurs d'emploi du Bassin d'Emploi et 0,7% des demandeurs d'emploi de la zone d'Etude.

Les chômeurs techniciens ou cadres se rencontrent beaucoup moins fréquemment dans la zone d'étude ou le Bassin d'Emploi que dans la Région.

En conclusion, le Bassin d'Emploi de Lens est plus gravement touché par le chômage que la Région Nord-Pas-de-Calais. Parallèlement, la situation des chômeurs dans la Bassin d'Emploi et dans la zone d'Etude présentent les mêmes caractéristiques mais souvent plus accentuées que ceux de la Région Nord-Pas-de-Calais. Plus jeunes, plus souvent de sexe masculin et moins diplômés, les demandeurs d'emploi de la zone d'Etude sont plus fréquemment sans qualification - et ceux qui sont techniciens ou cadres sont moins nombreux - que les demandeurs d'emploi enregistrés dans la Région Nord-Pas-de-Calais à la fin de l'année 1983.

4. L'habitat

a) Le parc des logements tel qu'il apparaissait en 1982

L'ensemble des vingt communes fait partie d'une zone très fortement urbanisée. Ce phénomène est particulièrement sensible le long de la route nationale 43. En 1982, le parc des logements des vingt communes laissait apparaître deux composantes majeures:

- les résidences principales, au nombre de 56.784, dont 19.303 appartenant aux houillères (34%) constituées de logements sociaux locatifs (H.L.M.);
- les résidences secondaires, au nombre de 172.

Les logements du secteur Locatif-Social (H.L.M.) sont actuellement au nombre de 10.294. La moitié (5.276) est située dans le canton d'Avion. Une partie s'apparente à la catégorie des grands ensembles.

Les logements, qui font partie du patrimoine des HBNPC, sont le plus souvent en cité, parfois en baraquement ou hors cité (maisons des cadres). Construits à des époques différentes, ils présentent des degrés de confort différents et ont été classés en 4 catégories. En 1975, ils se répartissaient comme suit:

- catégorie 1: à entretenir, 4.641, soit 22,6%;
- catégorie 2: à rénover, 10.606, soit 51,6%;
- catégorie 3: à raser et à reconstruire, 3.603, soit 17,5%;
- catégorie 4: à raser sans reconstruire, 842, soit 4%;

hors cité: 546, soit 2,6%;

baraquements: 299, soit 1,4%;

Total: 20.537, soit 100%.

b) L'évolution (les grandes tendances)

La zone minière de Lens ainsi que celle de Béthune se signalent par une accélération sensible de la croissance des logements. Le rythme de crois-

sance a doublé depuis 1975: il est passé de + 0,5 à 1% par an en moyenne, en liaison avec l'amélioration du solde migratoire. La situation est donc très différente de celle du Bassin Valenciennois par exemple, où récession économique et baisse du rythme de croissance des résidences principales sont allés de pair.

Le nombre moyen d'habitants par résidence principale dans le Bassin d'Emploi se rapproche de plus en plus de celui de la Région: 2,96 pour 2,92 dans la Région. En ce qui concerne la zone d'Etude, ce chiffre est encore de 3,02 habitants par résidence principale en 1982. Mais l'évolution suit la même courbe. Ce phénomène s'explique par:

- l'importance grandissante de la décohabitation (due, par exemple, au départ précoce des jeunes);
- le vieillissement de la population (augmentation de l'espérance de vie, émigration des plus jeunes);
- la baisse de la natalité.

c) La demande de logement

Les demandes de logements sont difficiles à estimer et les chiffres obtenus sont à utiliser avec précaution. Les demandes de logement figurant dans nos statistiques sont celles qui ont été envoyées par les mairies et les organismes HLM à la préfecture. Si les doubles demandes sont logiquement éliminées, les demandes satisfaites ne sont malheureusement pas toujours enregistrées (retour d'information), la tenue du fichier devient ainsi délicate. Nous ne considérons donc pas l'importance des demandes, mais leur répartition relative selon l'origine et la destination en formulant l'hypothèse selon laquelle l'irrégularité de l'alimentation du fichier n'affecte pas la répartition de ces variables.

En mars 1984, sur 100 demandeurs:

- 21,8% venaient d'habitants de HLM locatifs;
- 0,7% venaient d'habitants de constructions provisoires;
- 7,3% venaient d'habitants de locaux insalubres;
- 32 % venaient d'habitants de logements surpeuplés;
- 33,7% venaient d'habitants d'autres logements.

Les 5,39% restant demandaient un logement à louer.

Les mêmes sources indiquent que la demande se porte prioritairement sur les logements de deux pièces, puis de trois pièces, enfin de quatre pièces.

La demande est donc tournée essentiellement vers le logement de type locatif. 40% environ de ces demandes émanent de personnes se trouvant en situation d'attente difficile (cohabitation, surpeuplement, locaux insalubres, constructions provisoires). Les petits logements sont les plus recherchés.

d) Les problèmes de logement

D'autres éléments viennent compléter cette description des caractéristiques de la demande de logement dans les vingt communes: une part des de-

mandeurs difficile à estimer, ne peut accéder au logement social, car leurs ressources sont insuffisantes, selon les critères de la direction départementale de l'équipement. Les organismes logeurs mettent la barre encore plus haut. Cette catégorie de demandeurs risque donc plutôt d'être sous-estimée. La conjoncture économique et les difficultés croissantes de gestion des organismes HLM (qui sont en relation avec les difficultés de gestion de leurs locataires) ne nous autorisent pas à penser que cette demande va se résorber d'elle-même, au contraire.

En effet, dans le même temps, les assistantes sociales de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Lens ont vu augmenter leurs interventions concernant les problèmes de logement dans 16 communes de la zone d'Etude. Les chiffres suivants montrent l'évolution des interventions ayant pour cause des problèmes de logements par rapport au total des interventions (de janvier 1980 à mai 1983):

01/80	06/80	01/81	06/81	01/82	06/82	01/83	04/83	05/83
11,7%	9,1%	10,2%	11,1%	10 %	10,7%	12,4%	13,3%	14,3%

Mais il faut aussi prendre en compte des éléments tels qu l'importance de vacances de logements dans le secteur social. Dans un premier temps, il semble que seule, parmi les 20 communes, la Cité de la République à Avion connaisse ce problème: 11% des logements sont vacants en décembre 1983. Il s'agit là d'un indicateur du désintérêt que suscitent les grands ensembles.

Bien sûr, le logement social traditionnel satisfait toujours les besoins d'une grande partie de la population à la recherche d'un logement mais parallèlement, d'autres types de réponses apparaissent:

- les prévisions de construction de 16 des communes manifestent un ralentissement des programmes de logements collectifs au profit de logements individuels de type locatif ou en accession à la propriété ou encore par le biais de lotissement de parcelles;
- les logements des Houillères, habitat individuel avec jardin, qu'une population, non minière, tente de louer ou de racheter, apportent une réponse plus ou moins satisfaisante et souvent peu onéreuse, témoignant d'un attachement à une architecture devenue familière.

CHAPITRE II: LE TISSU ECONOMIQUE

1. Le paysage industriel et les réseaux de communication

a) Les réseaux de communication

Les 20 communes se répartissent le long des divers axes routiers qui délimitent assez bien la zone d'Etude: la Route 43 au Sud de l'axe minier traditionnel, est doublée par la rocade minière qui joint la Nationale 1 à l'Est à l'Autoroute de Calais. Deux axes Nord/Sud complètent ce panorama routier: la route Lens/Carvin et la route Lens/La Bassée plus à l'Ouest. Il faut ajouter à cela que dans ce secteur, la densité du réseau ferroviaire est forte. Ce dernier est desservi par le canal de la Deule. Signalons également la présence d'un petit aéroport à proximité de Lens.

b) Les zones d'activités économiques

L'espace étudié se caractérise par la présence de zones artisanales industrielles et d'activités légères.

Les tableaux ci-après donnent les surfaces de ces zones par commune.

Tableau VII. - Zones d'activités légères et zones artisanales

Communes	Surface Totale	Surface Disponible
Montigny-en-Gohelle	9 ha	1 ha
Courrière	5 ha	-
Loos-en-Gohelle	8 ha 63 a	1 ha 10 a
Total	22 ha 63 a	2 ha 10 a

Tableau VIII. - Zones Industrielles

Communes	Surface Totale	Surface Disponible
Avion	200 ha	49 ha 40 a
Billy Montigny	4 ha 70 a	2 ha 47 a
Harnes	146 ha	60 ha
Total	350 ha 70 a	111 ha 87 a

Comme le montrent ces tableaux, il existe encore une grande surface disponible pour des activités économiques. En outre, dans ces surfaces, les taux d'occupation sont peu élevés, y compris pour les terrains appartenant aux Houillères.

c) Le patrimoine immobilier des Houillères dans la zone

L'importance des Houillères est capitale tant en termes d'emplois qu'en terme de patrimoine immobilier. Elles sont en effet propriétaires:

- de 226 hectares et 88 ares de terrains disponibles pouvant servir à l'implantation d'activités économiques dans le Bassin Minier. Sur cette surface, 162 hectares et 75 ares se trouvent localisés dans la zone d'Etude;
- de carreaux industriels dont les terrains peuvent, selon elles, servir à des opérations de construction, d'environnement ou de restructuration;
- d'un nombre important de logements, d'équipements socio-culturels, socio-éducatifs et de loisirs (terrains sportifs, centres d'activités pratiques, écoles de musique...) et de 7 églises.

d) Les activités des Houillères

Par ailleurs, les Houillères développent des activités très diversifiées:

- dans le secteur productif: extraction de charbon, production de machines, outils, huiles et goudrons dérivés, services administratifs, lavoirs de terres schisteuses, terrils, services de construction (BTP), cokeries, service de pompage de gaz;
- dans le secteur sanitaire et social: centres de médecine du travail, secours miniers, services médicaux...
- dans le secteur socio-éducatif et de loisirs: terrains sportifs, centres d'activités pratiques.

Sur la zone d'Etude, ces activités peuvent être présentées par communes:

- | | |
|-----------------------|---|
| - Billy Montingy | - ateliers centraux |
| | - services médicaux |
| - Courrières | - services administratifs et technologiques |
| - Drocourt | - cokerie |
| - Estvelles | - un point en activité |
| - Fouquières-lez-Lens | - lavoir de terres schisteuses |
| | - centre de médecine du travail |
| - Harnes | - ateliers éducatifs |
| | - bureau des gardes des Mines |
| - Hulluch | - station de pompage de gaz |
| | - service d'entretien de logements |
| - Loos-en-Gohelle | - un point en activité |
| | - un terril |
| | - services de construction HBNPC |
| - Mericourt | - deux points en activités |
| - Noyelles-sous-Lens | - services administratifs |

- Sallaumines
- Vendin-le-Vieil
- Wingles
- un point en activité
- huiles et goudrons dérivés (HDG)
- filiales HBNPC
- ateliers centraux (entretien matériels).

2. La population active au lieu de travail dans les secteurs industriels et commerciaux (ASSEDIC)

a) Les effectifs salariés par secteurs

Tableau VIII. - Effectifs salariés par secteur de la zone et poids de la zone par rapport au Bassin Lens-Hénin

Secteurs	Effectifs 77	Poids de la zone/Bassin Lens/Hénin 77	Effectifs 82	Poids de la zone/Bassin Lens/Hénin 82
Secondaire	9.117	29,33%	10.173	35,33%
Tertiaire	6.585	29,95%	6.850	25,94%
Total	15.715	29,61%	17.123	30,84%

En 1982, le poids de la zone par rapport au Bassin en termes d'emplois salariés était de 30,84%. Il n'était que de 29,6% en 1977.

En 1977, le poids de la zone dans le Bassin d'Emploi était pratiquement identique qu'il s'agisse du secteur secondaire ou du secteur tertiaire (29%). Ce poids se modifie au profit du secteur secondaire qui passe de 29,33% à 35,33% en 1982; alors que le secteur tertiaire recule de 29,95% à 24,94% pour la même période.

Si on prend le critère des effectifs salariés par secteur, le même constat peut être fait: une nette sous tertiarisation de la zone d'Etude et du Bassin d'Emploi par rapport à la moyenne nationale qui est de 61% des salariés. Mais, l'évolution est inverse dans la zone d'Etude et dans le Bassin d'Emploi, ce qui accroît encore la sous-tertiarisation de la zone.

En 1977, il y a dans la zone d'Etude: 9.117 salariés dans le secondaire et 6.585 dans le tertiaire, soit respectivement 58,01% et 41,90%. Ils sont en 1982: 10.117 dans le secondaire et 6.850 dans le tertiaire, soit respectivement 59,76% et 40,23%.

Dans le Bassin d'Emploi, l'évolution est inverse puisqu'on passe de 31.084 salariés dans le secondaire en 1977 à 28.791 en 1982 et de 21.980

salariés dans le tertiaire en 1977 à 26.403 en 1982, soit une évolution respective de 58,57% à 52,16% pour le secondaire et de 41,42% à 47,83% pour le tertiaire.

b) Les effectifs salariés par sexe

Les effectifs salariés ont connu une augmentation de 1288 emplois passant de 15.708 en 1976 à 16.996 en 1982 (+ de 780 emplois masculins; + de 500 emplois féminins) et les emplois féminins sont en légère augmentation, contrairement aux emplois masculins.

Tableau IX. - Pourcentage d'emplois masculins/féminins

	1976	1977	1981	1982
Emplois masculins	74,5	74	73,7	73
Emplois féminins	25,5	26	26,3	27
Total	100	100	100	100

Sources: ASSEDIC

3. Les établissements privés des secteurs industriels et commerciaux

Le nombre d'établissements industriels et commerciaux recensés par l'ASSEDIC de 1976 à 1982 est en légère augmentation, les disparitions étant compensées par de nouvelles créations.

Tableau X. - Evolution du nombre d'établissements de 1976 à 1982

Année	Etablissements
1976	1504
1977	1518
1981	1572
1982	1573

Source: ASSEDIC

De 1976 à 1982, on note une augmentation de 69 établissements, soit 4,5%.

a) La répartition des établissements par secteur en 1982

La majorité des établissements se trouve concentrée dans le secteur tertiaire, plus précisément dans les branches commerciales. Les industries de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole sont dominantes dans le secteur secondaire. Ce dernier représente 13%.

Les établissements du secteur tertiaire sont majoritaires alors que les salariés sont en majeure partie employés dans le secteur secondaire. Ceci s'explique par le fait que les établissements du secteur tertiaire sont très souvent de type artisanal (environ 5 salariés).

b) La répartition des établissements par taille en 1982

Tableau XI. - Répartition des établissements industriels et commerciaux par taille - 1982

Effectifs	Nombre d'établissements	Pourcentage
1 - 4 salariés	1.108	70
5 - 9 salariés	223	14
10 - 19 salariés	98	6
20 - 49 salariés	87	6
50 - 99 salariés	30	2
100 - 199 salariés	17	1
200 - 499 salariés	13	1
500 et plus salariés	1	0
Total	1.576	100

Source: ASSEDIC

Comme l'indique le tableau XII, la zone d'Etude est caractérisée par une très forte concentration d'entreprises artisanales et de petits établissements.

70% des établissements ont moins de 5 salariés
84% des établissements ont moins de 10 salariés
90% des établissements ont moins de 20 salariés

Les rares établissements moyens en effectifs se trouvent concentrés dans les secteurs dits "déclinants" tels que la sidérurgie (FICAL filiale d'USINOR: + de 500 salariés), la chimie (BP Chimical - produits chimiques: + de 400 salariés), ainsi que dans les secteurs en crise (confection, BTP...).

Il n'existe presque pas d'industrie de "pointe". L'hypothèse que nous faisons est que cela est probablement dû à la faible qualification de la main d'oeuvre locale.

4. Les houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC)

Les importantes activités des Houillères dont on a parlé ci-dessus sont en régression depuis plus de 15 ans.

Ce mouvement s'est accéléré ces derniers mois et entraîne des conséquences importantes sur le volume de l'emploi dans la zone. En effet, sur les 18.443 personnes occupées par les HBNPC en 1971, il en subsiste 5.904 en 1983. Les deux tiers des communes constituant la zone d'Etude ont été touchés par ces pertes d'emplois. Les entreprises installées sur les surfaces cédées (176 hectares au total pour 126 cessions) par les HBNPC de 1966 à aujourd'hui, n'ont pas permis de compenser les pertes d'emplois enregistrées. En théorie, elles ont créé 2.817 emplois, ce qui est loin de compenser les 12.539 emplois perdus par les Houillères.

5. Le secteur public

Le secteur public dont il est question ici, coïncide avec celui qui est recensé par les communes. Il se constitue des administrations (Municipalités, PTT, Perception, Police, Gendarmerie), de l'Education Nationale, et des Entreprises Publiques (EDF - GDF, Houillères du Nord et du Pas-de-Calais).

Les effectifs globaux au 1er janvier 1982 sont de 10.813 personnes. Sur ce total:

- 54% sont employés aux HBNPC;
- 24% sont employés dans l'Education Nationale;
- 10% sont employés des communes;
- 5% sont employés à la SNCF;
- 3% sont employés aux PTT;
- 2% sont employés dans les commissariats de Police et la Gendarmerie;
- 0,6% sont employés EDF - GDF;
- 1,1% autres.

Comme le montrent les chiffres ci-dessus, les Houillères demeurent les principaux employeurs du secteur public de la zone d'Etude.

6. Le secteur agricole

Le secteur agricole présente la double caractéristique d'être à la fois en perte de vitesse et dynamique. Le développement de l'activité des Houillères a eu pour corollaire la diminution des surfaces cultivables: carreaux, terrils, cités ont dévoré les terres agricoles contraignant les agriculteurs à partir ou à se replier en bordure de la zone minière. La diminution du nombre des agriculteurs est une caractéristique nationale autant que régionale, qui se présente de la façon suivante dans la zone d'Etude:

- de 1968 à 1975, le nombre d'agriculteurs exploitants a diminué de 18,6%;
- de 1975 à 1984, le nombre d'agriculteurs exploitants a diminué de 18,5%.

Dans certaines communes, suite à l'expansion urbaine, c'est à une disparition complète des agriculteurs qu'on assiste. Par ailleurs, l'étude de la pyramide des âges des chefs d'exploitation montre que ce mouvement risque de se poursuivre. En 1979, 32% des agriculteurs exploitants de la zone d'Etude avaient 55 ans et plus.

Alors même que le nombre des exploitations agricoles diminue, leur surface tend à augmenter.

Le recensement général de l'agriculture en 1980 permet d'établir la répartition suivante:

Tableau XII - Répartition des exploitations agricoles par taille (en %)

Nbre d'ha en %	- 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 35 ha	35 à 50 ha	50 à 100 ha	100ha et +	Total
Région	20,2	10	21,1	27,9	11,4	8	1,3	100
Zone d'Etude	12,9	3,9	22,7	39,6	12,9	7,9	0	100

Sources: Recensement général de l'agriculture en 1980.

Pour la région comme pour la zone d'Etude, ce sont les exploitations de moins de 35 hectares qui sont les plus nombreuses: 79%. Cependant, à l'intérieur de cette catégorie, la répartition n'est pas la même: les plus petites exploitations - moins de 10 hectares - sont moins fréquentes dans la zone (17%) que dans la région (30%). A l'opposé, on ne trouve pas d'exploitation de plus de 100 hectares dans les 20 communes. Par comparaison avec la Région, les exploitations de la zone d'Etude apparaissent donc moins diversifiées. Les petites exploitations sont moins représentées, les très grosses pas du tout.

Mais le grignotage constant des terres agricoles par les Houillères a un complément: les fermes restantes, se sont retrouvées environnées d'une population dense, les agriculteurs ont développé une agriculture légumière souvent relayée par la vente directe à la ferme. Ils se sont organisés et ont obtenu la création de réserves foncières dans certaines villes. Dans une des communes, s'est même constitué un comité de répartition des sols.

Dans un secteur où plus de 90% des jeunes reprennent la ferme de leurs parents, le maintien de l'activité agricole est étroitement lié à la possibilité qu'ont les fils d'agriculteurs de rester dans l'exploitation comme travailleurs à part entière. Cela signifie des activités de façon à permettre une augmentation du nombre d'emplois (et donc de salaires) offert par l'entreprise familiale.

CHAPITRE III.: LE TISSU SOCIO-CULTUREL ET FORMATION

1. La vie associative

L'étude du secteur associatif est déterminante dans la problématique de cette recherche, dans la mesure où il participe à l'économie sociale. Trois constats ont souvent été faits au cours des discussions:

- 1) le manque de qualification d'une partie des responsables des associations, notamment en ce qui concerne la gestion, le droit... La politique actuelle des mairies évolue sur ce plan; certains élus désirent par exemple subventionner des stages de formation pour les responsables qui le souhaiteraient;
- 2) la méconnaissance réciproque des associations; certaines communes ayant pris conscience de cet état de fait tentent:
 - d'une part, de promouvoir un décloisonnement de la vie associative;
 - d'autre part, de favoriser des projets qui regrouperaient les associations de la ville par secteur d'activité;
- 3) l'existence de liens de fait entre les communes et les associations, les premières allant parfois jusqu'à assurer la gestion des secondes. En effet, trois cas de figures existent:
 - le budget de l'association est constitué de subventions diverses, dont les subventions municipales;
 - l'association a un budget uniquement constitué d'une ou de plusieurs subventions municipales;
 - sans qu'il y ait de subvention municipale, le maire fournit une aide directe par l'apport de matériel et de fournitures spécifiques (mobiliers, équipements sportifs,...)

A côté de ces trois constats, il apparaissait que les associations restaient mal connues: leurs activités, leurs adhérents, leurs animateurs, leurs problèmes et leurs besoins restaient dans l'ombre.

C'est pourquoi, un questionnaire élaboré par la commission "animation" leur a été distribué par l'intermédiaire des mairies et sera traité ci-dessous.

a) Les activités associatives

Le tableau récapitulatif XIV, donne le nombre d'associations existant dans chaque activité pour la zone d'étude et pour l'échantillon, ainsi que leurs pourcentages respectifs.

Plus de 80% des associations se répartissent dans 3 catégories d'activités:

- sport: 28%;
- activités socio-culturelles: 25%. A noter, en particulier, le dynamisme des clubs du 3ème âge: il y en pratiquement 2 par communes;
- appartenance: 30%.

Tableau XIII - Répartition des associations par activités (en chiffres absolus et en pourcentages)

Zone d'Etude	Pourcentage	Total par gr. d'activités	Pourcentage	Associations ayant répondu	Pourcentage	Tot. par gr. d'activités	Pourcentage
00 - NR				7	2,6	7	2 %
10 Special individuelle sans compétition	32	3,7		3	1,1		
Sp individuel avec compétition	106	12		25	9,3		
Sp collectif sans compétition	3	0,3		12	4,5		
Sp collectif avec compétition	58	6,7	242	27	10	78	28 %
Ecole de sport	25	3		7	2,6		
Supporters	18	2		4	1,5		
<hr/>							
Socio-culturelles générales	65	7,5		13	4,9		
Musique chorale	38	3,4		17	6,3		
Jeux	39	4,5	221	11	4	70	26 %
Théâtre, Radio	6	0,7		1	0,4		
Clubs 3ème âge	30	3,4		10	3,7		
Animation quartiers	43	5		18	6,7		
<hr/>							
Amicales	127	14,6		38	14,1		
Syndicats	32	2,7		3	1,1		
Parents d'élèves	30	3,4		5	1,9		
Défense des consommateurs	5	0,6	261	5	1,9	73	27 %
Associations patriotiques	54	6		17	6,3		
Autres	13	1,5		5	1,9		
<hr/>							
Formation	14	1,6		3	1		
Encadrement des jeunes	23	2,6	37	1	0,4	4	1 %
<hr/>							
Donneurs de sang	9	1					
Vie Libre, Lutte contre l'alcool	6	0,7	41	4	1,5	12	4 %
Action sanitaire et sociale	26	3,1		8	3		
<hr/>							
Animaux	30	3,4		13	4,8		
Ideologie	5	0,6	69	1	0,4	25	9 %
Divers	34	4		11	4		
		871	100 %			269	100 %

Le reste est constitué par des associations à buts divers: formation, santé, coqueleux, colombophiles, activités traditionnelles de la société minière, mais aussi chiens de défense, chasse, pêche, etc...

b) La vie associative

Le tableau XIV présente la répartition des associations en fonction de leurs années de création.

Tableau XIV. - Répartition des associations par années de création

Date de création	N.R.	1980/1984	1975/1979	1974 et avant	Total
N.R.		20 %		71 %	100 %
Sport	3 %	27 %	14 %	56 %	100 %
Socio-cult.	7 %	22 %	20 %	51 %	100 %
Association d'apparten.	8 %	13 %	10 %	69 %	100 %
Formation		25 %		75 %	100 %
Sanitaire et social	41 %	0	25 %	33 %	100 %
Divers		16 %	20 %	64 %	100 %
TOTAL	7 %	17 %	15 %	59 %	100 %

Il apparaît que 59% des associations de la zone ont plus de 10 ans. Après une période de relative stagnation entre 1975 et 1979, il semble y avoir une reprise en 1980-1984.

Le rythme de création des associations sportives et socio-culturelles ces 4 dernières années (respectivement 27% et 22% d'entre elles ont moins de 4 ans) témoigne d'un dynamisme certain.

Le tableau XV présente la fréquence des activités des différents secteurs associatifs.

Tableau XV - Répartition des associations par fréquence d'activités

Fréquence	N.R.	Suivie au moins 1 x/ semaine	Régulière au moins 1 x /mois	Occasion. moins d'une x par mois	Total
Activités non codées	85 %		14 %		100 %
Sport	11 %	78 %	8 %	1 %	100 %
Socio-cult.	12 %	61 %	17 %	8 %	100 %
Association d'apparten.	24 %	28 %	19 %	27 %	100 %
Formation		NS	NS		100 %
Sanitaire et social	41 %	33 %	8 %	16 %	100 %
Santé	24 %	28 %	24 %	24 %	100 %
TOTAL	15 %	51 %	15 %	13 %	100 %

Les activités sont le plus souvent hebdomadaire, surtout s'il s'agit de sport ou de formation.

Pour compléter cette présentation des activités, il faut encore signaler que 70% des sociétés sont rattachées à une Fédération ou à une autre association nationale ou régionale. C'est notamment le cas pour 83% des associations sportives, 59% des associations socio-culturelles, 70% des associations d'appartenance.

Enfin, peu d'associations déclarent exercer une ou des activités secondaires. Néanmoins 18% d'entre elles ont une activité socio-culturelle complémentaire et 4% une activité de formation ou d'encadrement pour les jeunes.

Ce secteur témoigne donc d'une réelle vitalité. Chaque année, de nouvelles associations se créent. La majorité d'entre elles se réunissent au moins une fois par semaine et drainent de nombreuses personnes à leur assemblée générale.

c) Le public

Une fois appréhendées les activités de la zone, il est important de savoir à qui ces associations s'adressent, pour savoir si toutes les catégories sont concernées par ce secteur, ou s'il y a des catégories privilégiées. Les deux tableaux suivants présentent le type de public que l'on trouve dans ces associations, le nombre de leurs adhérents et l'évolution

de ce nombre. Si de nouvelles associations continuent à se mettre en place, il convient aussi de se demander si celles qui sont sur la zone continuent ou non à croître.

Tableau XVI - Répartition des publics des associations par activités

Le public	Activité non codée	Sport	Socio-culturel	Assoc. d'appart.	Formation Sanitaire socio	Divers	Total	
N.R.	42 %	11 %	10 %	24 %		33 %	20 %	17 %
Enfants	14 %	6 %		1 %		8 %		2 %
Jeunes	14 %	11 %	2 %	2 %		8 %	8 %	6 %
Filles	0		1 %					
Garçons		2 %				4 %		1 %
Femmes		2 %		4 %				1 %
Hommes		6 %	5 %	5 %			16 %	6 %
2 sexes	14 %	6 %	12 %	10 %	25 %	8 %	8 %	10 %
3ème âge			10 %	16 %			4 %	7 %
Variés	14 %	52 %	57 %	34 %	75 %	41 %	40 %	46 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le tableau XVI révèle que peu d'associations ont un public uniquement jeune et uniquement féminin. De même, l'attention est attirée par l'absence d'associations s'occupant d'enfants. Il semble que les sociétés de la zone regroupent le plus souvent des publics variés (46%) ce qui confirmerait qu'une de leurs caractéristiques est de diversifier leurs activités tout au moins en ce qui concerne les classes d'âges, ceci pour toucher le plus de monde possible, vraisemblablement dans un but de reconnaissance de la part des autres associations ou plus simplement de la part des financeurs éventuels.

Le tableau XVII (p. 34) présente le nombre d'adhérents dans les diverses associations.

Pour les associations sportives, sanitaires et sociales, loisirs divers, on constate peu d'associations d'importance moyenne. Elles sont soit de faible importance (29%), soit de forte importance (35%), ce qui confirme l'impression précédente: les sociétés mettent en place des activités pour des publics variés afin d'avoir un nombre élevé de participants, ou restent en petits comités, plus ou moins autonomes, dont le contrôle échappe le plus souvent aux commissions municipales ou aux associations les plus importantes.

Pour compléter cette image du public des associations, il faut noter que dans 34% des cas, le nombre d'adhérents progresse (41% d'associations sportives grandissent); 13% des associations de notre échantillon ont un nombre d'adhérents égal à celui des 4 dernières années, et 15% voient ce nombre diminuer. Ce sont surtout les associations de loisirs divers qui, comprenant les "sociétés traditionnelles minières", enregistrent une diminution d'adhérents (32% contre 15% en moyenne).

Tableau XVII. - Répartition du nombre d'adhérents par activités

<u>Nbre d'adher.</u> <u>Activités</u>	<u>N.R.</u>	<u>0-10</u>	<u>11-50</u>	<u>51-100</u>	<u>101 et +</u>	<u>Total</u>
Activités non codées	28 %		28 %	14 %	28 %	100 %
Sport	5 %		38 %	17 %	38 %	100 %
Socio-cult.	17 %	2 %	28 %	30 %	21 %	100 %
Association d'appart.	19 %		19 %	15 %	16 %	100 %
Formation				NS	NS	100 %
Sanitaire soc.	33 %		33 %		33 %	100 %
Divers	20 %		36 %	14 %	32 %	100 %
TOTAL	15 %	2 %	29 %	19 %	35 %	100 %

d) Les moyens

1) Les moyens humains

On sait que, de manière générale, le dynamisme d'une association repose en grande partie sur son ou ses animateurs. Se pose donc la question de savoir qui ils sont, quel est leur statut (bénévoles ou salariés) et quelle est leur formation.

Le tableau XVIII (p. 35) confirme que la moitié des associations fonctionnent avec des bénévoles, 22% n'ont ni animateurs, ni responsables, 10% emploient des salariés, soit sur ressources propres, soit rémunérés par la mairie; 19% seulement ont une formation débouchant sur un diplôme d'animateurs ou ont suivi des stages correspondant à leurs activités associatives.

Ces chiffres doivent être gardés en mémoire pour aborder par la suite les problèmes de formation de la zone.

Tableau XVIII - Répartition des animateurs et de leur formation par activité

<u>Activités</u>	OO	Sport	Socio-culturel	Assoc. d'appart.	Formation Sanitaire socio	Divers	Total
Animation							
N.R.	28 %	10 %	11 %	19 %		25 %	13 %
Non	57 %	12 %	20 %	34 %		8 %	22 %
Ben. ss form.		34 %	42 %	27 %	NS	41 %	36 %
Ben. avec form.		24 %	15 %	6 %		16 %	14 %
Sal. ss form.		8 %	4 %	3 %	NS	0	6 %
Sal. avec form.		9 %	4 %	1 %			4 %
Ss objet		1 %	1 %	8 %		4 %	3 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %		100 %	100 %

2) Les moyens matériels

Tableau XIX - Répartition des sièges sociaux des associations par activité

<u>S. Social</u>	N.R.	Mairie	L. Public	Café	Privé	Total
Activités non codées	28 %	14 %	28 %	28 %		100 %
Sport	3 %	27 %	28 %	18 %	24 %	100 %
Socio-cult.	1 %	36 %	26 %	8 %	29 %	100 %
Association d'appart.	7 %	33 %	19 %	12 %	29 %	100 %
Formation Sanitaire et soc.	17 %	NS	NS		25 %	100 %
Divers		24 %	4 %	32 %	40 %	100 %
TOTAL	4 %	31 %	23 %	15 %	27 %	100 %

Près d'un tiers des associations ont leur adresse en mairie, ce qui confirme le constat fait ci-dessus. On constate que ces pourcentages sont peu différents lorsqu'il s'agit d'activités socio-culturelles ou des activités d'appartenance. Un quart des associations a un siège social privé.

une différence existe à ce niveau entre les sièges sociaux des acti-

vités de loisirs divers et les autres: en effet, celles-ci, davantage composées de "sociétés traditionnelles minières", ont à plus de 70%, des adresses hors mairies et hors lieux publics. Alors que les activités plus récentes (sportives, culturelles, et de défense) sont rattachées plus souvent à leur mairie ou à des lieux publics. En effet, les cafés ont constitué longtemps un des pôles autour desquels s'organisait la vie associative. Actuellement, cette vie associative se recentre sur les mairies.

Cette constatation ramène aux questions déjà évoquées: il y a interaction entre les mairies et les sociétés, et cette interaction ne diminue pas. Nous avons signalé, au tableau précédent, la baisse du nombre d'adhérents des sociétés traditionnelles minières. Or, ce sont ces dernières qui avaient le plus tendance, il y a encore quelques années, à se réunir dans les cafés, lieux privés. A Sallaumines, une politique municipale de mise à disposition de locaux et de subventions a permis à plusieurs sociétés (boule, javelot), de repartir après une quasi-disparition due aux fermetures ou aux transformations des cafés qui les accueillait auparavant. Par contre, d'autres régions, proches de la Belgique, ont une autre politique et favorisent la mise en place de nouveaux cafés tournés vers des activités traditionnelles.

Le tableau XX fait état des locaux utilisés par les associations:

Tableau XX - Répartition des locaux utilisés par activités

Local	N.R.	NON	OUI utilisé à plus.	OUI utilisé seul	En mairie à plus.	En mairie seul	Total
Non codés	28 %	28 %	44 %				100 %
Sport	1 %	9 %	51 %	30 %	6 %	3 %	100 %
Socio-cult.	1 %	16 %	50 %	29 %	4 %		100 %
Association d'appart.	7 %	20 %	57 %	12 %	4 %		100 %
Formation Sanitaire et social	33 %	25 %	25 %	8 %	8 %		100 %
Divers		40 %	24 %	28 %		8 %	100 %
TOTAL	5 %	18 %	48 %	23 %	4 %	2 %	100 %

Les locaux codés "utilisés à plusieurs" et "utilisés seuls" peuvent être mis à la disposition des associations par les communes (salles polyvalentes, salles multisports...) tandis que les 2 catégories suivantes (en mairie à plusieurs, en mairie seul), font état de salles à

l'intérieur même des mairies. S'il y a 48% des associations qui partagent leurs salles avec d'autres hors mairies, 6% se réunissent à l'intérieur même de celles-ci. Ce sont les associations sportives et les associations socio-culturelles qui jouissent le plus souvent d'une salle qui leur est, par le fait même des choses, nominative. Ceci ne signifiant pas qu'elle en ont la gestion pleine et entière.

Ce tableau apporte une contradiction apparente avec ce que nous avons entendu de la bouche même des représentants des associations et des élus, à savoir, le cloisonnement, que d'aucuns déplorent. En effet, 48% d'entre elles partagent les mêmes locaux. Ce n'est pas pour autant qu'elles se rencontrent, et parfois, la gestion de ces salles est l'objet de tractations difficiles. Cette situation peut devenir conflictuelle lorsqu'il s'agit d'associations ne partageant ni les mêmes activités, ni les mêmes publics.

Conclusion

La vie associative est représentée en grande partie par des associations sportives tournées vers la compétition, par des associations socio-culturelles qui offrent plusieurs activités du même type et par des amicales qui s'adressent à un public varié.

le dynamisme des associations est notable, créations récentes de nouvelles associations, assemblées générales vivantes, fréquence élevée de réunions.

Mais il reste cependant des problèmes:

- l'absence de sociétés tournées vers les enfants, les jeunes et les femmes, alors que les associations s'occupant des personnes du 3ème âge sont bien représentées. Cela laisse penser que certains publics ne sont pas encore touchés;
- les animateurs sont peu diplômés;
- il existe un cloisonnement dans ce secteur. Il y a juxtaposition des activités, mais rarement rencontre entre elles, ce qui nuit à leur développement.

2. La formation

a) L'offre de formation en formation initiale

Pour ses quelques 20.700 jeunes scolarisés dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, la zone d'Etude dispose de 65 écoles maternelles (277 classes) et de 79 écoles primaires (582 classes). Chaque commune a au moins une école maternelle et une école primaire.

Par contre, seulement 13 des 20 communes possèdent un collège: 14 collèges et 388 classes dont 16,25% en filière de rélévation [Section d'Education Spécialisée (SES), Classes Pré-Professionnelles de Niveau (CPPN), Classe Pratique d'Apprentissage (CAP)]. Sur les 325 classes "normales", 60% concernent le cycle d'observation (classes de 6e et 5e), 40% le cycle

d'orientation. Ces quelques pourcentages tendent à montrer que la zone d'Etude est tout à fait représentative des deux districts scolaires de Lens et d'Hénin Beaumont, en ce qui concerne le premier cycle. Ce n'est plus le cas pour le second cycle. La zone dispose de 7 lycées d'enseignement professionnel, dont 5 "réservés" aux filles, offrant essentiellement une formation dans le domaine de l'habillement [30,5% des classes de Lycée d'Enseignement Professionnel (LEP)]. Il s'agit en fait d'anciennes "écoles ménagères" des Houillères. Globalement, l'offre de formation professionnelle initiale, toutes classes confondues, se répartit sur trois axes ainsi que le montre le tableau XXI .

1. Axe industriel masculin, c'est-à-dire chaudronnerie, mécanique et électrotechnique, formations de niveau V, représentant près de la moitié de l'offre (44,7%);
2. axe industriel féminin, c'est-à-dire habillement exclusivement, formation de niveau V [préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), habillement fabrication industrielle, à 90,9%), représentant près du tiers de l'offre (29%);
3. axe tertiaire, c'est-à-dire secrétariat, comptabilité, commerce et économie, formation de niveau V (BEP) et IV (Bac technique et Bac "B"), représentant le quart (25%) de l'offre.

Tableau XXI - Offre de formation professionnelle initiale dans la zone d'Etude (en %)

Groupes de formation	Niveau V		Niv. IV Bac Tech. et B	Total
	CAP	BEP		
09 Chaudronnerie	5,25	3,95		9,2
10 Mécanique	18,4	5,25		23,65
11 Electrotechnique	3,95	7,9		11,85
21 Habillement	26,3	2,65		28,95
Secteur tertiaire		19,75	5,25	25
TOTAL	53,9	39,5	5,25	98,65*

* Il manque ici - pour avoir un total de 100 - la "préformation à finalité professionnelle (niveau IV) qui comporte pour 1,35% de l'offre.

Tableau XXII - Offre de formation professionnelle initiale sur les deux districts de Lens et d'Énin Beaumont, répartition par groupes de formation et diplômes préparés (en %)

Groupes de formation	Niveau V		Niv. IV Bac Tech. et B	Total
	CAP	BEP		
04 Génie civil			1,2	1,2
05 Construction bâtiment		0,6		0,6
09 Chaudronnerie	4	2,2	0,6	6,8
10 Mécanique	12,9	5,3	2,8	21
11 Electrotechnique	1,5	4,7	2,2	8,4
12 Electronique			0,6	0,6
16 Chimie - Physique			0,9	0,9
21 Habillement	11,6	1,9		13,5
23 Travail du bois	1,2	0,6		1,8
28 Organisation du travail			0,6	0,6
29 Techn. administratives		2,8		2,8
30 Secrétariat		5	6,4	11,4
31 Techn. financières		3,1	3	6,1
32 Traitement de l'information		1,9		1,9
33 Commerce	3,6	1,9	1,5	6
37 Santé		0,6	2,8	3,4
39 Services Collectivités	1,7			1,7
44 Gestion			6,3	6,3
45 Techn. industrielle			5	5
TOTAL	35,5	30,6	33,9	100

Lorsqu'on passe du tableau XXI au tableau XXII, on constate un renforcement du niveau IV (5,25% à 33,9%), une diversification de l'offre et un renforcement du secteur tertiaire (25% à 39,6%) au détriment de l'habillement (28,95% à 13,5%); le secteur industriel dit "masculin" restant à peu près stable (46,9% au lieu de 44,7% sur la zone).

Dans son intégralité et sur les deux districts, l'offre de formation initiale des lycées (Lycées d'Enseignement Professionnel, Lycées Techniques et polyvalents) s'organise comme suit:

- formation courte: 52,8%
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle: 28,5%
 - Brevet d'Enseignement Professionnel: 24,3%
- formation longue: 47,2%
 - Brevet de Technicien Supérieur ou Brevet Technicien: 27,1%
 - Baccalauréat, A, C, D: 20,1%

b) L'offre de formation continue

L'offre de formation continue dans la zone d'Etude se répartir entre une vingtaine d'organismes. Le tableau XXIV ci-dessous, présente la liste de ces organismes selon:

- leur lieu d'implantation;
- leur statut;
- leur source de financement;
- leur volume d'activité pour l'année 1983.

Tableau XXIII - Les organismes de formation continue

Organisme	Adresse	Type	Financement ou Ministère de tutelle	Volume d'activité
C.F.P.A.	Lievin	62 Public	Min. de la Formation Professionnelle	450.000 h/stagiaires
C.U.E.E.P.	Sallaumines	62 Public	Min. de l'Education Nationale	200.000 h/stagiaires
Culture et Promotion	Lille	59 Public	S.E. aux personnes âgées	* 25.000 h/stagiaires
G.E.P.E.N.	Lens	62 Public	Min. de l'Education Nationale	151.000 h/stagiaires
Service de form. HBNPC	Henin-Carvin	62 Public	H.B.N.P.C.	497.000 h/stagiaires
S.I.A.D.E.P.	Lens	62 Public	Min. Commerce et artisanat Min. Industrie	500.000 h/stagiaires
A.R.T.I.	Douvrin	62 Privé	Disp. "jeunes"	Créé en mai 83
B.T.E.	Lille	59 Privé	1,1% Entreprises taxe d'apprentissage	* 75.000 h/stagiaires
E.C.R.N.	Looz-en-Gohelle	59 Privé	1,190 entreprises	* 19.000 h/stagiaires
FIGIER	Lens	62 Privé	Droits d'inscription	480 h/stag.
AFORMINES	Oignies	62 Assoc.	Disp. "jeunes"	108.000 h/stagiaires
APPIG	Angres	62 Assoc.	1,1% entreprises	112.000 h/stagiaires
ARFEM	Lille	59 Assoc.	1,1 entreprises	160.000 h/stagiaires
CEMEA	Lille	59 Assoc.	S.E. jeunesse et sports Min. Ed. Nat. Fonds régionaux	* 105.000 h/stagiaires
C. et L.	Arras	62 Assoc.	D.A.S.S. Dispositif "jeunes", Fonds régionaux, 1,1% entreprises	37.749 h/stagiaires
CREFO	Arras	62 Assoc.	F.N.E. Artisanat	94.000 h/stagiaires
ESPACE	Arras	62 Assoc.	Disp. "jeunes" conventions régionales	150.000 h/stagiaires
LEO LAGRANGE	Lille	59 Assoc.	S.E. jeunesse et sp. fonds régionaux, subv. municipales, P.A.S., 1,1% entrep.	22.800 h/stagiaires
P.E.C.	Sallaumines	62 Assoc.	S.E. Jeunesse et sp.	
PIONNIERS DE FRANCE	Avion	62 Assoc.	Fonds régionaux	* 20.500 h/stagiaires
RETRAVAILLER	Lille	59 Assoc.	F.S.E.	* 88.000 h/stagiaires
SIGMA Formation	La Madeleine	59 Assoc.	1,1% entreprises et municipalités, disp. "jeunes"	* 88.000 h/stagiaires

	APORAINNES	APPLIG	ANFEM	ANFI	BIIE	CEPA	CEMEA	C et L	C et P	CREP	QUIEP	BOIN	ESPACE	GEREN	HEMFC	LEO LAGRANCE	PBC	PIGIER	REINAVAILLER	STADER
Travaux des cuirs et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Travail du bois	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5	-	-	-	-	-	-
Conducteurs d'engins terrestres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres form. des secteurs primaires et secon.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Dessinateurs du bâtiment et des trav. publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dessinateurs industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	5
Organisation du travail gestion et contrôle de la production	-	-	-	-	432	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	X
Techniques adminis. ou juridiques appliquées	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	X	-	-	-	-	X
Secrétariat, Dactylographie, Sténographie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-	5	-	5
Techn. Financières ou comptables, mécano-graphie comptable	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5	-	-	-	5	-	X
Traitement électromécanique et électronique de l'information	-	654	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5	X	-	-	5	-	X
Commerce et distribution	-	X	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Informat. Document., relations publiques	-	-	-	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X
Enseign., animation a caractère éducatif	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	3	-	X	X	-	-	-
Arts et Arts appl., esthétique industr.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Santé sect. para médic., serv. sociaux	-	-	-	-	-	-	-	4,5	-	-	-	-	-	5,4	-	-	-	-	-	-
Soins personnes (esthétique & coiffure)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Serv. dans l'hôtellerie et collectivités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
Arts ménagers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Surveillance sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisation aux fonctions d'encadrement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-
Formations littéraires et linguistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	5,4	-	-	X	-	-	X
Form. économ., commerc., jurid. générales	-	-	-	-	3,2	-	-	6,5	-	-	54	-	X	-	-	X	X	-	-	-
Form. gén. sc. ou techn. industrielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	4	-	-	-	-	-	-
Préform. form. gén. à finalité profession.	6	-	6	-	6	6	6	-	-	6	6	-	-	6	-	6	-	-	6	6
Autres formations non regroupées ci-dessus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

On constate que les deux tiers de ces organismes sont situés dans le Bassin d'Emploi. Un tiers d'entre eux possède un siège à Lille, avec ou sans antenne sur place. On compte 6 organismes publics, 4 établissements privés et environ 12 associations. Cette liste n'est pas exhaustive. Il faut y ajouter les organismes de formation continue agricole, à savoir, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (C.F.P.P.A.) de Tilloy-les-Mofflaines, de Sailly Labourse, et de Savy Berlette.

Le tableau XXIV indique quelles sont les formations proposées par les établissements de la zone au cours de l'année 1983. Ces formations sont rapportées selon la classification en 47 rubriques de l'éducation nationale et il est précisé, chaque fois que possible, le niveau de qualification atteint au terme de la formation (chiffres situés à l'intérieur du tableau).

D'emblée, deux remarques s'imposent:

- 1) les secteurs d'activités auxquels préparent ces formations accusent certaines récurrences ainsi que des manques significatifs. Les récurrences visent des secteurs précis de la production tels que la Chaudronnerie, la Mécanique, l'Electricité, l'Electrotechnique et l'Electronique, l'Habillement (confection); ainsi que la Menuiserie, la Conduite de fours et de chaudières et le Dessin industriel. On y trouve également toute la gamme des activités tertiaires et des services: Secrétariat, Sténo, Dactylo, Comptabilité, Administration, Gestion, Relations humaines, Animation, Santé, Services sociaux ainsi que des formations générales de mise à niveau. Les manques se situent dans les secteurs de l'alimentation, des industries chimiques, de la photographie, des arts appliqués, des industries du papier et du carton, du génie civil, de la surveillance et de la sécurité.
- 2) La plupart des formations proposées sont destinées à un degré de qualification de niveau V (CAP - BEP). La formation continue dans la région des environs de Lens - Henin - Carvin n'étant pratiquement pas axée sur les formations qualifiantes de techniciens, techniciens supérieurs et cadres, oblige les demandeurs de ces formations à se déplacer sur Lille, Valenciennes, Béthune, Amiens ou le littoral, et maintient désespérément la population à un niveau de qualification bas.

c) Le public de la formation

1) la formation initiale

Les chiffres du recensement de 1982 (sondage au 1/20ème) semblent indiquer que la population scolaire du Bassin d'Emploi de Lens-Hénin représente 26,1% de la population totale; les moins de 16 ans représentant 78,9% de cette population scolaire, 20,6% de la population totale. Le taux de scolarisation des 3-15 ans est de 94,9%, celui des 16-20 ans est de 55,7% (pour un taux d'activité de 33,9% - la part des 16-20 ans inactifs non scolarisés est donc de 10,4%).

Cette population scolaire se caractérise peut-être avant tout par un retard scolaire important. Dans l'enseignement élémentaire, 35,5% des élèves ont au moins un an de retard. En CM2 ils sont 45,5% (44% pour l'Académie, 37% pour la France entière). Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (les élèves de CPPN, CPA et SES n'étant pas comptés), ils sont 45%; dans le second cycle court, 65,4% (59% des élèves en classes de CAP et 73,4% des élèves en classe de BEP), dans le second cycle long, 49,8%.

Par rapport à la population scolaire des districts de Lens et d'Hénin, celle de la zone est sur-représentée dans les LEP annexes, établissements où les filles préparent le CAP d'industrie de l'habillement et, sous-représentés dans les lycées techniques - ce qui semble signifier en outre que les jeunes n'utilisent pas l'offre de formation globalisée sur un district, mais l'offre de formation présente sur la zone d'Etude, à proximité du domicile.

C'est ainsi que les élèves de la zone représentent 56% du total des LEP annexes et seulement 44,2% des élèves de lycées techniques.

Cependant, la part du second cycle long est plus importante sur notre zone d'Etude que dans l'Académie puisqu'il est de 51,2% contre 48,7%.

2) La formation continue

le public de la formation permanente est difficile à cerner. Les données que nous possédons ne permettent pas d'isoler l'origine géographique du public en formation. Seuls les organismes publics tels que le CFFPA, le CUEEP, les GEPEN et le SIADEP s'adressent directement à la population minière. Pour ces 4 établissements, nous avons établi la répartition du nombre d'inscriptions au cours de l'année 1983 selon les secteurs de formation proposés (voir tableau XXV).

L'offre publique de formation continue, hormis le service de formation des Houillères représente un public de 11.430 auditeurs (GEPEN d'Hénin-Carvin y compris).

Dont:

- 28,5% en Chauffage, Chaudronnerie, Mécanique, Electricité, Electronique;
- 23,2% en formation de base Littéraire, Economique et Scientifique et en préformation;
- 22,6% en Techniques Administratives, Secrétariat, Dactylographie et Comptabilité;
- 8,1% dans l'Habillement.

Tableau XXV

Inscriptions/secteur/organisme de formation	CFPA	CUEEP	GEPEN (1)	SIADEP	TOTAL
01 Agriculture, élevage, forestage	-	-	-	-	-
02 Pêche, navigation maritime et fluviale	-	-	-	-	-
03 Mines et carrières: travail des pierres	-	-	-	-	-
04 Génie civil, travaux publics, topographie	-	-	-	-	-
05 Construction en bâtiment	-	-	-	-	-
06 Couverture, plomberie, chauffage	-	-	48	-	48
07 Peinture en bâtiment, peint. industrielle	-	-	-	-	-
08 Production et première transf. des métaux	-	-	-	-	-
09 Forge chaudronnerie, construc. métalliques	253	123	98	355	829
10 Mécanique générale et de précision, travail sur machine-outil	44	676	154	634	1508
11 Electricité, électrotechnique et électromécanique	47	171	51	-	269
12 Electronique	-	-	25	-	-
13 Verre et céramique	-	-	-	-	-
14 Photographie, industries graphiques	-	-	-	-	-
15 Papier et carton	-	-	-	-	-
16 Chimie, Physique, Biochimie, Biologie, production chimique	-	-	-	-	-
17 Boulangerie, pâtisserie	-	-	-	-	-
18 Abattage travail des viandes	-	-	-	-	-
19 Autres spécialités de l'alimentation	-	-	-	-	-
20 Textiles	-	-	6	-	6
21 Habillement, travaux des étoffes	-	854	83	71	1008
22 Travaux des cuirs et peaux	-	-	-	-	-
23 Travail du bois	-	42	5	-	47
24 Conducteurs d'engins terrestres	-	-	-	-	-
25 Autres form. des secteurs primaires et secon.	-	-	-	612	612
26 Dessinateurs du bâtiment et des trav. publics	-	-	-	-	-
27 Dessinateurs industriels	-	-	18	-	18
28 Organisation du travail gestion et contrôle de la production	-	-	-	26	26
29 Techniques adminis. ou juridiques appliquées	-	-	7	636	643
30 Secrétariat, Dactylographie, Sténographie	-	752	19	424	1195
31 Techn. Financières ou comptables, mécano-graphie comptable	-	218	17	-	235
32 Traitement électromécanique et électronique de l'information	-	-	-	618	618
33 Commerce et distribution	-	-	-	635	635
34 Informat. Document., relations publiques	-	-	-	360	360
35 Enseign., animation a caractère éducatif	-	-	-	-	-
36 Arts et Arts appl., esthétique industr.	-	-	-	-	-
37 Santé sect. para médic., serv. sociaux	-	-	34	-	34
38 Soins personnes (esthétique & coiffure)	-	-	-	83	83
39 Serv. dans l'hôtellerie et collectivités	-	-	-	-	-
40 Arts ménagers	-	-	20	-	20
41 Surveillance sécurité	-	-	-	-	-
42 Organisation aux fonctions d'encadrement	-	-	-	-	-
43 Formations littéraires et linguistiques	-	766	8	1166	1940
44 Form. économ., commerc., jurid. générales	-	150	-	-	150
45 Form. gén. sc. ou techn. industrielles	-	313	-	-	313
46 Préform. form. gén. à finalité profession.	320	-	-	-	320
47 Autres formations non regroupées ci-dessus	-	-	-	50	50
TOTAL	664	4065	593	5670	10.992

(1) Nous n'avons pu disposer de la répartition du nombre d'inscriptions pour le GEPEN d'Hénin-Carvin.

La majeure partie de ces formations sont de niveau V.

Il est intéressant de relier l'offre de formation continue et les caractéristiques de son public quant au niveau de diplôme (voir tableau XXVI). La répartition de la population des 15 ans et plus du Bassin d'Emploi nous indique que 69,6% sont d'un niveau 6 (CEP, diplôme de fin d'études primaires).

Tableau XXVI - Répartition de la population des 15 ans et plus du Bassin d'Emploi de Lens, par sexe, âge et niveau de formation (données INSEE 1982, sondage au 1/20e) (en %)

Ages	Hommes				Femmes				Total			
	15-34	35-54	55+	Total	15-34	35-54	55+	Total	15-34	35-54	55+	Total
Diplômes												
CEP et dip. fin d'études niv. VI.	44,9	61,9	85,7	61,5	57,4	79,9	93,6	76,9	51,1	71	90,5	69,6
CAP - BEPC BEP - niv. V	43,9	31,6	10,8	30,9	30,5	14,9	4,4	16,6	37,3	23,1	6,9	23,4
BAC et plus niv. 4,3,2	11,2	6,5	3,5	7,6	12,1	5,2	2,0	6,5	11,6	5,9	2,6	7

23,4% ont un CAP, un BEP ou un BEPC (niveau 5) et seulement 7% de la population atteint ou dépasse le niveau du baccalauréat (niveau 4), ce qui explique que la majorité des formations proposées sur la zone s'adressent à un public de faible niveau de qualification en vue d'atteindre le niveau 5.

L'absence de qualification de la population minière est également fonction du sexe. 38,5% des hommes ont un niveau supérieur ou égal au CAP contre 23,1% pour les femmes.

Le niveau varie également selon l'âge. On constate un accroissement de la qualification en fonction du temps, les plus jeunes étant plus qualifiés que les plus vieux. Ainsi, on passe de 90,5% de niveau 5 après 55 ans à 51,1% avant 35 ans, tandis que les qualifiés de niveau 5 passent de 6,9% après 55 ans à 37,3% avant 35 ans. Pour les niveaux 4 et plus, on passe de 2,6% à 11,6% de 55 ans à 34 ans et moins.

Donc, en général, les hommes sont plus qualifiés que les femmes quoique cette différence se résorbe à partir du niveau BAC chez les jeunes (âgés de 15 à 34 ans). De même, les jeunes tendent à se qualifier davantage que leurs aînés.

Mais il reste actuellement que la majorité du public à former, même chez les plus jeunes, se situe aux niveaux 6 et 5 dans 88,4% des cas.

d) Formation professionnelle et demande d'emploi

Au 31 décembre 1982, le Bassin d'Emploi comptait 16.795 demandeurs d'emploi. Près de 60% avaient moins de 25 ans. Plus de 23% étaient primo-demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Les deux districts scolaires de Lens et d'Hénin Beaumont comptaient, à la même époque, 3.278 élèves inscrits en classes d'examens des diplômes de la formation professionnelle initiale du second cycle (26,2% en troisième année de CAP, 42,4% en seconde année de BEP et 31,4% en terminale de cycle long préparant à un BAC technique ou à un brevet de technicien).

Lorsqu'on cherche les métiers et emplois sur lesquels débouchent théoriquement les formations professionnelles et lorsqu'on observe la structure de la demande d'emploi concernant ces métiers là, on est frappé par le fait que près de 75% de cette demande émanent de jeunes de moins de 25 ans (au lieu de 60% pour l'ensemble de la demande d'emploi).

Il semble donc que l'on puisse prétendre que la formation professionnelle initiale des lycées conduise les élèves vers des métiers et emplois dont la demande est déjà massivement (3 fois sur 4) le fait de jeunes chômeurs.

Cette sur-représentation des jeunes parmi les demandeurs d'emploi est manifeste pour les métiers de la chaudronnerie (niveau BEP), de la mécanique (niveaux CAP et BEP), de l'électricité (niveaux CAP et BEP), de la menuiserie (niveaux CAP et BEP), du secteur tertiaire, hormis la comptabilité [niveaux CAP et BEP, mais aussi quelques fois bac technique (G1, F8 précisément)].

En règle générale, la demande d'emploi correspondant à une formation de niveau IV est beaucoup plus faible que pour le niveau V. Rappelons que 93% de la population des 15 ans et plus, du Bassin de l'Emploi possèdent au plus un diplôme de niveau V et que plus des deux tiers des élèves qui ont passé un examen en juin 83, visaient un diplôme de niveau V.

IIe PARTIE - LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

INTRODUCTION

La première partie a révélé les difficultés de la zone et les problèmes nombreux que vit la population: sous-emploi, sous-scolarisation, sites dégradés, conditions de vie pénibles. Elle a également mis en valeur un certain nombre d'atouts tel la richesse de la vie associative locale.

Devant une telle situation, on aurait pu s'attendre à une floraison de projets destinés à répondre aux besoins énormes qui se sont fait jour. Or, ce n'est pas le cas. Les projets de développement sont rares, peu élaborés et portés en majeure partie par le secteur public. Cela s'explique sans doute par le fait que les Houillères ont occupé et occupent encore une position centrale dans la zone, prenant en charge tous les aspects de la vie du citoyen et développant ainsi progressivement une mentalité d'assisté.

Lorsque l'équipe de recherche s'est présentée sur le terrain, plusieurs de ces projets étaient déjà en voie d'élaboration. Certains, étaient déjà très avancés et avaient même reçu un début d'opérationnalisation. C'est le cas par exemple du projet de coordination gérontologique.

D'autres, par contre, étaient à peine esquissés de sorte que leurs promoteurs ont saisi l'opportunité de la recherche pour systématiser leurs idées et construire avec l'appui des chercheurs, leur projet. C'est dire que parmi tous ceux qui ont été retenus par l'équipe et présentés ci-dessous, la caractéristique dominante sera l'hétérogénéité: hétérogénéité au regard des contenus, des modes de financement et de l'état de développement, mais également au niveau du champ ouvert par l'action envisagée.

Certains, tels ceux de Pont-à-Vendin et Harnes présentent une réelle multidimensionalité couvrant l'ensemble du champ de l'économie sociale et débordant sur l'artisanat local voire sur les "bas de gamme" du commerce et de l'industrie. Par contre, les autres, s'inscrivent de manière dominante sur un axe de développement particulier. C'est le cas de tous ceux qui ont pour but de développer la vie sociale et associative. La création d'un "Conseil de Développement de la Vie Associative" souhaitée par Peuple et Culture s'inscrit dans ce cadre tout comme la "Coordination Gérontologique" et la mise sur pied des Centres Culturels ou de Loisirs de Méricourt et de Sallaumines.

C'est également le cas de ceux qui ont pris pour axe principal d'activités les problèmes de formation et de communication. Relèvent de cette catégorie: la mise en place d'une action spécifique "Montée collective en qualification et technologies nouvelles" ainsi que les projets d'équipement informatique et télématique d'Avion, Fouquières-lez-Lens et Méricourt.

Enfin, quelques projets se signalent par leur volonté de développer des

activités directement productives soit dans le secteur agricole soit dans l'artisanat et la petite entreprise. Ce sont ceux qui portent création d'un lieu de vente au détail de production agricole, application de technologies nouvelles au monde rural et création d'une société d'installation de chauffage, ventilation, climatisation et sanitaire.

La deuxième partie de cette étude aura donc pour objet de présenter systématiquement ces projets. Dans toute la mesure du possible, ils seront resitués dans leur contexte; leurs activités seront présentées au regard des besoins qu'elles sont sensées satisfaire et l'estimation de leur coût sera complétée par un plan prévisionnel de financement.

I

LE PROJET DE CREATION D'UN POLE ATTRACTIF ET D'UNE ZONE DE LOISIRS

(Pont-à-Vendin)

1. Le contexte socio-économique

Pont-à-Vendin se situe dans une boucle de la Deûle aux confins des Flandres et de l'Artois.

A l'extérieur du bourg, les quelques dizaines d'hectares de terre se divisent en trois catégories:

1. propriétés boisées (d'une très ancienne famille: les Couhe)
2. propriétés de culture (Cambiez, Delvallez, Druelle)
3. propriétés industrielles (Cambiez).

Ces quelques familles ont apporté par leur influence politique et financière, une vie industrielle et économique florissante sans que la cité (hormis l'emploi et le petit commerce) n'en profitât: aucune structure pour la vie collective, ni stade, ni salle des fêtes, peu ou prou d'infrastructure moderne.

L'essor essentiel fut apporté par la Cimenterie qui fut florissante dans les années 60. Elle occupait plus de 250 salariés. Elle permit le développement d'autres entreprises: chaudronnerie, serrurerie, électricité. Avec la crise, la cimenterie passe de 250 salariés à 120 en 1980; 90 en 81; 80 en 82; 70 en 83. Il n'en restera que 55 fin 84, début 85.

Le choc pétrolier, la crise du bâtiment et la récession minière entraînent inexorablement la sous-traitance locale vers le déclin.

La natalité étant en baisse, on envisage des fermetures de classes dans les différents groupes scolaires où déjà 6 salles sur 20 sont inoccupées. Le vieillissement de la population est aggravé par une politique du logement qui ne parvient pas à retenir les jeunes. De 3.332 habitants en 1975, la population tombe à 2.882 au dernier recensement. Le nombre de chômeurs passe de 20 à 140 durant la même période.

2. Présentation générale du projet

a) La dégradation du site

Le quartier dit "La Gare d'Eau" regroupe une petite centaine d'habitations qui, pour la plupart, ont souffert d'abandon.

A l'origine, cette "Gare d'Eau" était un secteur économique important. De nombreux commerces y développaient leur activité entourant l'activité principale: la réparation de bateaux.

Sur un plan d'eau de quelques hectares, l'activité navale était importante. La vocation économique de ce "garage" a considérablement diminué suite à la baisse du transport fluvial et à l'élargissement du canal de la Deûle. Tous les matériels de dragage furent déversés sur le plan d'eau. Le petit bassin restant fut protégé par une digue.

A proximité s'élève également l'ancienne décharge publique fermée depuis quelques années.

La Gare d'Eau abandonnée, les friches artisanales, la décharge publique constituent trois sites à reconquérir. Cette reconquête constitue l'axe fort du projet de développement local présenté ci-dessous.

Ce projet qui touche l'ensemble du tissu associatif local permettra de créer une quinzaine d'emplois dans un délai de 6 à 15 mois. Ces emplois d'origines diverses (artisanales, industrielles, culturelles) nécessiteront une formation spécifique.

b) Les partenaires intéressés au projet

Bien que restant maîtresse d'oeuvre, la Commune de Pont-à-Vendin envisage la mise en place d'une Société Anonyme d'Economie Mixte qui aura à gérer l'ensemble des réalisations.

De nombreux partenaires se sont déjà déclarés. Les communes de Vendin le Vieil, Meurchin, Estevelles, Harnes et Wingles pourraient être intéressées à divers titres.

Le Conseil Régional, le Conseil Général, la Jeunesse et les Sports, le Ministère des Transports par les "Voies Navigables" sont associés à ce projet.

Des artisans locaux ont manifesté leur désir de s'associer aux activités de la zone. Des projets annexes, sources d'emplois sont en préparation.

Plusieurs organismes de formation ou de jeunesse se sont également montrés intéressés par ce projet.

c) La multidimensionalité du projet

Le projet est multidimensionnel; il prévoit à la fois l'aménagement d'un site attractif dans une zone dégradée, l'organisation d'un secteur artisanal, d'un centre de formation et d'animation socio-culturelle s'appuyant sur les loisirs.

3. Le relais nautique et le local d'accueil

Le projet prévoit tout d'abord la réalisation d'un relais nautique. S'insérant dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme fluvial, celui-ci se conformera aux normes des Voies Navigables et permettra

le développement des activités liées à la plaisance. Il pourra être ouvert aux écoles et aux stagiaires ou aux enfants des Centres de Loisirs de Pont-à-Vendin et des communes environnantes.

La navigation de plaisance sur la Deûle est très développée. Des dizaines de bateaux passent à Pont-à-Vendin chaque semaine venant de Hollande, de Belgique, d'Allemagne et même d'Angleterre. L'ouverture de ce relais les incitera à s'arrêter, et favorisera les échanges culturels. Le relais comprendra un local d'accueil offrant toutes les commodités et divers services.

4. Les ateliers

L'aménagement de deux ateliers, l'un de construction et de réparation de bateaux de plaisance, l'autre ouvert aux particuliers souhaitant construire ou aménager un bateau pourra être confié à des entreprises locales développant ainsi des activités anciennes ou nouvelles.

Une fois l'aménagement réalisé, des activités diverses pourront se développer. Ainsi, possibilité sera donnée aux acquéreurs modestes d'équiper, par leurs propres moyens, une coque nue, selon leur goût et en bénéficiant de l'expérience des maîtres d'oeuvre. Cette formule devrait attirer une clientèle assez importante pour laquelle seront créées des installations: caravaning communal, épicerie, brasserie, restaurant.

La construction et la location de petits bateaux de plaisance et l'ouverture d'une surface de vente de fournitures marines, d'un dépôt-vente de marques existantes en bateaux, moteurs, remorques, porte-bateaux, constituent autant d'activités créatrices d'emplois directs mais également d'emplois induits dans les secteurs voisins.

5. La création d'un centre polyvalent de formation et d'animation socio-culturelle

Dans le triangle concerné par l'action en cours, il existe une population jeune concernée chaque année par la formation théorique B.A.F.A. et B.A.F.D. de base ou de perfectionnement. Cette demande de formation existe également au niveau régional et les lieux de formation ouverts toute l'année sont peu nombreux. Par ailleurs, il existe, dans la région, de nombreux équipements de plein air et de nature ainsi que des bases nautiques. Dans les deux ans à venir, d'autres équipements de ce type verront le jour. Il y a donc là un besoin réel de formation pour les personnels gérant ces équipements ainsi que pour les personnels d'accueil et de fonctionnement. Si l'on ajoute à cela, l'existence d'un tissu associatif très riche (650 associations recensées dans le secteur), on comprendra que se pose le problème des compétences nécessaires à la gestion et au fonctionnement de ces associations et de leurs installations. Il y a donc un besoin important de formation initiale et continuée dans ce secteur. Ce besoin est d'autant plus grand que l'on note un retard éducatif et culturel important du secteur, ce qui est préjudiciable à son développement.

En outre, Pont-à-Vendin et le secteur proche sont desservis par liaison fluviale et sont des lieux d'accueil pour les bateliers. Dans le domaine de l'animation socio-culturelle, il est envisageable de mettre sur pied des actions spécifiques de mise à niveau, d'amélioration des connaissances, d'animations ouvertes aux personnels de la batellerie des pays de la C.E.E.

Enfin, autour des équipements créés par le projet, apparaîtront d'importants besoins de formation tant pour les personnels permanents que pour les utilisateurs occasionnels. Le projet se doit donc de répondre à ces besoins par la création d'un centre polyvalent de formation et d'animation socio-culturelle dont les activités pourraient s'articuler autour des axes suivants:

- 1) Stages B.A.F.A. et B.A.F.D., centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement.
Spécialisation B.A.F.A.: informatique, activités nautiques et sportives, de plein air et de nature, techniques d'expression, photo, vidéo, radio, etc...
- 2) Mise à niveau des connaissances et ouverture aux contenus modernes d'enseignement.
- 3) Stages de gestion, de conduite de réunions et de formation d'agents de développement.
- 4) Stages de formation initiale et continuée dans le domaine de l'animation et des loisirs y compris les loisirs sportifs.

6. Créations d'emplois

Il n'est pas possible de déterminer avec précision les possibilités d'emplois offertes par les formations qualifiantes mises en place par le centre. Par contre, pour le fonctionnement global du projet il y a nécessité de créer immédiatement 15 emplois: un directeur gestionnaire, une secrétaire, deux animateurs-formateurs, un cuisinier, un aide cuisinier, deux personnes de services toutes mains, un électricien, un factotum toutes mains, un gardien relais nautique, trois ouvriers qualifiés chantier naval de plaisance et un maître ouvrier en menuiserie.

7. Evaluation du coût

	Coût (en F)	Par des Fonds Européens	Autres
Relais nautique	500.000	100.000	400.000 Région
Infrastructure	100.000	50.000	50.000 Communes
Centre d'accueil (constr.)	1.250.000	625.000	375.000 Communes 250.000 Etat Rég.
Etude et acquisition de terrains	500.000	250.000	250.000 Cons. Gén. Communes
Remise en état des aires artisanales	200.000	100.000	100.000 Entreprises locales
Aménagement atelier A	500.000	250.000	125.000 Etat Rég. 125.000 Ent. loc.
Aménagement atelier B	600.000	300.000	150.000 Etat 150.000 Ent. loc.
Liaison centre ville (voirie)	1.000.000	500.000	500.000 Communes
Réseaux (assainissement, élect., téléphone)	1.000.000	500.000	500.000 Communes
Parkings	300.000	150.000	150.000 Etat
Base de plein air et anim.	2.300.000	920.000	1.150.000 Région 230.000 Communes
Plateaux sportifs	750.000	375.000	225.000 Communes 150.000 Départ.
Centre de formation	7.450.000	3.725.000	2.000.000 Etat 725.000 Départ. 1.000.000 Communes
Equipement de Centre de formation	792.000	296.000	200.000 Région 196.000 Communes
Formation	98.000	98.000	
TOTAL INVESTISSEMENT	17.340.000	8.339.000	9.001.000

DENOMINATION ROLE ATTRACTIF D'ACTIVITES ET DE LOISIRS
INITIATIVE Commune de Pont-à-Vendin
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE
PARTENAIRES Autres communes + deux associations + artisans
STRUCTURE DE REALISATION Syndicat Anonyme d'Economie Mixte (S.A.E.M.)
SECTEUR D'ACTIVITE Loisirs - Sport - Formation - Artisanat - Animation socio-culturelle - Aménagement de sites
ACTIVITES PREVUES Formation animateurs - Education permanente - Construction, réparation, entretien de bateaux de plaisance - Menuiserie

EMPLOIS CREES

1 Directeur	1 Secrét.	2 Animat.	1 Cuisinier	2 personnes	1 électric.	1 Gardien	3 ouvriers	1 Maître-Ouv.
Gestion.		formateurs	aide-cuis.	de serv.	1 factotum	Relais	qual. Chant.	Menuisier
Niv. 3-4	4	5	5			Nautique	Navals	

FORMATION (type et organisme)

Economat -	Secr. Inf.	BAPA-BAFD	CAP Cuis.	CAP E.T.C.	AFPA CUEEP	AFPA	CAP Menuis.	CUEEP-GEPEN
Adm. Compt.	langues	lang.(CEMEA	CAP E.T.C.	SIADEP	GEPEN		marine AFPA	
Rel. H.	SIADEP -	SIADEP J.S.	SIADEP	GEPEN				
CEMEA J.S.)	CUEEP	GEPEN CUEEP	CUEEP					

FINANCEURS Etat - Région - Conseil Régional - Communes - Divers (Entreprises et Autres), Fonds Européens
ECHELONNEMENT 1984 (Acquis) - 1985 - 1986 - 1987
IMPLICATION ECON. EN AMONT Entreprises artisanales de la commune et d'autres communes
IMPLICATION ECON. EN AVAL Entreprises artisanales de la commune et d'autres communes - Développement commerces locaux
RETOMBÉES Reconquête d'un site dégradé - Développement des loisirs - Relance des associations
PARTENAIRES FUTURS EVENT. Autres zones régionales de loisirs
DEVELOPPEMENT FUTUR Restauration - Camping - Caravaning
OBSTACLES
REMARQUES Transition péniches / Bateaux de plaisance

- II -

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES
AVEC RECONQUETE DE SITES DEGRADES ET DELAISSES

(Harnes)

Harnes commune minière d'une population de 14.000 habitants environ, comptait encore dans les années 1970, 4 puits de mine, une batterie de fours à coke qui employaient 6.000 ouvriers.

A la veille de l'arrêt de l'exploitation des puits, la commune a créé sa propre zone industrielle, malheureusement au détriment de la surface agricole.

La municipalité poursuivant ses efforts, s'est fixée pour objectif l'aménagement de terrains dégradés et délaissés par les Houillères.

le projet d'aménagement retenu consiste essentiellement à créer un pôle attractif qui serait constitué:

- d'un centre de formation;
- de zones d'activités artisanales et légères;
- d'un centre d'équipements publics (équipements administratifs et sportifs);
- d'un centre aéré;
- d'espaces verts d'accompagnement.

1. Le centre de formation

La création d'un centre de formation permettra la mise en place de stages de formation professionnelle continue, de stages d'éducation permanente accessibles à tous afin d'élever le niveau général de formation dans une perspective de lutte contre l'échec scolaire, de combler le fossé entre les impératifs technologiques et le niveau de formation actuelle.

L'office intercommunal pour la formation professionnelle pour l'éducation permanente, l'emploi et la jeunesse créé par le syndicat intercommunal et dont le but est de promouvoir et de diriger l'ensemble des actions de formation se propose de racheter à la société Polybat, un bâtiment, autrefois bureaux de la fosse 21 et ayant servi d'entrepôts. Ce bâtiment dégradé et délaissé conviendrait, particulièrement, car il se trouve à proximité immédiate de la zone d'activités en prévision.

L'extension de ces installations et la création d'ateliers pourraient être réalisés à l'avenir sur des terrains annexes et favoriseraient une meilleure intégration dans la zone artisanale.

2. Création d'une zone artisanale

Certains artisans ont vu leur demande d'implantation refusée à cause du manque de terrains aménagés disponibles; d'où la nécessité, pour la com-

mune de créer cette zone et de favoriser ainsi la création de nouveaux emplois.

Cette zone artisanale pourrait être créée par tranches successives et de plus, être liée directement avec le centre de formation pour permettre une harmonisation et une meilleure relation formation-emploi.

3. Création d'équipements sportifs et administratifs

La rénovation de certaines cités minières, la densification et la création d'une Z.A.C., ont provoqué l'arrivée de nouvelles populations qui se trouvent éloignées du centre ville. Ceci impose le développement de nouveaux équipements publics.

D'une part, un centre d'accueil et de nouveaux services administratifs décentralisés (permanences sociales, consultations de nourrissons, permanences administratives, réception d'adjoints) pourraient être installés dans un bâtiment appartenant aux Houillères.

D'autre part, des équipements sportifs pourront également être mis à la disposition du personnel de la zone artisanale ainsi qu'aux participants du centre de formation.

4. Création d'un centre aéré

La commune de Harnes a l'intention de transférer son centre aéré qui ne peut plus répondre aux demandes formulées. De plus, le rajeunissement de la population de ce secteur entraîne un potentiel plus important d'enfants.

L'implantation de ce nouveau centre aéré pourrait se situer à proximité d'une zone boisée existante et d'une liaison verte avec les équipements publics à créer.

5. Création d'espaces verts d'accompagnement

Afin de permettre une liaison entre les différents équipements, des espaces verts d'accompagnement pourraient être réalisés afin d'offrir à la population un cadre de vie plus agréable mais devenir également une zone plus attractive favorisant l'implantation d'activités artisanales et légères nouvelles.

6. Emplois créés

Dans le cadre de ce projet, l'intervention des fonds européens est sollicitée pour ce qui concerne essentiellement le fonctionnement et la formation des personnels embauchés pendant les trois premières années. La construction, le gros équipement et l'aménagement font l'objet de démarches auprès des instances nationales compétentes. Les emplois créés se

situent pour la plupart dans le secteur de la formation et dans la gestion des centres:

- 1 formateur en informatique (niveau IUT gestion ou niveau Bac G2 + expérience);
- 1 informaticien;
- 4 formateurs (encadrement stages 16/18);
- 1 responsable accueil jeunes;
- 1 responsable chargé des relations économiques;
- 1 responsable de formation;
- 1 secrétaire administratif;
- 1 administratif pour le centre administratif;
- 1 animateur sportif pour le centre sportif;
- 1 responsable animation pour le centre d'animation.

7. Evaluation du coût

I. FORMATION	* Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres 50%
Intitulé des stages			
Analyste programmeur	125.000	62.500	Etat
Formateur en Informatique	52.640	26.320	
D.E.F.A.	973.700	486.850	Région
D.E.F.A. + spécialisation			
formation - animation	139.100	69.550	Communes
Agent de Développement	167.200	83.600	
Educateur sportif 1er degré	11.900	5.950	
<hr/>			
TOTAL	1.469.540	734.770	

* le coût comprend les frais de fonctionnement + les frais des stagiaires

II. INVESTISSEMENT	Coût (en F)	50% FEDER(en F)	AUTRES 50%
ZONE ARTISANALE ET D'ACTIVITES LEGERES			
- Acquisitions	2.000.000	1.000.000	Etat
- Etudes préalables	300.000	150.000	
- Travaux préliminaires	200.000	100.000	Conseil Régional
- Terrassements	400.000	200.000	
- Plantations	300.000	150.000	Cons. Gén. du Pas-de-Calais
- Engazonnement	400.000	200.000	
- Clôtures	250.000	125.000	
- Voirie intérieure	3.500.000	1.750.000	Communes
- Assainissement	1.500.000	750.000	
- Eclairage public	800.000	400.000	Entreprises
- Alimentation électrique	1.500.000	750.000	
- Gaz	200.000	100.000	
- Eau potable	1.000.000	500.000	
- P.T.T.	500.000	250.000	
- Voirie à renforcer	2.000.000	1.000.000	
Total Zone artisanale	14.850.000	7.425.000	
CREATION D'ESPACE VERT ET D'ACCOMPAGNEMENT			
- Acquisition	200.000	100.000	Etat
- Etudes préalables	100.000	50.000	
- Travaux préliminaires	200.000	100.000	Conseil Régional
- Terrassements	300.000	150.000	
- Plantation	400.000	200.000	Conseil Général du Pas-de-Calais
- Engazonnement	150.000	75.000	
- Cheminements	200.000	100.000	Communes
- Mobilier et jeux	100.000	50.000	Entreprises
Total espace vert	1.650.000	825.000	
CENTRE DE FORMATION			
- Acquisition	400.000	200.000	Etat
- Etudes préalables	100.000	50.000	
- Travaux préliminaires	100.000	50.000	Conseil Régional
- Remise en état du bâtiment aménagement intérieur	300.000	150.000	
- Création d'un espace vert d'accompagnement	200.000	100.000	Cons. Gén. du Pas-de-Calais.
- Créations d'ateliers	400.000	200.000	
- Mobilier et matériel	350.000	175.000	Communes
- Aménagement des locaux dans les diff. communes	100.000	50.000	Entreprises
Total Centre de formation	2.250.000	1.125.000	
TOTAL INVESTISSEMENT	18.750.000	9.375.000	

DENOMINATION	CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES AVEC RECONQUETE DES SITES DEGRADES ET DELAISSES						
INITIATIVE	Commune de Harnes						
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Ville de Harnes						
PARTENAIRES	Office Intercommunal pour la Formation Professionnelle, l'Education Permanente et la Jeunesse (OFFIPEJ), du Syndicat Intercommunal de Harnes, Membres de l'OFFIPEJ: Communes de Harnes, Fouquières-lez-Lens, Annay-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Estvelles						
STRUCTURE DE REALISATION	Commune de Harnes						
SECTEUR D'ACTIVITE	Formation - Artisanat - Aménagement de sites - Sports - Animation socio-culturelle - Administration						
ACTIVITES PREVUES	Education permanente: lutte contre l'échec scolaire, accroissement du fonds social de la formation, formation aux technologies nouvelles, qualification professionnelle aux jeunes, information et documentation						
EMPLOIS CREEES	4 formateurs 1 empl. Admin. 5	1 personne Accueil jeunes 1 anim. sport.	1 responsable de formation 1 responsable animation	1 formateur informatique	1 gestionnaire informatique	1 secrétaire administratif	1 resp. chargé relat. econom.
FORMATION (type et organismes)	BAFA BAFAD DUFA DEFA CEMEA GEPEN CUEEP SIADEP	Animat. Socio cult. IUT car. soc. CUEEP	animateur gestionnaire DUFA (CUEEP)	DUT informatique	Programmeur gestion	Secrétariat, Stenodactylo CUEEP BEP (GEPEN-SIADEP)	Economiste So- ciologue Univ. Lille I
FINANCEURS	OFFIPEJ, Conseil Régional, Communes, Ministère de la Formation Professionnelle, Conseil Général, DATAR, Fonds Européens						
ECHELONNEMENT	1984 - 1985 - 1986						
IMPLICATION ECON. EN AMONT	Entreprises de BTP (Bâtiments et Travaux publics) - Milieu artisanal local						
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Organismes de formation - Milieu artisanal local						
RETOMBÉES	Elever le Fonds social de la formation des différents publics des communes associées à l'OFFIPEJ, revitalier et réanimer la vie locale						
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Le Secteur associatif - le Milieu artisanal						
DEVELOPPEMENT FUTUR							
OBSTACLES							
REMARQUES							

Projet de Peuple et Culture

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE
(C.D.V.A.)

1. Elements de situation

Ce projet s'appuie sur:

- **une expérience:** depuis 20 ans, dans la zone du bassin minier du Pas-de-Calais, concernée par l'étude de développement local intégré, quelques associations mènent des actions de formation (jeunes et adultes) et d'animation globale socio-historique, socio-éducative qui ont contribué à réduire les déséquilibres culturels liés à une sous-scolarisation, un sous-équipement des infrastructures éducatives, culturelles et sociales, atténuant ainsi pour leur part les effets réducteurs, démobilisateurs, d'une récession économique à répercussions sociales déstructurantes.
- **Une volonté:** celle de tenir un rôle peut-être limité, mais moteur, dans la mise en oeuvre des politiques européenne et nationale, dans celle du Plan Régional Nord Pas-de-Calais (1984-1988) tendant à favoriser les mutations économiques, sociales, culturelles auxquelles nos populations sont confrontées.
- **Un constat:** la vie associative dans les villes du bassin minier reste marquée par les difficultés rencontrées à surmonter un handicap créé par le contexte historique, économique et socio-politique d'un siècle d'exploitation minière. Il lui faut dépasser une certaine propension à l'assistanat, à l'auto-limitation des paris économiques, induits par le parternalisme à prétention hégémonique des entreprises charbonnières privées puis nationalisées; induits par celui plus diffus de plusieurs collectivités locales qui ont tendance à prendre le relais des Houillères et à maintenir les associations dans des comportements assistés.

De ce fait, bien peu d'associations dans la zone concernée sont parvenues à un degré suffisant d'autonomie susceptible de leur permettre la définition d'objectifs et la création de moyens économiques permettant de fonder des postes de travail permanent et de réaliser des projets d'une certaine envergure financière.

De plus, dans un contexte de rivalités politico-économiques locales qui peuvent encore prendre l'allure de rivalités de clochers, les tentatives de mise en place d'actions intercommunales d'origines associatives et culturelles se heurtent à des difficultés bien souvent incontournables.

Dans ces conditions, l'engagement des Fonds européens conforté par les volontés des instances décisionnelles nationales et régionales,

serait un des seuls de nature à entraîner l'adhésion des collectivités locales et des associations à un projet d'économie sociale instaurant des dynamiques nouvelles tout au moins dans la zone concernée.

- **Une innovation institutionnelle:** une cellule fondatrice, regroupant quelques associations à vocations différenciées susceptibles d'adhérer aux principales orientations de ce texte, se chargerait de mettre en place une structure fédérative nouvelle sur la zone, le Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) regroupant individus, associations, collectivités locales soucieux de développer un lieu d'innovation sociale, économique et culturelle permettant à la fois réflexion et action sur des bases résolument interculturelles, intercommunales, inter-associatives, et multi-thématiques.
- **Un échéancier:** les idées et perspectives émises en mai 1984 permettent d'envisager un auto-financement progressif du projet confortant en trois ans (1986-1988) les créations d'emplois prévues au démarrage de sa mise en oeuvre. Une intervention accompagnatrice des Fonds européens pourrait se concevoir au-delà de la phase de lancement proprement dite en soutien de développements intervenant au cours de la seconde année de fonctionnement.

2. Les orientations

L'idée première réside dans la création d'un nouveau lieu inter-associatif remplissant des fonctions globalement inexistantes sur la zone:

- mise en fonctionnement d'un Conseil de Développement de la Vie Associative se donnant les moyens d'une réflexion permettant au-delà des clivages historiques, idéologiques, économiques, thématiques, de produire des actes communs, éducatifs, sociaux et culturels d'un type nouveau dans la zone;
- valorisation des ressources humaines locales par la mise en place de formations à la gestion, à la créativité et à l'innovation sociale en liaison avec les structures éducatives et formatives existantes: secteur scolaire, associatif, centres de formation, promotion sociale, PAIO, site informatique...;
- création d'un centre de ressources documentaires et d'un service d'information inter-associatif à support écrit et audio-visuel;
- affermissement de l'identité culturelle des publics touchés par les associations, par l'appropriation des données culturelles, économiques et historiques, actuelles et futures de la zone.

Ces fonctions seraient articulées sur le développement d'unités de production économique-sociales devant permettre d'auto-financer en trois ans l'ensemble du projet.

Ces unités seraient au départ au nombre de trois:

- une unité de restauration: lieu de rencontre et d'expression, restaurant de la mémoire collective, vivante, passée, présente et anticipatoire;
- une unité d'enregistrement et de production sonore et audio-visuelle;
- une unité de reprographie basée sur la photocopie et le procédé offset.

Le schéma linéaire de base qui peut faire l'originalité et la viabilité du projet consisterait à complémentariser les trois offres de prestation regroupées en un même lieu.

L'offre monnayable idéale s'établit dans l'élaboration et la vente successive: d'un ou plusieurs repas, d'un ou plusieurs enregistrements sonores ou vidéos, d'une ou plusieurs retranscriptions écrites.

3. Les emplois créés

L'articulation des trois unités de production couplées, présentées ci-après, permettraient la création de 7 emplois nouveaux.

Il s'agirait de postes s'appuyant chacun sur une bonne technicité mais généralistes au sens de l'exercice d'une co-responsabilité de l'animation globale du lieu créé.

- | | |
|-------------------------|--|
| Service général | - un poste d'animateur-gestionnaire-coordonateur
- un poste d'animateur-secrétaire-dactylographe |
| Restaurant | - un poste de cuisinier(e)-animateur
- un poste de serveur-interviewer-animateur |
| Studio 62 | - un poste de technicien réalisateur-animateur son
- un poste de technicien réalisateur-animateur vidéo |
| Atelier de reprographie | - un poste de photocopiste-offsetiste-animateur |

Dans un schéma possible de progression du projet, on peut envisager:

- | | |
|---------------------|--|
| 1er semestre 1985: | Mise en place du Conseil de Développement de la Vie Associative |
| 2ème semestre 1985: | Aboutissement du montage financier incluant les engagements des co-financeurs sur les budgets primitifs 1986 |
| 1er semestre 1986: | Recrutement du personnel et suivi des formations complémentaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions |
| 2ème semestre 1986: | Mise en route progressive des unités de production. |

4. Les formations envisagées

Les porteurs-acteurs élaboreraient les premières propositions d'un processus de formation devant conduire au démarrage proprement dit des unités de production créatrices d'emploi.

- Cycle de formation avec les représentants des associations et des collectivités locales sur le thème: l'économie sociale pour quels développements?
- Cycle de formation à destination des acteurs socio-économiques et culturels pour s'imprégner des orientations du Plan Régional (1984-1988) du Nord-Pas-de-Calais dans ses aspects économique-sociaux culturels, d'éducation populaire et de restructuration du bassin minier.
- Cycles de formation à la gestion, à la créativité et à l'innovation.
- Cycles de rencontres propres à mettre en place le Conseil de Développement de la Vie Associative.

5. Le C.D.V.A. (Conseil du Développement de la Vie Associative)

Le Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) institution sans exemple sur la zone, serait constitué avec les individus, les représentants d'associations ou de collectivités locales qui adhèreraient au présent projet au point de s'engager à le soutenir activement.

Il serait amené à gérer le projet. Il mettrait en place des actions de formation à la gestion des associations, à la créativité, à l'innovation économique-sociale.

Il solliciterait les agréments nécessaires à la conduite et à l'accueil de stages de formation socio-professionnelle articulés sur les unités de production existantes.

Il créerait un service d'information inter-associatif basé sur des besoins exprimés au cours de l'étude préalable à support écrit ou audiovisuel.

Il se donnerait mission d'analyser les besoins relevant de l'économie sociale, les retards socio-culturels à combler.

Il organiserait des rencontres et débats entre acteurs sociaux, économiques, culturels de la zone et deviendrait une force incitatrice de proposition et de développement.

6. Le restaurant

L'offre de restauration serait intermédiaire entre la cantine d'entreprise et le restaurant commercial de moyen standing. Sauf demandes particulières de repas "améliorés" de type banquet...

La cuisine serait inspirée par les traditions culinaires régionales actualisées, articulées sur des productions locales en matière de produits alimentaires, mais aussi par celles importées par les différentes immigrations qui ont fait la population du bassin minier.

Trois types de clientèle serait visés:

a) La clientèle individuelle

- Acteurs plus ou moins âgés de la vie sociale (mineurs, ouvriers, pay-sans, enseignants, militants syndicaux, politiques, municipaux, etc...) dont les itinéraires de vie et les richesses culturelles se-ront à jamais perdus si un travail de recueil de mémoire n'est pas entrepris. Il serait donc prévu des repas-interview-enregistrement-reproduction;
- clientèle occasionnelle ou de passage;
- clientèle de travailleurs ouvriers, employés, formateurs, animateurs, enseignants de la zone.

b) La clientèle familiale

- A l'occasion de rencontres provoquées par tout évènement familial traditionnel, offre de repas-reportage sonore ou vidéo, retranscrip-tion constituant albums-souvenirs de famille d'un type nouveau;
- clientèle occasionnelle liée à l'importance de la fréquentation et à l'indice de satisfaction de la clientèle individuelle, s'appuyant sur les sorties dîners ou soupers de couples ou de familles;
- une offre annexe de dîners-spectacles basés sur des productions légè-res de diseurs, conteurs, chanteurs, musiciens pourrait donner naissance à un café-restaurant-théâtre.

c) La clientèle associative

Les perspectives de réussite économique du restaurant seraient prioritairement liées à la capacité du CDVA de canaliser vers lui une partie suf-fisante des occasions de repas offertes par la vie communautaire et asso-ciative.

L'offre de repas aurait toujours en complément une offre d'enregistrement, de reproduction fournissant traces-souvenirs-documents support de la ren-contre.

Une politique volontariste publicitaire et des contacts entre associa-tions, collectivités diverses et individus prenant le projet à coeur de-vrait permettre la rentabilité de ce projet.

7. Le Studio 62

L'équipement de ce studio serait basé sur un matériel de bonne fiabilité permettant enregistrement sonore et vidéo: magnétophones divers avec toutes les ressources, microphone, banc de montage son, caméra vidéo cou-leur, magnétoscopes. Des conventions seraient passées avec des organismes régionaux pour l'utilisation de matériels nécessitant de lourds investis-sements tel le banc de montage vidéo couleur.

L'offre de prestation consisterait à :

- pratiquer des interviews individuelles enregistrées (son ou vidéo) fournissant souvenir individuel et familial d'un type nouveau par rapport à l'album photos de famille. Il s'agirait d'un produit nouveau à élaborer avant son lancement sur le marché;
- pratiquer sur commande individuelle ou collective d'association, municipalité, comité d'entreprise... des interviews plus systématiques fournissant la base de biographies ouvrières... reconstitution d'itinéraires de vie, mémoires parlées et audio-visuelles. Ce produit nouveau serait commandité, multipliable et vendable à des centres de documentation, radios locales, musées ethnographiques de la mémoire ouvrière, mémoire collective;
- passer contrat avec des familles pour l'enregistrement d'évènements familiaux;
- pratiquer des enregistrements commandités de réunions, rencontres, stages fournissant documents de travail ou matière à constitution d'archives audio-visuelles associatives;
- passer contrat avec des associations pour l'enregistrement de manifestations publiques significatives ou particulières pour elles...
- passer contrat avec des collectivités locales pour l'enregistrement de manifestations, telles vernissages d'exposition, réceptions, commémorations... ou d'interviews de certains de leurs concitoyens à l'occasion d'évènements particuliers, exploits sportifs, productions artistiques, réceptions de délégations étrangères, noces d'or...
- passer contrat avec des radios locales ou régionales pour production d'émissions à dominante mémoire collective.

Cet ensemble d'enregistrements dont par convention les copies resteraient utilisables par le CDVA, fournirait progressivement matière à la constitution d'un centre de ressources audio-visuelles d'un incomparable intérêt pour la mémoire collective.

8. L'atelier de reprographie

On assiste actuellement à une extraordinaire évolution de la demande de reproduction photocopiée individuelle et sociale. Cette demande ne peut être satisfaite actuellement par les services communaux ou commerciaux de la zone.

Le recours à l'imprimerie traditionnelle, en particulier pour les documents d'un certain volume et ne nécessitant qu'une bonne lisibilité, est par ailleurs prohibitif.

Dans ces conditions, l'atelier de reprographie pourrait offrir les possibilités suivantes:

- service commercial de photocopie;
- dactylographie et reproduction des interviews individuelles, procès-verbaux de réunions, comptes-rendus de stages ou manifestations associatives, carnets de voyage collectifs...
- service de dactylographie avec copies pour lettres individuelles, administratives, de justice... amplifiant un travail de type écrivain public;
- dactylographie et reproduction de biographies individuelles complétant les enregistrements précédemment évoqués;
- dactylographie et reproduction de textes manuscrits, récits d'expériences, mémoires partielles, poésies, écrits par des autodidactes qui ne peuvent prétendre à se voir imprimés, mais dont les écrits sont d'un intérêt évident pour leur entourage;
- dactylographie et édition de documents légers à usage associatif, invitations, circulaires internes, tracts à destination publique, cartes de vœux...

9. Le lieu d'implantation

Un nouveau lieu innovant doit habiter ses propres murs.

Dans le cadre du désengagement immobilier des HBNPC et de leur filiale, la DIMO, des conditions favorables de location ou de vente de bâtiments pourraient être obtenues permettant l'implantation du CDVA et de ses services sur un site industriel désaffecté du type "carreau de fosse" à réhabiliter ou dans une habitation du type maison d'ingénieur des mines avec parc.

Les locaux devraient en tout état de cause, présenter après aménagements, les possibilités d'installation minimum et premières suivantes:

- 1 cuisine;
- 1 salle à manger offrant de 20 à 30 places assises et pouvant être d'usage polyvalent;
- 1 salle de réunion pouvant servir de salle à manger pour 10 à 12 personnes assises;
- 1 studio d'enregistrement, d'installation du matériel;
- 1 salle de reprographie;
- 1 salle de cours, réunion offrant 20 à 30 places assises;
- 2 bureaux administratifs.

Soit environ 220 m² de surface utilitaire.

10. Perspectives de diversification et de développement

Les unités de production restaurant - Studio 62 - atelier de reprographie n'ont de sens profond au titre de l'économie sociale que si leur complémentarité peut s'affirmer et conforter leur développement simultané et commun.

On peut penser qu'une étude de marché bien conduite, une formation appropriée du personnel, un lieu d'implantation judicieux, une publicité bien menée, une volonté communicative de réussir et une réflexion collective appropriée, une confiance dans les potentiels humains de la région, un engagement associatif, un engagement de quelques collectivités locales et une volonté d'élargir dès le départ au plan régional la résonance du lieu créé, assureraient la réussite économique, sociale et culturelle de ce projet.

Dès à présent, on peut envisager le développement d'actions d'accompagnement comme la création:

- d'un centre d'information sur la santé en particulier, sur les médecines douces par l'intervention de praticiens de l'homéopathie, de la phytothérapie, de l'hygiène alimentaire;
- d'un centre d'information et de productions végétales biologiques... à partir d'une liaison établie avec des producteurs de la zone;
- d'un café-restaurant-théâtre.

11. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
<hr/>			
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
Cycle de mise en place du C.D.V.A. a destination des responsables d'associations	110.000	55.000	Jeunesse et Sport Assoc. Agir Quasi contrat
Stages de gestions des associations manuelles	63.000	31.500	Cons. Gén. Municip. Région
Form. qualificative pour personnel pré-embauché en vue du démarrage des 3 unités de production	180.000	90.000	
<hr/>			
TOTAL	353.000	176.000	
<hr/>			

	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
- Achat immobilier	450.000	225.000	Conseil Régional
- Aménagements intérieurs			Etat
matériaux travaux,			Chambre de Commerce
main d'oeuvre	400.000	200.000	Association
- Matériels de bureau			Individus
Secrétariat	100.000	50.000	
- Matériels cuisine			
restaurant	120.000	60.000	
- Matériels Studio			
enregistrement	150.000	75.000	
- Matériel service			
reprographie	150.000	75.000	
- Stocks fongibles	80.000	40.000	
- Provisions pour impôts,			
taxes, assurances	50.000	20.000	
<hr/>			
TOTAL	1.500.000	750.000	

DENOMINATION	MAISON DES ASSOCIATIONS			
INITIATIVE	Peuple et Culture (P.E.C.) Confédération syndicale des Familles			
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Non déterminée, 1 ou 3 communes de la zone d'Etude peuvent accueillir la Maison			
PARTENAIRES	Peuple et Culture (P.E.C.) Confédération syndicale des Familles			
STRUCTURE DE REALISATION	Conseil de Développement de la Vie Associative (C.D.V.A.) rassemblant plusieurs associations			
SECTEUR D'ACTIVITE	Services aux associations: Reprographie, Salles de réunion, Studio d'enregistrement, Restauration, Animation			
ACTIVITES PREVUES	Animation	Restauration	Enregistrement - Production sonore et audio-visuelle	Reprographie
EMPLOIS CREEES	1 poste animateur-Gestion/ coordinateur 1 poste animateur-Secrét./ dactylographe	1 poste cuisinier(e) 1 poste serveur-animateur- interviewer	1 poste Tech. animateur-son 1 poste Tech. Réalisateur- animateur-vidéo	1 poste photocopiste-offset. animateur
FORMATION (type et	Gestion des Assoc. Animat. des assoc. Formation pour recueil et traitement de données historiques et soc.		CUEEP - PEC	
FINANCEURS	Fonds Européens - Région - Jeunesse et Sport (Ministère) - Affaires Culturelles - Chambre de Commerce - CAF - PAS - Com- munes			
ECHELONNEMENT	Auto-financement progressif du projet sur 3 ans (1986/1988)			
IMPLICATION ECON. EN AMONT				
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Développement d'un nouveau marché par repérage des besoins des associations			
RETOURNEES	Développement de la vie associative par la création de supports logistiques			
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Autres associations... Individus - Collectivités locales			
DEVELOPPEMENT FUTUR	Centre d'Information sur la Santé (Médecines douces) - Centre d'Information et de Productions végétales biologiques - Café-Restaurant-Théâtre			
OBSTACLES	Manque l'autonomie financière des associations, rivalité des clochers...			
REMARQUES	Peu d'associations sur la zone, en dehors de Peuple et Culture et la Confédération Syndicale des Familles, peuvent faire aboutir le sujet. Ces deux associations sont des éléments moteurs de la vie associative locale			

PROJET DE L'INSTANCE INTERCOMMUNALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE

(Lens et environs)

1. Historique et objectifs

L'Instance Intercommunale de Coordination G rontologique de Lens et environs (I.I.C.G.L.) a d pos  ses statuts   la sous-pr fecture de Lens le 9 avril 1984.

Elle regroupe sur 8 communes: Estouvelles, Hulluch, Lens, Loison, Noyelles sous Lens, Pont- -Vendin, Vendin, Wingles, des  lus, des retrait s, des responsables d'associations, des professionnels de l'action m dicale, param dicale et sociale, des repr sentants d'organismes d sireux de s'engager dans la mise en place d'actions et de services au profit de la population  g e et celle plus sp cialement handicap e par l' tat psychique ou physique, l' ge ou l'isolement.

La cr ation de cette instance se situe dans la mise en place d'une action g rontologique coordonn e au niveau national, r gional, d partemental et local.

Les objectifs de l'I.I.C.G.L. sont d finis par la circulaire du 7 avril 1982:

"Cette instance de coordination pourra assurer entre autres missions, l' tude des besoins et la d finition des moyens, la gestion des cr dits d'incitation de l'Etat, conform ment   une convention conclue   cet effet avec le Commissaire de la R publique, agissant au nom de l'Etat, l'information, l'assistance technique pour les dossiers de cr ation de services, la gestion directe de services de voisinage si n cessaire".

Les r sultats d'une  tude men e sur les besoins ont fait appara tre un champ d'intervention tr s important, de sorte que l'instance a d cid  de retenir trois projets nouveaux offrant:

- un service de d pannage et de bricolage;
- un service de transport pour personnes  g es handicap es;
- un service de repas   domicile.

2. Le projet relatif au service de d pannage et au bricolage

Non concurrentiel aux artisans, ce service ne concernerait que des travaux dits de d pannage ou de bricolage, tels que des retrait s pourraient le faire eux-m mes, s'ils en avaient encore les capacit s:

- remplacement d'une prise de courant, d'un fil  lectrique de lampe de chevet ou de fer   repasser, d'une lampe ne pouvant  tre facilement atteinte;

- remplacement d'un lustre, calfeutrage d'une fenêtre, d'une porte avec des bourrelets adaptés;
- rabotage d'une fenêtre, d'une porte qui ferme mal;
- débouchage d'un évier, d'un lavabo;
- pose d'une barre d'appui;
- relèvement d'une chaîne ou d'un fauteuil pour un meilleur appui à table;
- bricolage de gadgets en fonction des handicaps et en liaison avec les services d'ergothérapie ou de kinésithérapie afin de faciliter le maintien à domicile.

Afin de réaliser ce projet, devront être prévus:

- le recrutement d'une personne qualifiée qui pourrait être choisie dans un premier temps parmi le personnel d'entretien d'une collectivité locale;
- l'acquisition d'un véhicule de transport;
- l'acquisition d'un matériel de bricolage propre;
- la location ou l'achat d'un entrepôt pour garer le véhicule et procéder à quelques travaux.

3. Le projet relatif au service de transport des repas

En liaison avec un service de restauration, type établissement hospitalier, il s'agirait de permettre aux personnes âgées, qui le demanderaient ou qui seraient signalées par l'entourage, d'avoir accès à un service de restauration à domicile sous forme de menus réfrigérés.

Avec un équipement spécialisé - voiture, emballage, réfrigérateur - la distribution des repas pourrait être réalisée au rythme de deux ou trois fois par semaine au maximum.

Un standard commun aux différents services (bricolage, transport-repas) recevrait les appels chaque matin, les distributions auraient lieu l'après-midi.

Indépendamment de l'équipement spécifique (voiture, matériel réfrigérant, réfrigérateurs susceptibles d'être déposés au domicile des personnes âgées), il conviendrait de prévoir:

- un équipement en secrétariat pour les commandes, les distributions, les facturations;
- un service comptable pour les dépenses et les recettes propres au service et le suivi du prix de revient;
- un personnel d'accueil commun aux trois services;
- un personnel de distribution.

4. Le projet relatif au transport des personnes âgées, handicapées et isolées

Ce service aurait pour but de mettre à la disposition des personnes âgées en difficulté de déplacement, soit en raison de l'âge ou du handicap, soit en raison de leurs ressources restreintes, un véhicule de transport

aménagé qui pourrait assurer des transports groupés et des chariots roulants.

Le service permettrait aux personnes âgées seules ou accompagnées de leur aide-ménagère ou d'une tierce personne de faire certains trajets utilitaires (mairie, poste, caisse d'épargne ou banque, perception, médecin, marché, courses diverses) ainsi que certains trajets auxquels elles attachent une importance particulière (cimetière, lieu du culte, club, visite d'amitié, rencontres organisées dans le cadre de la mise en place d'un club à domicile, conduite chez les enfants).

L'usage de plusieurs voitures devrait être envisagé et utilisé en fonction du handicap:

- véhicule confortable type R9;
- véhicule aménagé avec plan incliné pour fauteuil roulant.

Les déplacements seraient planifiés et effectués matin et après-midi. Le recours à des jeunes volontaires contribuerait à minorer le prix de revient, leur recrutement devrait tenir compte de leur capacité de secourisme.

5. La formation des personnels bénévoles pour les projets de l'I.I.C.G.L.

La création de l'Instance Intercommunale de Coordination Gérontologique de Lens et environs (I.I.C.G.L.), l'étude sommaire des réalisations déjà mises en place ou à créer au profit des retraités et pré-retraités domiciliés sur le territoire de l'Instance conduit naturellement à la mise en place d'un programme de formation des professionnels et des bénévoles appelés à intervenir sur le secteur concerné. Celui-ci suppose une information de la population locale qui viserait à la sensibiliser sur les conditions de vie du troisième âge, les actions sociales et médico-sociales et à faire naître un courant dynamique capable de susciter le concours de bénévoles et d'attirer ceux-ci en formation.

Le support de cette information serait la presse locale corporative, complété par des tracts dans les mairies, pharmacies, boulangeries, bureaux de postes, clubs du troisième âge...

Le moyen utilisé pour cette information consisterait en un concours doté de prix et ouvert aux habitants des huit localités de l'instance locale.

Les actions de formation, dont le déroulement se réalisera au cours des deux années à venir auront pour objectif d'améliorer la qualité des services rendus par une meilleure connaissance:

- du troisième âge sous ses différents aspects;
- des actes professionnels dans leur contenu technique;
- des actions de voisinage dans leur qualité relationnelle.

Elle viseraient les professionnels tels:

- des aides ménagères et des auxiliaires de vie de l'ADPA;
- des personnes de l'H.A.D. - S.A.D. de Lens;

- les personnels des établissements d'hébergement;
- les personnels des trois nouveaux services créés;
- les aides soignantes de la maison de retraite du Centre Hospitalier de Lens.

La formation viserait ensuite les bénévoles engagés dans les séances d'activités physiques et dans des actions de solidarité et de voisinage. Elle viserait enfin bénévoles et professionnels chargés de la mise en place des projets, de leur suivi et de leur évaluation.

6. Evaluation du coût de la formation

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
<hr/>			
INTITULE DES STAGES			
- Technique d'organisation	2.900	2.900	I.I.C.G.L.
- Aide soignante hospitalière a domicile	120.000	60.000	Soins à domicile (HIAD) Association
- Aide ménagère de l'aide à domicile aux personnes âgées	50.040	25.020	Association aide à domicile aux personnes âgées
- Sensibilisation à la fonction relationnelle pour intervenants en maison de retraite	104.400	52.200	Centre hospitalier de Lens
<hr/>			
TOTAL	277.340	138.670	
<hr/>			

DENOMINATION	SERVICE POUR PERSONNES AGEES: Projet de l'I.I.C.G.L.	
INITIATIVE	Instance Intercommunale de Coordination G�rontologique de Lens et Environs (I.I.C.G.L.) Mise en place de services pour les personnes �g�es	
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Estevelles, Hulluch, Lens, Loison, Vendin-le-Vieil, Noyelles-sous-Lens, Pont-�-Vendin, Wingles	
PARTENAIRES	id	
STRUCTURE DE REALISATION	Instance Intercommunale	
SECTEUR D'ACTIVITE	Electricit�, Plomberie, Menuiserie, Ergoth�rapie, Kin�sith�rapie, Formation, Transport, Secr�tariat, Restauration	
ACTIVITES PREVUES	Information pour sensibiliser la population sur les conditions de vie du 3�me �ge, Formation en direction des professeurs pour am�liorer leur technique, des b�n�voles pour soutenir leur projet, des prof. et des b�n�voles pour mettre en place des projets. Service de d�pannage et bricolage, de transport des repas � domicile, de transport de personnes �g�es, handicap�es, isol�es	
EMPLOIS CRES	1 Coordonnateur (Profil animat.) 1 charg� de secr�tariat de Direction en notions compt.	1 Technicien qualifi� d'Entretien + 2 jeunes volontaires: (1 bricolage-d�pannage, 1 service repas, 1 ou 3 tranap.)
FORMATION (type et	Culture et Promotion, Ecole de Croix Rouge du Ch-Lens Centre Pluridisciplinaire de G�rontologie de Grenoble	Comit� National Fran�ais de Liaison pour les R�adaptations des Handicap�s, INRAL (Institut National pour la Retraite Active), CUEEP
FINANCEURS	Etat, Municipalit�s, Organismes de S�curit� Sociale, Caissees Compl�mentaires (CRAM), DASS, Conseil G�n�ral, GREPPA, Fonds Europ�ens	
ECHELONNEMENT	1984/1985	
IMPLICATION ECON. EN AMONT	Secteur artisanal	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Secteur artisanal	
RETOMB�ES	Autres qu'�conomiques: informer la population sur le 3�me �ge: Actions sociales et m�dico-sociales pour le 3e �ge	
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Autres communes	
DEVELOPPEMENT FUTUR	D'autres actions en direction des personnes �g�es: pr�paration � la retraite, pr�vention sanitaire...	
OBSTACLES		
REMARQUES		

PROJET DE CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS PERMANENT

(Méricourt)

L'association du Centre Social et Culturel Max-Pol Fouchet et la Municipalité de Méricourt organisent durant les vacances scolaires un centre de loisirs dont le degré de fréquentation (300 enfants en moyenne) montre clairement qu'il répond à un besoin des familles.

Il est envisagé d'étendre le fonctionnement de ce centre de loisirs saisonnier à l'ensemble de l'année.

Cette extension présente de multiples intérêts:

- transformer un temps de loisirs en une opportunité d'action éducative, permettant l'accès à des activités épanouissantes;
- créer une véritable dynamique d'animation permettant de promouvoir la gestion collective du temps libre et ouvrant la voie à une vivification du tissu associatif en lui apportant des adhérents potentiels;
- induire, par le recours à un encadrement de vacataires, une possibilité de qualification à l'animation (préparation au BAFPA, BAFD, etc.)

La création d'un centre de loisirs permanent pourrait d'autre part, constituer un moyen de promotion d'activités nouvelles et élargir l'éventail des centres d'intérêt. Une telle structure pourrait devenir un canal d'éducation riche de potentialités.

1. Pistes de réflexion sur le fonctionnement

Le mode de fonctionnement du centre serait défini en liaison avec les utilisateurs eux-mêmes, les parents. Il est cependant possible d'avancer quelques prévisions:

- le centre fonctionnera principalement les mercredis et samedis, ainsi que durant les vacances scolaires;
- des interventions dans les cantines scolaires seront faites pour améliorer le contenu du temps séparant la fin du repas et la reprise des cours;
- les animateurs permanents du Centre pourront être associés à des initiatives ponctuelles émanant du tissu associatif local, ou participer à une action pédagogique engagée dans le milieu scolaire.

2. Le mode de gestion du Centre

Le Centre de loisirs serait géré en coopérative entre l'Association du Centre Culturel Max-Pol Fouchet et la ville de Méricourt, qui met à sa disposition un certain nombre de personnels techniques pour l'entretien des locaux et du matériel.

Les activités du Centre de Loisirs Permanent se dérouleraient dans les locaux du Centre Max-Pol Fouchet (photo, poterie, menuiserie, tissage, bibliothèque enfantine) et dans d'autres infrastructures mises à disposition par la ville (sport notamment).

La participation des parents serait de l'ordre de 100 F. mensuels pour deux demi-journées hebdomadaires. Si l'équilibre financier le nécessitait, une participation aux fournitures coûteuses de certains ateliers pourrait être envisagée ponctuellement, sans pour autant déboucher sur l'instauration de fait d'un centre de loisirs à deux niveaux de qualité.

3. Création d'emplois

Le Centre de loisirs serait animé dans un premier temps, par un directeur ou une directrice à temps complet assisté(e) de 10 animateurs à temps partiel, pour une base de fréquentation de départ évaluée à 100 enfants. Progressivement, avec le développement, ce serait 30 emplois à temps partiel d'animateurs qui seraient créés.

Un cycle de formation permanente pourra être organisé pour les animateurs.

A terme, le développement du centre impliquerait de plus la création de deux autres emplois à temps complet. Ce serait au total, pour une fréquentation de 300 enfants, 33 emplois qui seraient ainsi créés.

4. Perspectives de développement

La Municipalité de Méricourt mène, depuis plusieurs années, une politique d'acquisitions foncières visant à la constitution d'une réserve permettant à moyen terme la création d'une zone de loisirs en plein centre du territoire communal.

L'existence d'un centre de loisirs permanent permettrait dans ce cadre d'aider au démarrage des activités de cette zone par sa fonction de formation d'animateurs, constituant ainsi une véritable "pépinière" et par les activités qui pourront se dérouler dans cette zone, créant ainsi une habitude de fréquentation, gage d'une utilisation maximale des possibilités de cette zone de loisirs dans un court délai. La création d'un centre de loisirs permanent permettrait donc d'élever le niveau des activités proposées à une population d'âge scolaire et présenterait à ce titre, un grand intérêt au niveau éducatif tout en permettant la formation d'encadrement et l'animation de nombreux jeunes, ce qui présente un grand intérêt dans un contexte de développement de la vie associative tel que nous le connaissons aujourd'hui.

L'aide des fonds européens sera sollicitée pour l'action de formation du personnel permanent (le critère de sélection serait une expérience concrète de l'encadrement d'un centre de loisirs, non consacrée par un diplôme) et pour la rémunération du personnel durant le temps de formation et de mise en place du centre avant l'ouverture au public (cette dernière phase étant évaluée à deux mois); d'autre part, une participation au bud-

get de fonctionnement du centre serait souhaitable, afin de dégager les ressources nécessaires à la formation du personnel vacataire, le temps de la mise en place et du rodage de cette nouvelle activité.

L'action de formation du personnel permanent devrait débiter dans le courant du premier trimestre 85. Dès sa conclusion, le Centre de Loisirs Permanent serait mis en place et ouvert au public. Le "régime de croisière" en fréquentation devrait être atteint courant 86.

5. Evaluation du coût de la formation

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
<hr/>			
INTITULE DES STAGES			
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	150.282	75.141	Direction Départementale du temps libre jeunesse et sport
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur	28.250	14.125	Association culturelle du Centre Max Pol Fouchet
<hr/>			
TOTAL	178.532	89.266	
<hr/>			

DENOMINATION	CENTRE DE LOISIRS PERMANENT
INITIATIVE	Municipalité de Méricourt et Association du Centre Social et Culturel
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Commune de Méricourt
PARTENAIRES	Municipalité de Méricourt, Association du Centre Social et Culturel "Max-Pol Fouchet
STRUCTURE DE REALISATION	Coopération entre les deux partenaires
SECTEUR D'ACTIVITE	Loisirs
ACTIVITES PREVUES	Extension des activités du Centre de Loisirs fonctionnant pendant les vacances, Accueil et Animation des enfants
EMPLOIS CRES	Directeur à temps complet - 10 animateurs à temps partiel

FORMATION (type et	Gestion, Animation et Développement d'un Centre de Loisirs - Formation d'animateurs
FINANCEURS	Fonds Européens: C.A.F - Recettes en provenance des utilisateurs: pour le budget de fonctionnement Fonds Européens: Ass. Centre culturel, Direc. Départementale du temps libre: pour le budget de formation
ECHELONNEMENT	Début de la formation: 1er trimestre - Autonomisation du projet: fin 1987
IMPLICATION ECON. EN AMONT	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Développement d'un Secteur d'activité Sport, Animation culturelle, Réponse à un besoin d'animation des enfants en période scolaire
RETOMBÉES	Complémentarité du Projet avec la création future d'une zone de loisirs - Dynamisation de la vie associative
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	
DEVELOPPEMENT FUTUR	Possibilité de porter à 30 le nombre d'animateurs à temps partiel (estimation s'appuyant sur la fréquentation pendant les vacances
OBSTACLES	
REMARQUES	

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL

(Commune de Sallaumines)

1. Les caractéristiques de la commune

Sallaumines est une commune minière dévitalisée par la crise du charbon, elle s'étend sur un territoire relativement étriqué (377 ha) occupé dans une large proportion par le patrimoine immobilier des Houillères Nationales. La Commune ne pourra jamais accueillir des entreprises de grande dimension, les zones à vocation commerciale ou industrielle n'étant susceptibles d'accueillir que des activités légères de type artisanal. Depuis quelques années, avec une accentuation de la tendance, depuis la récession minière, se produit un phénomène de flux quotidien aller-retour vers les pôles industriels régionaux (banlieue lilloise, Douai, Douvrin, Hénin, Arras, Lens).

Cette migration de la population active a été favorisée par les facilités de communication à partir du noeud routier Lens-Sallaumines.

La Commune s'apparente par conséquent à une ville dortoir située à la périphérie de Lens. Toutefois, la volonté municipale d'offrir à la population des activités et manifestations socio-culturelles explique le fait que la majeure partie soit restée attachée à la localité et continue à y résider.

Des efforts conséquents ont été consentis par la municipalité pour créer une vie culturelle permanente et intense; parallèlement, s'est développée une vie associative.

Il convient de noter que les manifestations programmées attirent également un public extérieur.

2. L'esprit de la politique culturelle municipale de 1967 à 1984

La conjugaison de plusieurs éléments a contribué à créer la dynamique de la politique culturelle et municipale:

- les moyens importants mis au service d'une action de sensibilisation permettant à la population d'entrer dans un processus de formation;
- un service d'accueil conçu pour induire non pas exclusivement les animations et rencontres mais également les manifestations artistiques en particulier;
- la volonté de présenter des productions culturelles, des oeuvres artistiques dans leur simplicité;
- la volonté permanente de maintenir la qualité et l'originalité de l'action et une exigence de poursuivre continuellement dans cette voie;
- la volonté de mettre en relation dynamisante les potentialités créatrices locales avec les artistes professionnels pour favoriser les rapprochements et faire comprendre les différences;

- la certitude que l'on ne peut pas se résigner à des avancées dans un seul domaine mais que le mouvement d'ascension d'une large fraction de la population ne peut s'accomplir qu'à la condition que des corps différents progressent simultanément (formateurs, corps enseignant, publics divers...).

Pour amplifier aujourd'hui l'action de promotion culturelle, révélatrice de richesses culturelles latentes, l'action municipale tient compte de cette expérience acquise pendant la période de 1967-1984.

Dans cette action culturelle, il convient de noter l'existence et la place tenue par des associations et organismes à vocation formatrice: l'action de formation collective du CUEEP depuis 1971, le Groupe Recherche Action Enfance et Jeunesse (GRAEJ), la Permanence d'Accueil, Information et Orientation (PAIO), etc...

A titre indicatif, l'ouverture récente d'un Centre d'Animation avec restauration a été conçue avec la participation des associations, des animateurs du GRAEJ, et d'organismes divers, ce qui permet dans le cadre des activités de loisirs du mercredi et des congés scolaires, l'initiation des enfants et adolescents à des domaines aussi divers que les arts plastiques, la mécanique, la communication, etc...

L'aspect apport culturel et l'aspect formation animent par conséquent en permanence les initiatives municipales. En outre, de nombreux locaux sont mis à disposition: à titre d'exemple, les formations sont actuellement dispensées par le CUEEP dans quatre lieux différents: l'Auberge du Stade, le Centre Joliot Curie, l'Atelier Fosse 4 et l'Ecole Jean Jaurès.

L'occupation optimale de tous les locaux pour répondre à la demande explique leur saturation actuelle et donc les difficultés à satisfaire tous les besoins.

A titre indicatif, signalons qu'en 1984, le secteur associatif comprend 77 sociétés locales.

3. Le projet de création d'un Centre Culturel

Vouloir que l'action qui se développe depuis plusieurs années poursuive la progression au même rythme exige:

- que les différentes composantes de la vie culturelle aient les occasions et les possibilités de rencontres, d'échanges et de confrontations;
- que des moyens nouveaux, prenant en compte les données sociales, culturelles et économiques, soient mis à disposition, en ce qui concerne notamment les structures d'accueil, les activités techniques, pédagogiques et créatives. De nouveaux moyens susciteront de nouvelles collaborations avec association de nouveaux partenaires, faciliteront les actions de sensibilisation, le suivi des innovations technologiques et l'approche globale de domaines d'activités apparemment spécifiques comme le théâtre, la chanson et la culture.

En outre, l'implantation d'un Centre Socio-Culturel à proximité d'un quartier composé de 1000 logements dont plus de 600 construits depuis 1974, avec une majeure partie de logements sociaux et la proximité d'établissements scolaires (3 primaires, 2 maternelles) favoriseront la fréquentation.

L'équipement prévu répond néanmoins à une vocation autre que celle du quartier.

Le centre offrira une surface de 2000 m² et comprendra, outre les locaux de l'administration, une bibliothèque, un restaurant, un centre de protection maternelle et infantile et plusieurs lieux de formation et d'animation.

La gestion de l'équipement incombera à la commune, compte tenu des charges de fonctionnement et d'entretien qu'il implique.

En ce qui concerne le fonctionnement des activités socio-culturelles, sportives et d'animation, la maîtrise d'oeuvre appartiendrait au Centre Culturel Municipal, association régie par la loi de 1901. Les autres partenaires sont les organismes institutionnels, parties prenantes dans le fonctionnement de certaines activités (Jeunesse et Temps libre), DASS, CAF, éventuellement CRAM, Caisses Minières et SNCF, Tribunal d'Instance juvénile, établissements publics à vocation sociale ou culturelle, secteur associatif, etc...

L'environnement du projet a fait l'objet d'une attention particulière et l'implantation a été étudiée pour que la mise en valeur du Centre Socio-Culturel soit optimale: point central d'un ensemble urbain, commodités d'accès, environnement soigné avec des parkings aménagés en paysages avec une double vocation de plaine de jeux et d'aire de stationnement de véhicules.

L'entrée principale des installations est en outre matérialisée par un dallage en demi-circonférence visant à donner à cet espace la configuration géométrique d'un amphithéâtre; cette ouverture se situant à proximité du point d'accueil - cafétaria, on peut imaginer certaines animations culturelles ou spectacles dans ce lieu de plein air complété éventuellement par l'installation de gradins mobiles.

4. Les fonctions du Centre Socio-Culturel

a) La salle polyvalente et les ateliers divers

Les ateliers d'arts plastiques et de travaux divers, le laboratoire photos, le local télé-vidéo et le site informatique accueilleront les groupes et personnes isolées. La salle polyvalente est destinée à des spectacles, des animations culturelles, des activités sportives légères, telles ping-pong et danse, des réunions d'associations, des mini-colloques. Cette partie comprendra en outre un foyer d'accueil et une cafétaria.

b) Le restaurant

Cette partie de l'équipement est prévue pour faciliter les conditions d'accueil lors du déroulement des stages et des actions de formation; elle peut en outre constituer un point de rencontre intéressant pour les diverses associations et animations du Centre Socio-Culturel, dans la mesure où les échanges et la communication sont favorisés dans un cadre moins traditionnel. Cet aménagement peut constituer également une commodité au niveau de l'organisation de certaines manifestations publiques et socio-culturelles nécessitant un service d'intendance.

c) Le centre audio-visuel

Cette partie du projet favorisera la communication, permettra aux associations culturelles et sociales de populariser leurs initiatives auprès d'un public plus large et mettra à disposition un local techniquement fonctionnel visant à favoriser la diffusion d'émissions musicales et culturelles.

Ce secteur favorisera la production et diffusion de montages, l'audition des montages dans un local discothèque.

d) Le centre de protection maternelle et infantile

Il comprendra notamment l'accueil, le secrétariat administratif, le secrétariat du médecin, le cabinet du médecin.

L'arrivée en masse des familles marocaines en 1983 a créé des besoins nouveaux dans ce domaine. Les emplois et les actions spécifiques menés avant et après la conclusion d'un contrat d'agglomération avec l'Etat ne sont susceptibles d'être efficaces qu'à la condition de compléter les équipements existants.

e) L'administration

La direction, le secrétariat et la salle de reproduction y occuperont une place pour toutes les tâches liées à la gestion du bâtiment, au planning d'occupation et à l'intercommunication entre ce Centre et les intervenants à l'intérieur du Centre.

f) La bibliothèque

Elle comprendra une section adultes et adolescents avec des locaux propres au prêt du livre, à la consultation des livres et des périodiques, ainsi qu'une section enfants avec des locaux destinés aux prêts de livres, à la consultation de livres et périodiques et un atelier de conte et expression.

En outre, on prévoit un atelier de communication avec discothèque et une salle polyvalente.

Ces aménagements sont complétés par les locaux adaptés aux tâches de gestion et de contrôle qu'implique la bibliothèque.

La mise à disposition d'un tel lieu pour la lecture publique favorisera le développement de l'action municipale entreprise dans ce domaine depuis une dizaine d'années avec le concours de la bibliothèque centrale de prêt. Plus de 2000 lecteurs sont recensés au total, ce qui constitue un facteur important du développement culturel, compte tenu de la moyenne nationale. L'accession des enfants à la lecture a également été fortement encouragée avec l'ouverture du biblioclub municipal. De nombreuses animations culturelles viennent d'ailleurs se greffer autour de l'action culturelle.

L'aménagement d'une bibliothèque au sein du Centre Socio-Culturel est susceptible de prolonger l'envergure prise par la lecture publique, le fonctionnement permanent de la bibliothèque dans un lieu à forte fréquentation et la conception moderne de l'infrastructure constituant un apport considérable.

5. Finalité du projet en matière de formation

Le projet du Centre Socio-Culturel s'accompagne de la création d'emplois et de possibilités de formation tendant à l'accessibilité à ces emplois. Ce volet sera détaillé dans le chapitre suivant.

En outre, il ouvre la perspective de tenir des actions de formation de types très divers:

- la permanence d'accueil, d'information et d'orientation pour les 16-18 ans, pourrait y trouver un lieu plus personnalisé avec des possibilités accrues en matière de sensibilisation aux techniques nouvelles;
- des organismes de formation tels que le CUEEP, le GEPEN, etc... en liaison avec la Permanence d'Accueil pourraient y organiser des stages d'initiation à des technologies nouvelles. L'implantation d'un site informatique et d'un secteur audio-visuel et télévisuel sera de nature à ouvrir des horizons nouveaux en matière d'information, d'initiation, de sensibilisation et de formation. Il permettra de répondre aux besoins de chaque catégorie sociale et socio-professionnelle. Cet équipement offrira en quelque sorte la possibilité d'une formation à la carte (ponctuelle ou continue) ouverte à tous;
- le secteur traditionnel de l'activité culturelle ne sera pas négligé. En effet, ces nouveaux locaux permettront la tenue de stages d'une ou plusieurs journées dans des domaines variés (arts plastiques, expression corporelle, expression gestuelle, lecture, musique, etc...). Certains travaux aboutiront à des réalisations concrètes: montage sonores, montages de films, de maquettes, élaboration d'expositions photographiques, de programmes logiciels, de vidéoclips, montages de pièces de théâtre, spectacles de danse...

Rappelons que les études réalisées au niveau de la zone, traduisent un niveau de formation et de culture relativement bas. Cette situation explique, pour une majeure partie de la population, les difficultés d'accès à certains emplois requérant une qualification.

Aussi, dans cette période de mutation technologique et économique, l'implantation d'un équipement dans lequel un secteur formation se trouve intégré est en mesure d'ouvrir des perspectives intéressantes tant en ce qui concerne les emplois traditionnels que les métiers nouveaux.

6. Créations d'emplois induites par le projet lui-même

La construction du Centre Socio-Culturel présente un intérêt non négligeable au niveau de l'emploi dans le bâtiment. La dévolution des travaux à des entreprises locales de la zone est un élément de soutien économique à l'intérieur du Bassin d'Emploi, en considérant l'activité que peut induire un investissement de l'ordre de 10.000.000 de francs.

L'ouverture du Centre Socio-Culturel s'accompagnera ensuite de créations d'emplois sur le plan local, la perspective étant offerte de recruter localement en offrant une formation adaptée aux emplois créés.

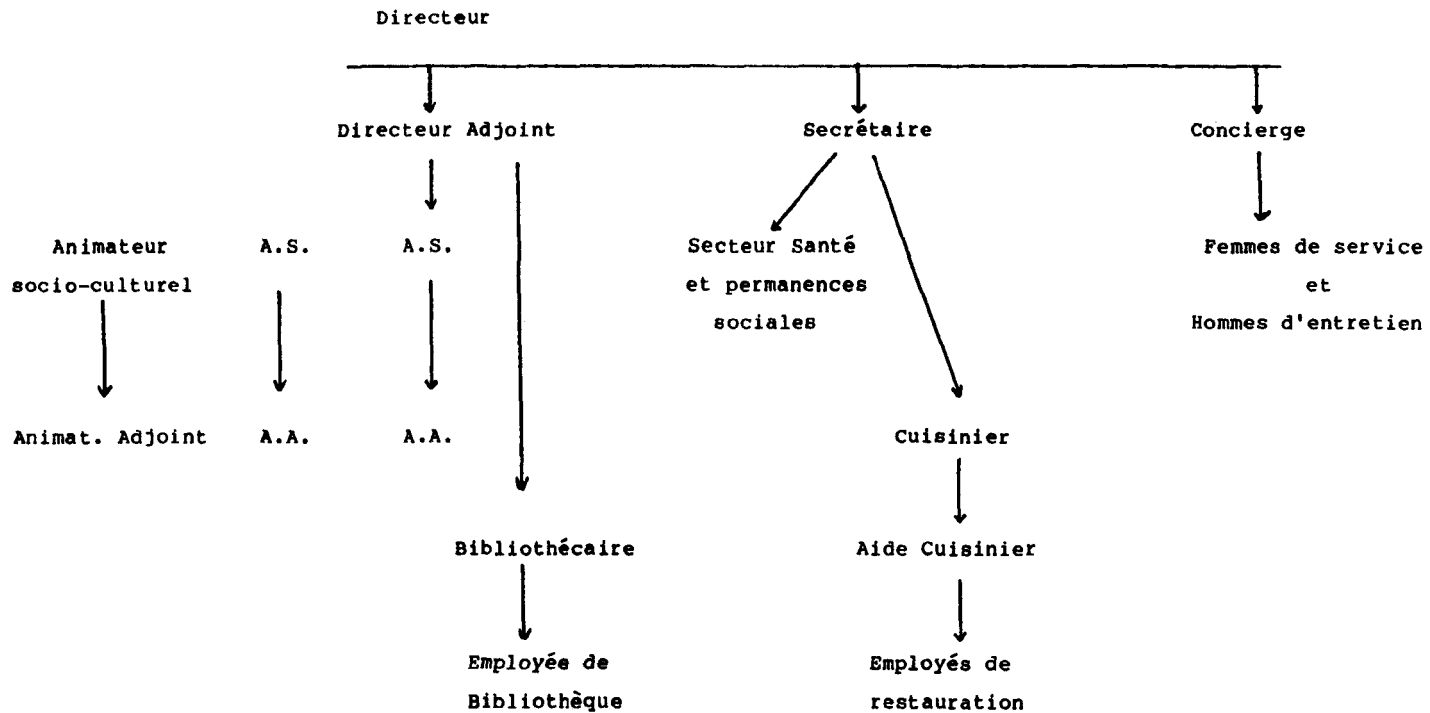
Le projet comporte la création de vingt-deux emplois permanents dont le coût de formation estimé à 7% de la masse salariale annuelle a fait l'objet d'un étalement forfaitaire sur les trois années et où le concours des fonds européens est attendu.

Les recrutements visent notamment les catégories de demandeurs d'emplois suivantes:

- personnes sans aucun diplôme ou niveau de formation;
- personnes avec un niveau sans formation professionnelle;
- personnes sans diplôme bénéficiant d'expériences dans les secteurs d'animations culturelles, associatives ou sportives.

La formation dispensée au personnel recruté sera spécifiquement orientée de telle façon que l'établissement puisse être doté d'un encadrement et d'un personnel d'accueil en rapport avec la vocation de "Maison de la formation" que la Municipalité souhaite donner à cet équipement.

Les profils d'emplois envisagés au niveau de recrutement et actions de formation sont repris ci-après:



7. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE(en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des Stages</u>			
- Dip. de forma. d'animation	502.720	251.360	Etat
- D.U.F.A.	194.640	97.320	Etat
- Tech. d'animation	97.320	48.660	Etat, Commune
- Secrétaire administrative	44.840	22.420	Etat, Commune
- Bibliothécaire	200.960	100.480	id
- Sous-bibliothécaire	34.400	17.200	id
- Employés bibliothèque	78.400	39.200	id
- Entretien Horticulture	15.680	7.840	id
- Cuisinier	125.100	62.550	id
- Aide cuisinier	31.360	15.680	id
- Emp. tech. de collectivité	28.800	14.400	id
- Factotum	125.100	62.550	id.
TOTAL	1.479.320	739.660	

	Coût (en F)	50% FEDER(en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
- Acquisition de terrains	568.120	284.060	Commune
- Construction salle polyvalente	1.876.500	933.750	Conseil Général, Etat, Caisse Alloc. Fam., Conseil Rég., Commune
- Constr. et aménagement d'un centre P.M.I.	404.000	202.000	Conseil Général CAF DASS, Commune
- Constr. et aménagement d'ateliers divers	2.468.500	1.234.250	idem + Etat
- Constr. et aménagement restaurant	2.690.000	1.345.000	Commune, Région
- Aménag. des abords	3.061.552	1.530.776	Etat, Région, Comm.
- Aménag. accès	521.840	260.920	Commune
- Logement transform.	450.000	225.000	Commune
- Liaison volume bâtiment	675.000	337.000	Commune
- Frais adminis. d'étude d'assurance et de contrôle	1.615.000	807.500	Commune
TOTAL	14.321.512	7.160.756	

DENOMINATION	CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SALLAUMINES
INITIATIVE	Mairie de Sallaumines
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Commune de Sallaumines
PARTENAIRES	Commune, le secteur associatif
STRUCTURE DE REALISATION	La Municipalité
SECTEUR D'ACTIVITE	Animation, Formation, Service social et sanitaire
ACTIVITES PREVUES	Animation autour des techniques de communication et d'expression: vidéo, radio, techniques télévisuelles, Arts plastiques, informatique, expression corporelle, théâtrale, lecture, etc...
EMPLOIS CRES	Voir chapitre "Emplois créés", 22 création
FORMATION (type et	CUEEP, GEPEN, FCEP, IUT, Centre de formation aux techniques de la communication, etc...
FINANCEURS	Etat, Région, Département, Commune, Fonds Européens
ECHELONNEMENT	3 ans
IMPLICATION ECON. EN AMONT	Redynamisation des entreprises artisanales locales des EIB (le marché est de l'ordre de 17 MF)
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Apport au niveau de la qualification des mains d'oeuvre, accessibilité de la population locale à des emplois nouveaux non traditionnels
RETOMBES	Redynamisation de la vie associative, la vie culturelle, rehausser le niveau de formation
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Secteur associatif, secteur artisanal, institutions
DEVELOPPEMENT FUTUR	Prise de conscience, révision des choix quant aux métiers à exercer, ouverture d'horizons nouveaux au niveau de la formation et de la culture
OBSTACLES	Importance du projet
REMARQUES	Ce projet apparaît comme un élément essentiel dans le cadre du développement économique intégré

- VII -

Mise en place d'une action spécifique

"MONTEE COLLECTIVE EN QUALIFICATION ET TECHNOLOGIES NOUVELLES"
1984 - 1986

Cette action est destinée à financer de la formation de formateurs, de l'expérimentation pédagogique et l'évaluation de cette expérimentation.

Son objectif premier, à court terme, est la formation d'un "public relais" (soit 30 formateurs) pour la formation des jeunes de moins de 25 ans (et 30 autres formateurs) pour la formation des personnes de plus de 25 ans.

Cependant, l'objectif final, à moyen terme, est la formation de plusieurs milliers de jeunes, d'hommes et de femmes ("public cible") de bas niveau de qualification dans un bassin d'emploi gravement touché par la crise économique, le chômage, la restructuration industrielle:

- le bassin minier, zone de Sallaumines/Noyelles (et une vingtaine de communes environnantes, soit un bassin d'emploi de 163.000 habitants environ).

L'Action Collective de Formation existante dans cette zone est utilisée comme support pour:

- faciliter une mutation culturelle et de formation générale (mises à niveau, pré-formations) pour les plus défavorisés;
- faciliter également l'appropriation collective des technologies nouvelles (initiation à l'informatique, enseignement assisté par ordinateur, etc...) des moyens modernes de communication audio-visuels dans l'optique URBA 2000;
- expérimenter des formations professionnelles pour des personnes de bas niveau de qualification dans les nouvelles technologies.

1. L'Action Collective du CUEEP dans le Bassin Minier

Implanté depuis douze ans dans le bassin minier - à Sallaumines/Noyelles, Pas-de-Calais - le CUEEP a mis en place une filière de formation par modules capitalisables qui s'adresse aux personnes les plus défavorisées de cette zone géographique. C'est ainsi qu'actuellement 2.000 personnes physiques suivent 200 à 300 heures de formation par an dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

- alphabétisation et préformation pour les travailleurs migrants et leur famille;
- mise à niveau, pré-formation générale et professionnelle, formation professionnelle, expression écrite et orale, mathématiques, initiation à l'informatique, économie, droit du consommateur, langues, comptabilité, gestion, organisation, géographie, physique, chimie, biologie, mécanique, électricité, coupe et couture, dessin industriel...

Chaque matière est structurée par niveau (module) permettant aux stagiaires de suivre la formation correspondant à son niveau. Ce cursus de formation fonctionne depuis l'alphabétisation jusqu'à l'entrée à l'université. De plus, ces formations sont réalisées à temps partiel, hors-temps de travail, en congé formation, pour les salariés. Elles s'adressent également à d'autres publics tels que: les chômeurs, les femmes sans emploi, les jeunes, etc...

2. Les objectifs de cette action spécifique

Le CUEEP est impliqué depuis trois ans dans plusieurs projets visant à la fois l'introduction des technologies nouvelles (informatique, automatique, audio-visuel...) dans la formation des bas niveaux de qualification et la formation aux technologies nouvelles (en particulier pour les niveaux techniciens, techniciens supérieurs, cadres et ingénieurs).

Objectif no. 1 - Introduction des Technologies nouvelles dans la formation, expérimentation, évaluation

Il s'agit de former 30 formateurs pour les jeunes de moins de 25 ans et 30 autres formateurs pour les publics de plus de 25 ans (en alphabétisation, pré-formation, et mises à niveau, expression écrite et orale, mathématiques, économie, droit, comptabilité, initiation à l'informatique, aux automatismes, sténodactylographie, bureautique, mécanique, électricité, sanitaire, thermique, etc...):

1. à l'utilisation des technologies nouvelles dans l'enseignement sous forme d'informatique pédagogique, enseignement assisté par ordinateur;
2. aux techniques de stimulation dans les formations professionnelles classiques;
3. à l'utilisation des techniques modernes de communication: audio-visuel, vidéo, magnétoscope, etc...

La formation de formateurs s'appuiera sur des apports de connaissances: 300 H sur trois ans et sur une expérimentation de même durée (300 H) avec le public cible.

En parallèle à la formation de formateurs, sera établi un programme d'expérimentation pédagogique auquel participeront tous les formateurs. Il s'agira d'expérimenter les nouvelles technologies introduites, de les évaluer et d'en tirer progressivement la substance pour nourrir à la fois nos études et la formation de formateurs. Un effort important sera réalisé en faveur de la création de didacticiels et de leur évaluation. C'est pourquoi, une bonne partie de la formation de formateurs intitulée "Atelier de création de didacticiels" sera consacrée à ce travail.

Objectif no. 2 - Définition de nouveaux contenus et cursus de formation

Un travail important sera effectué pour redéfinir les contenus des formations dans les métiers classiques en liaison avec l'introduction des automatismes, de la micro-informatique, etc... En effet, les nouvelles technologies doivent être introduites dans certaines formations professionnelles traditionnelles, exemple: la bureautique par rapport à la sténo-dactylo classique.

Il est également nécessaire de définir de nouveaux cursus de formation liés à l'apparition de nouveaux métiers suscités par l'introduction des technologies nouvelles (ex.: "Technicienne-Animatrice en Micro-Informatique, Hôtesse en Interrogation de Bases de Données, etc...). Nous envisageons de recenser ces nouvelles insertions professionnelles pour les bas niveaux de qualification, et de réaliser plusieurs formations dans ces domaines.

3. L'environnement

Pour surmonter les difficultés économiques et sociales du bassin minier, les objectifs régionaux retenus en matière de formation professionnelle continue montrent qu'un effort important sera fait dans la formation professionnelle de bas niveau dans ce domaine, mais qu'un effort au moins aussi important doit être réalisé pour favoriser l'appropriation collective de ces technologies nouvelles par toute la population.

C'est pourquoi cette action expérimentale menée dans la zone d'Action Collective de Formation devrait servir de "tremplin" à la réalisation d'actions similaires dans d'autres zones comparables du bassin minier, en particulier dans les bassins d'emplois et de main d'oeuvre, du charbonnage, de la sidérurgie, du textile.

La liaison CUEEP/Université, l'implication du CUEEP dans de nombreuses actions de formation de formateurs, d'animateurs, de cadres, dans la vie professionnelle et sociale est, par ailleurs, un garant du transfert possible à toutes les structures éducatives de l'expérience ainsi acquise.

4. Présentation générale de la formation

La formation d'une durée totale de 600 heures par personne (soit 36.000 heures/stagiaire), se compose de 300 heures de formation de formateurs et 300 heures d'expérimentation pédagogique:

a) Formation de formateurs

La formation de formateurs concerne 60 formateurs sur la zone d'Etude (6 groupes). Elle est organisée en 5 modules de 60 heures par personne (300 heures), soit au total 18.000 heures/stagiaire pour un coût global de 2.700.000,00 F, soit 150,00 F/h/stagiaire (100 F au titre de la rémunération des stagiaires, y compris charges sociales, et 50 F de frais de fonctionnement et rémunération des responsables matières.

b) Expérimentation pédagogique

300 heures - 5 modules x 60 heures

L'expérimentation pédagogique concerne les mêmes 60 formateurs répartis sur la zone d'Etude. Elle est réalisée dans le cadre des activités normales de formation, dans lesquelles est choisi chaque semestre, un module de 60 heures: chaque module choisi à titre "expérimental" fait l'objet d'une double animation.

Cette phase d'expérimentation a une durée de 300 h/personne (5 modules de 60 heures), soit au total: 18.000 heures/stagiaire pour un coût global de 900.000,00 F, soit 50 F/h/stagiaire, correspondant strictement au complément de financement demandé pour réaliser cette expérimentation.

En effet, l'expérimentation faisant partie des activités normales du CUEEP, son coût de fonctionnement normal est assuré par les financements habituels du centre (Région, FAS, ...).

5. Programme de la formation

a) Organisation de la formation de formateurs

Durée 300 heures, 5 modules.

Relations humaines et Techniques de communication, Retombées économiques et sociales des technologies nouvelles (Module 1 - 60 heures)

- **Connaissance du public en formation:**
Qui sont les jeunes en formation? Origine sociale, échec scolaire, projets professionnels et représentations de la formation? Les jeunes de la "deuxième génération" d'immigrés? Les différences garçons/filles, les attitudes des jeunes à l'égard du travail?
- **Problèmes de communication et relations humaines:**
L'attitude à l'égard des adultes et leurs significations possibles, le comportement des adultes à l'égard de l'agressivité, de la violence, de la drogue, etc...
- **Les mutations économiques, sociales et industrielles liées à l'introduction des technologies nouvelles:**
 - l'introduction des technologies nouvelles (automatisme, micro-informatique, etc...) dans les métiers classiques et les conséquences dans l'entreprise;
 - l'apparition de nouveaux métiers, de nouvelles qualifications liés à l'introduction des technologies nouvelles;
 - l'attitude des hommes et des femmes face aux mutations industrielles: acteurs ou spectateurs?

Formation d'utilisateur-informatique
(Module 2 et 3 - 60 heures + 60 heures)

Un "utilisateur-informatique" est un enseignant, un formateur, un travailleur socio-culturel qui, après une formation légère (120 h), est capable d'utiliser l'informatique dans sa pratique quotidienne. Il doit connaître les possibilités et les limites des machines, ainsi que du logiciel disponible, qu'il doit pouvoir mettre à la disposition du "public cible". Il doit également avoir la capacité de réaliser de petits logiciels.

L'ensemble de la formation de 120 heures est divisé en deux modules de 60 heures: le premier étant un module commun d'initiation, le second étant choisi en fonction des besoins du groupe sur son site dans une palette de modules au choix (orientation "progiciels" pour le secteur professionnel, orientation "pédagogique", pluridisciplinaire ou monodisciplinaire dans les secteurs éducatifs, approfondissement informatique, algorithme...).

Ateliers de création de logiciels et de didacticiels par discipline
(Module 4 et 5 - 60 heures + 60 heures)

Séminaire de travail collectif des formateurs:

- pour réaliser des didacticiels spécifiques;
- monter des expérimentations correspondantes pour évaluer l'impact des logiciels;
- échanger les expériences;
- réécrire les didacticiels au fur et à mesure de cette expérimentation;
- les techniques vidéo sont systématiquement utilisées pour filmer les groupes, leurs expérimentations.

b) L'expérimentation pédagogique

Durée 300 heures, 5 modules

L'organisation pédagogique de l'expérimentation est rappelée dans l'introduction. Les formateurs réalisent chaque semestre des modules de 60 heures de formation. Aussi, chaque semestre, un module sera choisi pour expérimenter les nouveaux contenus, les nouvelles attitudes, d'où:

- l'animation des groupes avec présence d'une "personne-ressource" (informaticien ou responsable matière), l'utilisation des techniques audio-visuelles (vidéo, magnétoscope...), un bilan et une synthèse systématiques à la fin de chaque module expérimental.

6. Evaluation du coût

	Coût (en F)*	50% FSE (en F)	Autres (50%)
<hr/>			
<u>Intitulé du stage</u>			
1. FORMATION DE FORMATEURS			Etat
1ère partie: Formation			Ministère de la For-
"utilisateurs informatique			mation Profession.
pédagogique"	3.150.400	1.579.200	et Minis. de l'Educ.
			Nationale
2ème partie: Création			
collective de didac-			
ticiels	1.740.000	870.000	Conseil Régional
2. EXPERIMENTATION	3.120.000	1.560.000	Communes (**)
<hr/>			
TOTAL	8.018.400	4.009.200	

* Total frais de fonctionnement + frais des stagiaires

** Les locaux seront mis à disposition par les communes

DENOMINATION	MONTEE COLLECTIVE EN QUALIFICATION ET TECHNOLOGIES NOUVELLES
INITIATIVE	C.U.E.E.P. - UER de Formation continue de l'Université des Sciences et Techniques de Lille
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Les communes de la zone d'Etude
PARTENAIRES	C.U.E.E.P. - G.E.P.E.N.
STRUCTURE DE REALISATION	C.U.E.E.P.
SECTEUR D'ACTIVITE	Formation de formateurs
ACTIVITES PREVUES	Introduction de technologies nouvelles dans la formation (Formation de formateurs, Relations humaines et Techniques de communication, Formation d'Utilisateurs informatique) et Formation de remise à niveau
EMPLOIS CREES	3 formateurs + 1 secrétaire (Bac. + 2)
FORMATION (type et Organismes)	C.U.E.E.P.
FINANCEURS	Conseil Régional, Conseil Général, M.E.N., F.A.S., C.U.E.E.P., Communes, Fonds Européens
ECHELONNEMENT	1984/1985/1986 (Si le dossier déposé en juin 1984 est retenu) ou en 1985/1986/1987, sinon
IMPLICATION ECON. EN AMONT	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Création d'emplois dans le programme de développement local intégré de la zone d'Etude
RETOUBES	Restructuration du système de Formation professionnelle du Bassin Minier et accompagnement de la conversion de ce Bassin
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Milieu économique - Milieu éducatif
DEVELOPPEMENT FUTUR	Développement et commercialisation de logiciels
OBSTACLES	
REMARQUES	Le contrat Etat/Région a retenu le principe de la mise en place d'une Formation de formateurs aux nouvelles technologies, on peut donc dire que les financements français sont assurés

- VIII -

PROJET D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

(Avion)

1. Exposé des motifs et objectifs

Les nouvelles technologies permettent désormais aux administrations et au grand public de disposer d'une grande variété d'applications pour des systèmes qui jusqu'ici étaient séparés: télématique, audio-visuel, et informatique notamment.

Progressivement, la région Nord Pas-de-Calais va pouvoir bénéficier de tous ces outils informatiques, grâce aux politiques mises en oeuvre tant au plan national (projet URBA 2000) qu'au plan régional.

Pour accélérer ce processus d'informatisation générale de la société, la nécessité d'un lieu public ouvert à ces moyens techniques s'impose. En effet, si le réseau de télécommunication se développe très rapidement, il n'est pas certain que chaque foyer ou groupement puisse acquérir un ordinateur suffisamment perfectionné pour traiter tous les problèmes auxquels il peut être confronté. Il apparaît dès lors que les Communes auront à jouer un rôle essentiel dans ce processus d'informatisation, mais également de formation des populations et des professionnels.

La Ville d'Avion souhaitant donner une impulsion à une politique de renouveau économique basée sur des activités de pointe, envisage de mettre à la disposition de ses administrés un outil informatique et télématique performant en vue de les sensibiliser et de les inciter à l'utilisation des technologies avancées.

Cette action engagée par la Municipalité et relayée ensuite par une association regroupant les différents partenaires intéressés et utilisateurs et qui possèdera tout latitude dans la recherche de ses sources de financement, aura pour principaux objectifs:

- la banalisation de l'instrument informatique auprès des habitants;
- le renforcement de l'utilisation de ces nouveaux matériels par des actions de formation spécifiques;
- le développement des procédures de gestion collective à l'intention des professionnels et des associations.

2. L'accès progressif des individus aux technologies nouvelles

Cet accès se fera par:

- l'utilisation pratique et élémentaire d'un clavier de téléphone et du minitel pour différents usages simples;
- l'utilisation de banques de données et d'images plus complexes demandant une initiation à l'informatique et à l'électronique;

- la démystification de l'informatique et l'utilisation courante de l'ordinateur (accès par terminal à un ordinateur).

Ce parcours gradué s'effectuera plus ou moins vite et plus ou moins complètement suivant l'âge, le niveau culturel et la participation volontaire de chaque individu:

- pour les moins de 20 ans: la population "jeune" franchira aisément ces trois degrés, notamment si l'Education nationale s'adapte rapidement à cette évolution. Dans la région Nord Pas-de-Calais, le programme P.R.I.I. prévoit l'implantation de 800 centres d'initiation à l'informatique dans des délais assez courts.

Pour cette tranche d'âge, il ne faut pas négliger l'importance de la notion "jeu" et profiter de l'attrait de jeux électroniques intelligents (modulables); le rôle du milieu associatif peut compléter efficacement celui de l'école, du collège, du lycée.

- Pour la tranche d'âge de 20-50 ans: ce seront l'intérêt familial ou la mise à jour professionnelle qui seront les leviers les plus courants de cette promotion, le tissu dense des formations et recyclages doit permettre de répondre à cette demande à condition qu'une qualité minimale des services offerts soit assurée.
- Pour les plus de 50 ans: se préparer à l'an 2000 demande un effort certain d'adaptation, la curiosité intellectuelle, la nécessité d'un recyclage permettront à la plupart de dominer la peur de l'inconnu et de s'habituer à ces nouveaux outils.

3. La satisfaction des besoins spécifiques des différents groupes

Pour les associations:

- aide à la gestion: tenue de fichier, traitement de données et applications spécifiques. Ce projet permettra aux associations de réaliser des économies et assurera une bonne initiation à l'informatique à leurs adhérents;
- diffusion d'informations entre adhérents d'une même association (comptes-rendus de réunions, annonce des manifestations...);
- consultation des banques de données administratives (questions de droit, possibilités d'action, réglementation spécifique...).

Pour les professionnels

La Commune d'Avion dispose d'un tissu d'activités économiques implanté à proximité du Centre Ville. Mais celui-ci se caractérise surtout par la taille relativement réduite de ces établissements. Cette caractéristique essentielle, qui n'est pas l'apanage de la Commune aboutit à deux conséquences qui pourraient contribuer à faire surgir des blocages à l'implantation des technologies nouvelles laissées à l'initiative privée:

- la peur d'engager un processus d'informatisation des services et de la gestion d'une entreprise;
- le coût financier représenté par l'installation d'un tel matériel et par l'embauche de personnel qualifié.

Constatations qui imposent d'agir avec discernement et qui amènent à mettre en oeuvre une politique d'incitation à l'utilisation de l'équipement informatique collectif.

Dans le domaine de la création culturelle

Des informations permanentes sur toutes les activités culturelles, création théâtrales, acquisitions de bibliothèques contribueraient à entraîner le public à participer à la vie culturelle de la Commune. Et dès lors que ces "catalogues" seraient couplés à un système de réservation actif d'ouvrages ou de places de spectacle, ceux-ci rendraient le partenaire public (municipalité) actif et assureraient l'apprentissage du grand public aux moyens technologiques. Pour les bibliothèques municipales, la liste complète des ouvrages, les dates de sortie et délais prévisibles de rentrée pourraient être connus de tous les usagers et à tout moment.

Dans le domaine de l'enseignement

La Commune d'Avion compte aujourd'hui 5.400 enfants d'âge scolaire. L'implantation de terminaux dans le premier degré permettrait de susciter l'éveil à l'informatique et à toutes ses applications et d'inciter le plus rapidement possible l'enfant à la démarche mathématique.

Dans le second degré, l'utilisation de l'enseignement assisté par ordinateur permettrait le rééquilibrage des niveaux, formerait à la pratique de la recherche documentaire et préparerait à l'exploitation de banques de données.

Dans les lycées et collèges d'enseignement technique, le projet viserait à:

- préparer à une formation à l'informatique de programmation;
- généraliser l'apprentissage des techniques nouvelles du tertiaire;
- procéder à des applications techniques directes dans des domaines tels que la gestion des cantines scolaires...

4. L'aspect information à travers l'instauration de banques de données

Implantation dans des lieux publics de terminaux de type Minitel pour permettre à l'utilisateur d'accéder à des informations usuelles du type: guide des droits et démarches, horaires des transports et spectacles mais également, actualité locale. Dans ces endroits, la population pourra interroger un ordinateur central ayant en mémoire des informations qui touchent à tous les domaines de la vie collective.

5. La politique de formation

La mise en place de ce système complet et son fonctionnement sera pris en charge par une association regroupant les différents partenaires intéressés. Il suppose la formation du grand public utilisateur ainsi que du personnel chargé de traiter, de diffuser l'information et d'apporter son concours aux usagers.

Le personnel recruté pour l'accomplissement de ces tâches devra être qualifié pour traiter les informations qui constitueront les banques de données ainsi que pour aider et former les différents utilisateurs. A cet effet, il aura à suivre les différents stages organisés dans ce domaine par le Centre de Formation des Personnels Communaux, les divers organismes formateurs tels que SIGMA Formation, les organismes d'éducation permanente tels que Centre Universitaire Economie Education Permanente et le Groupement d'Etablissements Publics de l'Education Nationale, les sociétés fournissant et mettant en place le matériel informatique.

6. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
- Analyste programmeur	125.000	62.500	Conseil Régional
- Programmeur saisie	210.000	105.000	Conseil Général Pas de Calais
- Formateur	52.640	26.320	Etat, Commune
<hr/>			
TOTAL	387.640	193.820	

	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
<u>Matériel informatique</u>			
- Ordinateur type mini 6/489 5 12 Octeto	213.951	106.975	
- 2 pass. de 512 à 1024 K Octeto	110.908	55.454	Conseil Régional Secteur associatif
- 2 imprimantes	114.794	57.397	Conseil Général Pas de Calais
- 2 unités disques	357.890	178.945	
- 1 écran console opérat.	10.220	5.110	Entreprises
- 7 écrans claviers	104.496	52.248	Communes
- Maintenance	95.300	47.650	
- Equipement télématique	86.720	43.360	
TOTAL	1.094.279	547.140	

DENOMINATION	APPROPRIATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TELEMATIQUE
INITIATIVE	Commune d'Avion
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Commune d'Avion
PARTENAIRES	Utilisateurs: Artisans, Associations, Organismes de formation, Communes
STRUCTURE DE REALISATION	Association ou Syndicat d'Economie Mixte
SECTEUR D'ACTIVITE	Formation, Artisanat, Informatique, Télématique
ACTIVITES PREVUES	Formation des différents publics: jeunes, milieux associatif, artisanal, familial, Banque de données locales, Gestion des associations, Aide au milieu artisanal (gestion, documents administratifs, gestion des équipements collectifs
EMPLOIS CRES	1 Analyste programmeur 2 Opérateurs pupitreurs
FORMATION (type et Organismes)	D.U.T. Programmeur B.E.P.
FINANCEURS	Association, Conseil Régional, Fonds Européens, Conseil Général du Pas-de-Calais + paiement des consultations pour permettre l'autonomisation du projet
ECHELONNEMENT	1984/1985
IMPLICATION ECON. EN AMONT	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	
RETOMBEES	
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	
DEVELOPPEMENT FUTUR	Extension de la télématique: relier les Minitels des personnes à la Banque de Données locales
OBSTACLES	
REMARQUES	

INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE COLLECTIVE URBAINE

(Fouquières-lez-Lens)

1. La diffusion informatique et télématique

L'Etat, la Région et le Conseil Général du Pas-de-Calais ont manifesté leur volonté de développer les réseaux de communication traditionnelle et de la télématique. Ces efforts se sont concrétisés par la mise sur pied:

- d'une banque de données administratives depuis fin 82 à la Préfecture du Pas-de-Calais;
- de banques de données locales à Berck et Arras en 84;
- de la saisie télématique des bordereaux URSSAF en 84.

La Ville de Fouquières-lez-Lens tient à participer à ce courant. Aussi, dès le mois de juin 84, 1.250 terminaux Minitel seront offerts aux usagers des télécommunications du secteur d'Hénin-Beaumont duquel dépend la commune. En 1985, ce secteur sera doté de 6.500 terminaux supplémentaires et les années suivantes verront s'accélérer la fourniture du Minitel aux usagers.

La Direction Opérationnelle des Télécommunications (D.O.T.) du Pas-de-Calais mène par ailleurs une politique d'incitation en direction des professionnels, du public, des administrations et des collectivités qui lui permet d'espérer une accélération de son programme de couverture télématique du Pas-de-Calais.

Bien que l'engouement soit certain, on peut remarquer que les professionnels hésitent au regard des abonnements à souscrire face à la multiplicité des services offerts par des banques de données. Une réticence qui s'explique notamment par une méconnaissance des services qui peuvent être rendus.

Cependant, la majorité des informations souhaitées relève du domaine de l'information administrative et "grand public". Les banques de données actuellement disponibles ne peuvent répondre à la demande. Si la demande de renseignements administratifs pourra être satisfaite par les grandes administrations d'ici quelques années, le manque de service à caractère local ou inter-local persistera si des banques de données communales ou intercommunales ne sont pas créées. Malgré ce qui est dit plus haut, la même remarque vaut pour certains services administratifs qui sont désormais fournis par les municipalités de par la loi sur la décentralisation (permis de construire, aide sociale, enseignement, formation professionnelle des jeunes...).

En prévision de la multiplication des services à rendre et des développements prévisibles de la télématique (saisie et traitement de documents à caractères officiel, administratif, associatif, professionnel, par ordinateurs et télécopie), la Municipalité de Fouquières-lez-Lens a donc décidé de souscrire à cette action.

La diffusion télématique se fera prioritairement dans les lieux ouverts au public (mairie, locaux associatifs, équipements publics). La formule a l'avantage de poser la demande d'une manière collective, donc d'en diminuer le coût individuel et de rentabiliser l'investissement-information.

2. Les besoins du public

On ne peut figer une fois pour toutes des groupes d'intérêts. Il est évident que la mise en oeuvre du système proposé créera des besoins nouveaux et en réajustera d'autres.

Cependant, en fonction des besoins généraux de la population et ceux plus spécifiques de certains groupes, les centres d'intérêt peuvent être répartis comme suit, et sans ordre prioritaire particulier:

a) Besoins globaux

- 1) Renseignement d'ordre administratif et social dans les limites fixées par la loi "Informatique et Libertés" et adaptés aux besoins locaux.
- 2) Vie locale: si la vie locale est intense dans la zone, l'isolement des associations, le manque de centralisation et de diffusion de l'information donnent l'impression d'un manque d'activité préjudiciable à l'ensemble du mouvement associatif.
- 3) Services publics: médecins, infirmiers, pharmaciens de service, permanences publiques, horaires d'ouverture des lieux publics, listing des commerces et artisans locaux accompagnés de leurs heures d'ouverture et des numéros de téléphone.
- 4) Services publics spécifiques: comme la liste des ouvrages disponibles à la bibliothèque municipale, les jours de sortie des livres et la date prévisible à laquelle les demandeurs pourront se les procurer; les formations offertes par l'école municipale de musique, ses besoins; les demandes et offres d'emplois; les logements disponibles, leurs coûts...

b) Besoins spécifiques

- 1) Les associations: renseignements pratiques, lois nouvelles, possibilités d'action, questions de droits, offres de formations...
- 2) Artisanat, commerces PMI/PME, activités industrielles: la diffusion télématique de renseignements d'ordre professionnel est ressentie comme une nécessité criante. La diffusion de l'offre commerciale, artisanale et industrielle locale est tout autant nécessaire à l'expansion des établissements. L'objectif premier à atteindre est de faire comprendre aux chefs d'entreprises fouquiéroises qu'ils ne sont pas isolés et qu'ils peuvent, eux aussi, bénéficier collectivement de

services qui leur sont difficilement accessibles individuellement. Le second objectif vise à faire connaître, à l'extérieur, les offres des établissements locaux ainsi que les possibilités d'implantation commerciales, artisanales et industrielles sur les terrains réservés à cet effet par le Plan d'Occupation des Sols. Il vise également à renseigner les chefs d'entreprises sur les filières de subvention d'aide au développement, d'aide aux artisans, sur les contrats emploi/formation/production proposés par l'Etat, la Région, le Département, les C.C.I., la Chambre des Métiers, la Chambre Agricole...

- 3) **L'enseignement:** Fouquières a doté ses établissements scolaires du Minitel et le Collège local a été retenu comme site informatique pour le Conseil Général du Pas-de-Calais. Le milieu scolaire, dans un souci d'ouverture sur l'extérieur tel qu'il est souhaité par l'Etat, pourrait bénéficier des services globaux et spécifiques et acquérir ainsi une bonne connaissance des réalités locales, départementales, régionales, nationales et européennes.
- 4) **Sous-groupes:** la mise à disposition de services spécifiques aux élus municipaux, syndicaux, professionnels, associatifs, aux consommateurs, aux femmes, aux jeunes, aux immigrés, aux personnes âgées, participera à la formation par l'information et à l'accroissement des connaissances par l'appropriation des nouvelles technologies.

3. La formation

Quelle que soit la formule retenue pour la gestion de cet ensemble, un personnel qualifié est nécessaire pour traiter et diffuser l'information ainsi que pour aider et former utilisateurs et partenaires de l'action. Divers besoins sont à satisfaire:

- 1) formation des agents municipaux qui seront au contact du public et/ou de l'outil informatique et télématique. Son rôle sera d'aider le public à l'utilisation des écrans/claviers et de répondre à la demande des services.
- 2) Formation du personnel spécifiquement employé à la programmation et à la formation du public et des partenaires.
- 3) Formation du public appelé à faire usage de ces nouvelles technologies.

4. Diffusion publique

La saisie en masse des informations collectives ne pourra se réaliser à partir du domicile, et par Minitel ou par tout autre système informatique compatible avec la télématique, que dans plusieurs années. L'ouverture des lieux publics à ce système est donc nécessaire pour engager l'action sans prendre trop de retard.

L'ouverture de lieux collectifs ne doit cependant pas être considérée comme une simple formule transitoire. Elle se poursuivra quand bien même chaque foyer serait doté de terminaux télématiques. Elle garantit l'accès en plus grand nombre, à un coût moindre pour une efficacité accrue, à une information de qualité parce qu'associant les acteurs de la vie associative et socio-économique, et permettant l'action collective de formation.

5. Les aménagements nécessaires

- Une salle de large diffusion des informations, de services rendus à la population, de réception de celle-ci et de mise en oeuvre du travail courant par les salariés de la fonction publique et de la société gestionnaire de l'action de diffusion et de formation. Pour respecter la "philosophie" de l'action, il convient de faire tomber toutes les barrières qui séparent le public du personnel. Cette pièce sera celle qui comprendra le plus grand nombre d'écrans/claviers des systèmes informatiques et télématiques.
- Une pièce d'accueil des claviers de direction permettant de transformer le contenu de l'information.
- Une pièce destinée à la gestion.
- Deux pièces destinées à recevoir et à traiter les informations confidentielles d'ordre social.
- Une pièce destinée aux enfants recevant des soins réguliers des services de médecine infantile et aux personnels médicaux assurant ces services. Le médecin et les infirmières agréés par le Département y traiteront leurs informations (à caractère confidentiel et semi-confidentiel) et pourront obtenir, par voie télématique, les renseignements médicaux qui nécessitent des recherches souvent effectuées après les visites, ce qui retarde les traitements médicaux.
- Une pièce permettant la saisie des informations d'ordre général mais posées par différents publics. Cette pièce pourra également servir de lieu de réunion pour les publics spécifiques.
- Une pièce pour le travail plus spécifique de l'aménagement local, de l'urbanisme...

Toutes ces pièces seront dotées de terminaux permettant d'interroger la banque de données locales et/ou les banques de données extérieures.

6. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
- Analyste programmeur	125.000	62.500	Etat
- Programmeur saisie	105.000	52.500	Entreprises
- Formateur	105.280	52.640	Conseil Régional
			Secteur Associatif
			Conseil Général
			Communes
TOTAL	335.280	167.640	

	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
<u>Matériel Informatique</u>			
Data général (Desktop M20) avec disquette, im- primante et logiciel)			Etat Conseil Régional Conseil Général
<u>Matériel télématique</u>			
Goupil III			Commune
+ disquette, logiciel	600.000	300.000	Entreprises
Aménagement des locaux	400.000	200.000	
Extension des locaux	600.000	300.000	
TOTAL	1.600.000	800.000	

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE D'INITIATION A L'INFORMATIQUE

(Méricourt)

La ville de Méricourt s'est inscrite très tôt dans l'effort de promotion et de vulgarisation de l'informatique engagé par les collectivités locales.

Un Centre Communal d'Initiation à l'Informatique a été ouvert au public dès le 14 février dernier.

1. Objectifs

L'action du centre est destinée à permettre la diffusion large d'un savoir-faire débouchant sur une réelle maîtrise de ces deux techniques d'avenir que sont l'informatique et la télématique.

A l'heure où le bassin minier s'engage dans la voie de profondes mutations de son appareil industriel, le Centre Communal d'Initiation à l'Informatique peut s'inscrire dans l'effort d'adaptation de la qualification de la main d'oeuvre disponible à l'offre d'emploi des industries nouvelles implantées dans le cadre de la réindustrialisation de la Région. Il peut, par ailleurs, intervenir dans le cadre de la formation des jeunes 16-18 ans et 18-21 ans, ainsi que dans la formation de la population scolaire locale. Son action peut également contribuer à dynamiser le tissu économique local, y introduisant des méthodes de gestion nouvelles, à l'aide de sessions de formations spécifiques: gestion de stock, tenue de la comptabilité, constitution de fichiers clientèle pour mailing... La constitution d'une banque de données locales, dans un premier temps, consultable au centre est envisageable.

Des premiers contacts avec l'Union Commerciale montre un intérêt pour ce genre d'initiatives. Par ailleurs, le Centre peut accueillir d'autres sessions de formation dans ses locaux et mettre son matériel à disposition d'autres usagers.

La réalisation de ces objectifs demande que les structures d'accueil du Centre d'Initiation à l'Informatique soient étoffées.

2. Déroulement de l'action de formation

Le contenu et la forme des actions de formation seraient définis en liaison avec les usagers potentiels et en concertation avec leurs organismes représentatifs de façon à en adapter le cursus aux besoins des stagiaires.

Le développement du Centre d'Initiation à l'Informatique présente donc un quadruple intérêt:

- favoriser la maîtrise de l'outil informatique et télématique, tant au

- niveau manieement qu'au niveau de la compréhension de son fonctionnement;
- concourir à l'effort de formation en direction de la population active et, partant, à la réussite de la mutation industrielle de la région;
 - offrir au syndicat intercommunal pour la formation des 16-18 et 18-21 un outil de formation supplémentaire;
 - dynamiser le tissu économique local en offrant une possibilité de maîtrise des technologies nouvelles de gestion.

Le développement du site informatique permettra l'élaboration de filières de formation étroitement adaptées aux spécificités locales tout en s'intégrant dans un effort d'ensemble national, régional et intercommunal.

L'aide des Fonds européens sera sollicitée pour la formation d'un animateur supplémentaire et pour le perfectionnement de l'animateur déjà en fonction, l'informatique étant un domaine dont l'évolution est constante et rapide.

3. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% PSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
- Analyste programmeur	125.000	62.500	Commune
- Animateur informatique	52.640	26.320	Etat
- Programmeur saisie	105.000	52.500	Conseil Régional
TOTAL	282.640	141.320	Conseil Général
	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
5 Goupil III Monteur + unité centrale + unité disquette	120.000	60.000	Commune Région Etat Conseil Général
5 extensions graphiques haute résolution	12.500	6.250	Entreprises
TOTAL	132.500	66.250	

DENOMINATION	PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE D'INITIATION A L'INFORMATIQUE
INITIATIVE	Ville de Méricourt-sous-Lens
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Méricourt-sous-Lens
PARTENAIRES	Municipalité de Mericourt-sous-Lens
STRUCTURE DE REALISATION	Centre Communal d'Initiation à l'Informatique
SECTEUR D'ACTIVITE	Formation, Informatique
ACTIVITES PREVUES	Appropriation par différents publics des nouvelles techniques de traitement de l'informatique et de la communication. Mise en place de services liés à l'informatique
EMPLOIS CREEES	1 Animateur de site informatique
FORMATION (type et organismes)	- Formation BASIC et COBOL et formation d'Animateur de sites: SIADEP - Formation complémentaire: stage d'Analyse-programmation-stage bureautique télématique: CESI
FINANCEURS	Ville de Méricourt, Conseil Régional, Etat, Conseil Général, C.C.I. de Lens, Chambre des métiers d'Arras, Fonds Européens
ECHELONNEMENT	
IMPLICATION ECON. EN AMONT	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	
RETOMBEES	
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	L'Union commerciale, Chambre des Métiers, Chambre de commerce, Centre de formation des personnels communaux
DEVELOPPEMENT FUTUR	
OBSTACLES	
REMARQUES	
COUT TOTAL DU PROJET	190.000 F.

PROJET D'UN GROUPE D'AGRICULTEURS POUR LA CREATION D'UN LIEU
DE VENTE AU DETAIL

1. Présentation générale du projet

Ce groupe est constitué de dix agriculteurs et agricultrices répartis sur différentes communes et aidés dans leur travail par des conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Il s'agit de développer la vente directe des produits de la ferme que chacun(e) pratique plus ou moins à domicile. Le moyen est un lieu de vente collectif. Chacun y apportera un ou deux produits différents de ceux des autres pour éviter la concurrence à l'intérieur du groupe. Cela permettra aux agriculteurs de se spécialiser et donc d'accroître la rentabilité des produits qu'ils ont choisi de vendre. Le souci d'offrir un éventail très large de produits trouvera une réponse au niveau du groupe. De plus, d'autres produits non encore exploités par le groupe pourront à l'avenir constituer de nouveaux débouchés.

Chacun des membres assurera le fonctionnement du point de vente à tour de rôle et de cette façon "suivra son produit jusqu'au bout". La vente collective sera prioritaire sur la vente à domicile.

Ce projet permettra à des jeunes agriculteurs qui n'interviennent pour l'instant que comme main d'oeuvre complémentaire, de développer certaines activités au sein de l'exploitation familiale et de s'y inscrire comme travailleurs à part entière. Par exemple, l'un d'entre eux, juste rentré du Service Militaire, prévoit de prendre en charge la production d'oignons, d'échalottes, d'ails. La commercialisation de ces produits dans le point de vente collectif lui fournira un revenu que ne peut dégager actuellement l'exploitation familiale.

De la même façon, certaines femmes d'agriculteurs travaillant à l'extérieur pourront par ce biais trouver une occasion de recréer l'emploi perdu au sein de l'exploitation agricole.

Une formation pour la vente et pour la gestion sera nécessaire. Un plan de formation a été élaboré et des contacts pris avec l'Institut de Formation des Cadres Paysans, la Fédération des Syndicats agricoles et le SIADEP.

2. Evaluation du coût

Le financement pourrait être attribué pour moitié par les Fonds Européens. La Région est sollicitée pour une somme de 150.000 F dans le cadre des contrats Etat/Région. La somme restante pourrait être obtenue pour partie de la Mairie de Saint-Nicolas, de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Agriculture et de la Fédération Nationale des Groupements d'Etude et de Développement Agricole.

Un financement propre sera assuré par les cotisations et apports en capital des membres ainsi que par des prêts bancaires.

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
Formation à la gestion et à l'animation d'un lieu de vente de produit féminin			
- Gestion et comptabilité	10.000 *	5.000	Fonds d'assurances Formation des exploitants agricoles.
- Technique de vente de publicité	13.000 *	6.900	Idem
TOTAL	23.800	11.900	

	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
Lieu de vente (constr. aménagement)	386.000	F.E.O.G.A	Etat (Ministère de l'agriculture par le biais du CFPPA) 223.000
Camionnette	30.000		
Aménagement d'un abattoir	30.000		
TOTAL	446.000	223.000	

* Frais de fonctionnement

APPORT DE TECHNOLOGIES NOUVELLES AU MONDE RURAL

(Loos-en-Gohelle).

1. Le contexte

Le projet de la commune de Loos-en-Gohelle s'inscrit dans les perspectives d'aménagement résultant des orientations de son Plan d'Occupation des Sols:

- a) densification du noyau urbain central; création d'un centre-ville par l'implantation d'équipements; politique active d'animation, amélioration de l'image de marque;
- b) sauvegarde d'une vaste zone agricole;
- c) reconquête des cités minières dégradées et des nombreuses friches industrielles.

Le projet présenté ci-dessous ne peut être traduit en phases opérationnelles précises pour tous ses développements. Il résulte d'une analyse des particularités de Loos-en-Gohelle, d'un inventaire de ses "chances" au sein d'une agglomération où toutes les communes sont confrontées au même défi économique.

Il s'appuie sur une première étape de réalisations. Mais les perspectives ouvertes par ces premiers acquis ne pourront être concrétisées qu'avec l'apport de moyens techniques et financiers dépassant les limites budgétaires de la commune.

2. Point d'appui

La commune va accueillir la Station Régionale du Service de la Protection des Végétaux. Un effort d'équipement y sera fait par le Ministère de l'Agriculture: matériels performants en matière de virologie, bactériologie, météorologie, opérations diverses d'analyses, sans précédent dans le milieu agricole régional.

3. Inventaire des besoins

La région souffre du manque de laboratoires spécialisés et des postes de techniciens.

Le milieu professionnel, les groupements de producteurs, l'administration réclament plus de moyens techniques et de formation des personnels et souhaitent accéder aux techniques avancées de communication.

4. Propositions

a) A court terme

- renforcement de l'implantation de la Station de Protection des Végétaux;

- mise en place d'un service "Conseils Grand Public" pour le jardin d'agrément.

Cette cellule auto-finançable après 2 années, appelle un investissement immobilier et petit équipement de 300.000 F environ.

b) Possibilités de développement induit à court ou moyen terme

Cette étape ne pourra être franchie que si des perspectives sont offertes: création d'un "pôle" d'équipements de recherches et d'observations accessibles à des demandeurs divers: groupements de professionnels, producteurs de semences ou de plants, horticulteurs, pépiniéristes, etc...

Une forte demande existe actuellement. Elle est dispersée. Des implantations risquent de se faire sans lien entre elles alors que des services peuvent être communs.

c) Création d'un Centre-Serveur

Pour diffuser par télématique les messages élaborés par divers prestataires. Dotation de minitels par groupes socio-professionnels bien définis. Le S.P.V., par exemple, fera diffuser ses messages par une Société de Diffusion Télématique privée parisienne. Il est tout disposé à confier cet envoi à un serveur agricole régional.

Les points b) et c) appellent, en premier lieu, une action prospective. Les besoins ne peuvent être chiffrés que par une étude engagée à cette fin.

L'équilibre de gestion des diverses cellules sera réalisé à très court terme par la vente de prestations aux adhérents des groupements professionnels. Se pose pourtant le problème du financement des investissements de départ. La localisation de Loos-en-Gohelle dans un pôle de reconversion du bassin minier permettra d'accéder aux crédits dégagés par le fonds de réindustrialisation.

La nature des projets, notamment l'apport de technologies nouvelles et l'appel aux techniques avancées de communication, correspondent également aux objectifs d'URBA 2000.

5. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
- Nématodes libres de l'ail, extraction des bulbes et du sol	46.000	23.000	Etat Conseil Régional
- Ennemis des cultures légumières et ornementales		6.000	Conseil Général du
- insectes	12.000	6.000	Pas-de-Calais
- maladies S.P.V.	12.000	6.000	
- Horticulteur (stage pour ingénieur)	4.000	2.000	Commune
- Utilisation du traitement de texte	7.000	3.500	
- Techniques de manipulation de micro-biol. (matériel, contrôle des infections)	46.000	23.000	
- Régulation des serres: les micro-palpeurs, l'automatisme, les circuits de secours	28.000	14.000	
- Jardinage de serres: repiquage, forçage sur tablettes, gestion du matériel	32.800	16.400	
<hr/>			
TOTAL	187.800	93.900	

DENOMINATION	APPORT DE TECHNOLOGIES NOUVELLES AU MONDE RURAL
INITIATIVE	Commune de Loos-en-Gohelle
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Loos-en-Gohelle (Z.A.L.)
PARTENAIRES	Groupements de professionnels - Producteurs
STRUCTURE DE REALISATION	Syndicat Mixte d'Aménagement (Cellules en marguerite reliées à un pôle central)
SECTEUR D'ACTIVITE	Agro-alimentaire (recherche, application) Technologies nouvelles
ACTIVITES PREVUES	Développement d'une station régionale du Service de Protection des Végétaux. Service conseil grand public pour le jardin d'agrément
EMPLOIS CREEs	2 Techniciens: nématologie - culture légumière (2 emplois)
FORMATION (type et Organismes)	Stages de spécialisation Organismes: INRA pour Spécialisation
FINANCEURS	Ministère de l'Agriculture, Fonds de Réindustrialisation (Etat/Région), Fonds Européens, Communes
ECHELONNEMENT	En deux ans
IMPLICATION ECON. EN AMONT	
IMPLICATION ECON. EN AVAL	Développement de cultures maraîchères - Lutte contre la disparition des espèces végétales, Production de variétés adaptées aux conditionnements mécanisés
RETOMBÉES	Moyens nouveaux au service du monde rural
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	Groupements de professionnels - producteurs
DEVELOPPEMENT FUTUR	Création d'un pôle d'équipements de recherche et d'observation pour des professionnels et d'un centre serveur télématique
OBSTACLES	
REMARQUES	L'aide des Fonds Européens est demandée pour une partie d'un projet plus vaste
COUT TOTAL DU PROJET	1.200.000 FF
PART DEMANDEE AUX FONDS EUROPEENS	50%

PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE,
VENTILATION, CLIMATISATION ET SANITAIRE

1. Présentation générale du projet

Suite à un licenciement économique et compte tenu d'une formation BST chauffage, ventilation, et de 14 années d'expérience pratique en Bureau d'Etude et Commercial, un habitant de la commune de Harnes envisage de créer une société à responsabilité limitée avec 6 autres personnes qui sont, elles aussi, au chômage, et qui ont une formation (secrétariat, électricité, etc...).

Dans ce but, il poursuit un complément de formation en gestion et en informatique et terminera son stage en mars 1985, date à laquelle il souhaiterait créer cette société.

Celle-ci se situera dans la zone industrielle de la ville de Harnes. Il est en pourparler avec les autorités locales pour l'achat d'un terrain situé sur cette zone.

Connaissant parfaitement ce secteur économique, il compte sur une petite structure suffisamment souple pour mener parallèlement une activité économique et suivre des formations permettant aux membres du personnel d'adapter leur qualification à l'évolution technologique très rapide dans cette activité. En outre, ce type de structure a l'avantage sur les grosses entreprises, celui d'éviter des frais d'exploitation considérables, souvent prohibitifs.

Sur le plan de l'emploi, il envisage d'embaucher 6 personnes à raison de 2 par an. Il espère, par ailleurs, pouvoir augmenter le nombre d'emplois par la suite, surtout dans le cadre du dispositif Emploi-Formation mis en place par le gouvernement pour les jeunes. Cette entreprise pourrait en effet, devenir un lieu d'apprentissage et de formation pratique pour des jeunes en formation.

2. Evaluation du coût

	Coût (en F)	50% FSE (en F)	Autres (50%)
I. FORMATION			
<u>Intitulé des stages</u>			
Electricité industrielle	118.000	59.000	Fonds Propres
Initiation frigoriste perfectionnement, installation et maintenance des pompes à chaleur	105.000	52.500	Etat, Région Banque
Régulation appliquée à la climatisation et au conditionnement d'air	75.900	37.950	
Micro informatique de gestion, Initiation à l'informatique de gestion Organisation et informatisation des P.M.E.	19.200	7.800	
TOTAL	318.100	159.050	
	Coût (en F)	50% FEDER (en F)	Autres (50%)
II. INVESTISSEMENTS			
- Terrain	97.700	48.850	Fonds propres
- Construction	760.000	380.000	Etat, Région
- Aménagements	500.000	250.000	Banque
- Mobilier	100.000	50.000	
- Machines atelier	400.000	200.000	
- Matériel de transport	205.000	102.500	
- Frais de société	80.000	40.000	
- Groupe électrique	120.000	60.000	
- Installation eau froide	5.600	2.800	
- Installation incendie	20.000	10.000	
- Installation téléphone	35.000	17.500	
- Micro ordinateur	60.000	30.000	
TOTAL	2.383.300	1.191.650	

DENOMINATION	PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET SANITAIRE		
INITIATIVE	Une personne au chômage		
IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE	Zone industrielle de Harnes		
PARTENAIRES	D'autres personnes		
STRUCTURE DE REALISATION	S.A.R.L.		
SECTEUR D'ACTIVITE	Chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire		
ACTIVITES PREVUES	Réparation, installation, ventes		
EMPLOIS CREEs	3	2	2
	1ère année	2ème année	3ème année
FORMATION (type et Organisme)	Electricité (BP), Régulation et mise en route, frigorifique (BP), conducteurs de travaux		
FINANCEURS	Conseil Régional, Fonds propres, Fonds Européens, Prêts bancaires		
ECHELONNEMENT	3 ans		
IMPLICATION ECON. EN AMONT	l'artisan pourrait travailler pour les autres projets de Développement Local Intégré (chauffage, climatisation, sanitaires...)		
IMPLICATION ECON. EN AVAL			
RETOMBEES	Dans le domaine de la formation, puisque la Sté veut être aussi un lieu de formation pour les jeunes		
PARTENAIRES FUTURS EVENT.	D'autres personnes du même métier		
DEVELOPPEMENT FUTUR	Probable dans le même créneau		
OBSTACLES			
REMARQUES			

CONCLUSIONS GENERALES

La première partie a présenté les données socio-économiques et culturelles de la zone d'Etude. Elle a mis en évidence les besoins de la population mais aussi ses atouts. La seconde a présenté l'ensemble des projets de développement retenus par l'équipe de recherche. Seuls figurent ici ceux qui étaient arrivés à un degré de maturation suffisant, au moment de conclure; il en existe d'autres en gestation. En effet, le résultat, sans doute le plus positif obtenu par l'équipe, réside incontestablement dans l'intérêt qu'elle a pu susciter sur le terrain pour la problématique de développement local intégré. Cet intérêt s'est traduit concrètement par une collaboration intense entre les divers acteurs sociaux et par une dynamisation du tissu social. La collaboration se poursuivra sans aucun doute mais elle pourrait se développer considérablement et constituer un atout majeur du programme de développement si quelques marques d'intérêt de la part de la Commission des Communautés européennes venaient rapidement prolonger ce premier travail. De même, la dynamisation du tissu social pourrait s'amplifier si des moyens étaient affectés aux divers projets dont le but est précisément l'animation socio-culturelle et la formation de base des populations.

En effet, on a vu que la nouvelle industrialisation requérait un niveau de qualification élevé. On a vu également que les populations de la zone d'Etude et du Bassin minier avaient un niveau de qualification très bas et, qui plus est, un niveau de formation élémentaire. 70% des personnes de plus de 15 ans n'ont d'autre certificat que celui de l'école primaire. Ce ne sont pas là conditions propices au développement. Aussi, les habitants actuels du Bassin minier risquent de se voir en majeure partie exclus de tout processus de reconversion. Le risque est d'autant plus grand que deux tiers des offres de formation professionnelle initiale des districts de Lens et de Hénin, dont dépend la zone d'Etude, sont de niveau V. Il apparaît donc très important à la fois de poursuivre l'effort de formation de base sans laquelle rien ne peut se construire et de prévoir des programmes et des actions visant la qualification. La formation peut certes jouer un rôle essentiel dans la redynamisation du tissu social; elle peut être le ciment du programme de développement local intégré, elle peut être le moteur du processus de développement sur le plan local.

1. Le programme de développement local intégré

A première vue, les projets présentés ci-dessus sont disjoints. On a souligné leur hétérogénéité et il est vrai qu'ils présentent tous un degré suffisant de cohérence interne pour pouvoir à la rigueur donner lieu à des financements séparés et être mis en application de manière autonome. Cependant, des liens étroits les relient entre eux et ils peuvent constituer un programme de développement local intégré.

Ainsi, le projet de Pont-à-Vendin, original à plus d'un titre, est globalisant: les dimensions économique, sociale, culturelle et éducative y sont simultanément présentes; l'amélioration des conditions de vie par la reconquête des friches industrielles et par la réhabilitation des sites dé-

gradés créera des emplois et stimulera l'activité économique. Il fait donc un tout, mais l'apport complémentaire des autres projets renforcera ses effets. Par exemple, l'atelier de construction de bateaux de plaisance ou l'atelier de menuiserie pourraient ouvrir leurs portes et constituer des lieux effectifs de stage pratique pour nombre de jeunes en formation dans les centres de Harnes, de Méricourt ou de Sallaumines. Il en va de même pour l'entreprise artisanale prévue à Harnes qui pourrait en revanche profiter des marchés que lui ouvriront les autres projets. Par ailleurs, si l'aménagement du plan d'eau réussit et si l'on arrive à créer un pôle attractif au rayonnement dépassant les limites de la commune, cela garantira la rentabilité des équipements et produira des retombées bénéfiques sur le petit commerce et sur l'artisanat local.

D'autres exemples allant dans le même sens témoignent de l'intégration des projets entre eux.

Ainsi, plusieurs projets de type culturel comptent beaucoup sur leurs activités économiques pour s'autonomiser et subventionner par là leurs activités d'animation. C'est le cas notamment de Peuple et Culture qui prévoit la création d'un restaurant, d'un studio et d'une entreprise de reprographie. C'est aussi, mais dans une moindre mesure, le cas des projets qui prévoient la création de centres culturels ou de loisirs. Les deux activités peuvent effectivement s'enrichir et se supporter mutuellement: l'animation culturelle et les loisirs attirant du public et donc des consommateurs potentiels qui assurent une rentabilisation des services; la rentabilisation des services et les bénéfices dégagés permettant à leur tour de développer les activités culturelles. En outre, la philosophie même qui préside à ces activités et qui préconise un décloisonnement de la vie associative stimule les échanges et favorise les complémentarités. C'est donc avec intérêt que le secteur associatif verra se développer des projets comme celui de Lens qui prend en compte le public du troisième âge et ceux de Méricourt, de Fouquières ou du CUEEP qui contribuent à une montée en qualification des jeunes.

Si certains projets prévoient l'ouverture de restaurants, de centres d'accueil avec cantine ou de lieux d'hébergement, d'autres, tel celui des agriculteurs, recherchent avidement un marché et des débouchés pour leur production. La commercialisation directe de leurs produits est une condition sine qua non de l'augmentation des capacités d'emplois de leurs exploitations. Des intérêts convergents existent donc entre les jeunes agriculteurs et les associations culturelles et de loisirs. Des contrats pourraient être immédiatement conclus entre eux ce qui accélérerait la rentabilisation des activités des uns et des autres.

Mais la cohérence la plus manifeste demeure celle qui existe entre les actions de formation générale, de montée en qualification et de formation professionnelle et finalisée d'une part, et l'ensemble des autres projets d'autre part. En effet, quel que soit le projet, qu'il ait une vocation culturelle, qu'il poursuive des objectifs purement productifs, qu'il vise à l'animation d'une zone artisanale... tous éprouvent des difficultés à trouver le personnel qualifié, capable des les gérer. Tous, ou presque, incluent d'ailleurs un volet formation dans leurs activités. Il est sans doute possible pour des projets spécifiquement économiques de distraire

une partie de leurs moyens pour la formation finalisée de leurs personnels. Mais il leur est, en tout état de cause, impossible de combler les carences immenses qui se manifestent sur le plan local. Et ces carences continuent à peser lourdement sur les tentatives d'innovation. Par contre, s'il pouvaient trouver dans le milieu des personnes qualifiées et si, de surcroît, l'environnement pouvait leur fournir une série de services en matière de gestion ou de banque de données, cela accroîtrait incontestablement leurs chances de réussite. C'est précisément ce que devraient permettre les nombreux projets dont l'axe principal d'activité est la formation et, plus particulièrement encore, ceux qui visent explicitement l'utilisation des technologies nouvelles.

Mais au delà de cette formation finalisée et compte tenu du niveau auquel se trouve la population du bassin minier, des actions éducatives à très large spectre se justifient. Seules des actions collectives permettent une hausse générale du niveau éducatif et culturel; seules elles peuvent créer les conditions propices à l'émergence de l'esprit d'initiative et de participation, seules elles peuvent susciter des émules aux agents actuels de développement.

Enfin, l'intégration se manifeste aussi dans la volonté qu'ont manifestée les partenaires de créer une réelle structure porteuse du programme de développement local intégré. L'existence de celle-ci conditionne d'ailleurs largement la viabilité de ce programme.

2. Les conditions de viabilité du programme

On ne reviendra pas sur les besoins que tend à satisfaire ce programme. Ce n'est, bien sûr, pas parce qu'un programme couvre des besoins très larges et très importants qu'il a l'assurance de pouvoir vivre et se développer. Tout au plus est-il légitimé par son utilité sociale et permet-il d'interpeler les pouvoirs publics, les multiples administrations, institutions et associations chargées de la couverture de ces besoins. En outre, dans la mesure où il articule les ressources de chacun et coordonne les activités, il accroît l'efficacité des porteurs de projets, supprime les gaspillages et permet l'intervention conjuguée des différents Fonds européens.

Le programme n'est cependant pas une panacée et l'on ne peut, dans le cadre de cette étude, donner l'illusion qu'à lui seul il résoudra les problèmes de la reconversion du bassin minier. Il ne peut même pas prétendre prendre en compte tous les besoins de la zone d'Etude. Si telle était son ambition, il devrait être complété par des programmes plus vastes, et beaucoup plus coûteux. A cet égard, il est de bon augure de voir mise en chantier une vaste étude menée par l'Agence de Développement de l'Education Permanente avec l'appui de la Région Nord Pas-de-Calais et de la Commission des Communautés européennes.

Si le programme de développement local intégré que nous présentons n'est pas une panacée, il peut néanmoins contribuer à la solution de certains problèmes, et ce d'autant plus qu'il s'inscrit parfaitement dans la logique du pôle de conversion que constitue aujourd'hui le Bassin minier. Il

pourra notamment bénéficier des crédits substantiels que l'Etat et la Région ont décidé d'affecter:

- au développement de la formation continue;
- à la création d'activités nouvelles;
- aux actions visant à l'amélioration des conditions de vie, notamment par la réhabilitation des friches industrielles et l'amélioration de l'habitat minier;
- au plan régional.

Il pourra également tirer profit des "prêts participatifs amplifiés", des assouplissements de la procédure d'octroi des aides, des primes à la création d'emplois, des augmentations de subvention pour les entreprises qui accueillent des jeunes sous contrat "Emploi-Formation", tous avantages qui viennent compléter l'arsenal des mesures visant à faire du Bassin minier un vrai pôle de reconversion.

Par ailleurs, le programme peut donner naissance à une dynamisation nouvelle. Des projets nouveaux ont d'ores et déjà vu le jour depuis que l'équipe de recherche s'est mise au travail. C'est ainsi qu'un projet "habitat" pourrait très rapidement être intégré au programme. Il le serait sans doute déjà s'il ne s'était heurté à quelques réticences politiques que pourrait s'efforcer de lever la structure de coordination une fois constituée. Ce n'est pas le lieu de développer ici tous les projets actuellement en gestation, mais il est important de souligner le fait, car il témoigne d'un dynamisme nouveau, dynamisme qui risque de retomber si des suites - même partielles - ne sont pas rapidement données au travail de recherche.

En dépit de son utilité évidente et de la dynamique qu'il contribue à créer, le programme de développement local intégré ne se réalisera que sous certaines conditions.

la première c'est qu'il soit soutenu politiquement et socialement sur le plan régional et sur le plan local. La conjoncture est plutôt favorable depuis que fut votée la loi sur la décentralisation. En effet, celle-ci accroît considérablement le pouvoir des Régions et incite les mairies à prendre plus de place dans la vie économique locale. Un certain nombre de mesures réglementaires et financières existent déjà qui favorisent le développement local. Mais les mesures administratives et légales ne sont rien sans l'action conjuguée des responsables et des agents de développement. C'est pourquoi, un temps très important de l'équipe de recherche a été consacré à leur information et à leur intérêt à l'étude. Mieux, on s'est efforcé d'obtenir leur participation effective et on y a réussi: que ce soit dans l'élaboration de la "grille communale" ou dans le rassemblement et le traitement des données statistiques, dans la participation aux commissions de travail ou au groupe de pilotage, dans l'étude des conditions de financement des actions ou dans les discussions qui ont entouré le projet de création d'une structure porteuse du programme, tous les responsables locaux et leurs adjoints - que nous remercions par ailleurs - ont fait preuve d'une volonté de dépasser les clivages et de soutenir un programme qui ne soit pas seulement la somme des projets particuliers.

La deuxième condition de viabilité réside dans la découverte des personnes ressources, capables de porter le programme et d'occuper les postes prévus par les divers projets. Le milieu devra donc, s'il veut vivre, secréter de nouveaux agents de développement. Et cela - on l'a vu - ne se fera pas sans un effort de formation en profondeur. Les nombreux projets qui ont pris la formation comme axe de développement concourent à créer des conditions favorables pour l'avenir.

La troisième condition de viabilité du programme, c'est évidemment sa rentabilité. On a vu que plusieurs projets à vocation économique pouvaient effectivement devenir pleinement autonomes au bout de deux ou trois ans. Mais, dans le domaine de l'économie sociale, tous les projets ne peuvent être appréciés selon les mêmes critères économiques et financiers. La viabilité s'apprécie également en termes de rentabilité sociale, de maintien et de développement de l'emploi, d'amélioration des conditions de vie et de santé. Sans pouvoir faire une démonstration absolue de la rentabilité sociale de tous les projets repris dans le programme - les instruments de mesure font encore largement défaut dans ce domaine - il est néanmoins possible d'évoquer les créneaux éventuels de financement. C'est ce que nous avons essayé de faire dans les fiches synthétiques qui suivent la présentation de chaque projet et dans la fiche récapitulative qu'on trouvera à la fin de cette conclusion.

La quatrième condition de viabilité réside dans l'aide matérielle que doit recevoir le programme dans sa phase de démarrage. Or, sur ce plan, nous avons rappelé les espoirs que suscite la conjoncture actuelle: loi de décentralisation, intégration au pôle de conversion, mesures d'accompagnement des plans "formation-emplois", etc... En outre, des démarches ont été entreprises par les porteurs de projet auprès de nombreuses autorités et administrations pouvant dégager des moyens dans des secteurs précis. Ces démarches sont exposées à la fin des projets sous la rubrique "financeurs potentiels" ou, dans le plan de financement. Elles ont souvent reçu un accueil favorable. Mais cet accueil pourrait être considérablement renforcé si les Fonds européens prenaient en considération cette étude et manifestaient concrètement leur intérêt pour le programme de développement local intégré ou pour l'un ou l'autre des projets figurant dans ce programme. C'est pourquoi en terminant cette étude, nous proposons un calendrier d'opérationnalisation.

3. Propositions pour une opérationnalisation du programme

Comme on l'a suggéré à maintes reprises, l'idéal voudrait que l'on puisse dès septembre prochain prévoir la mise en oeuvre du programme de développement local intégré pour 1985, en fixer les étapes de réalisation et en désigner les partenaires. Mais si pour des raisons techniques, il apparaissait impossible de commencer en janvier 1985, il serait souhaitable qu'au moins quelques projets parmi les plus élaborés soient retenus et mis en oeuvre à titre expérimental. Cela créerait un "choc salutaire" dans la région: responsables et agents de développement locaux obtiendraient ainsi la preuve tangible que leur travail commence à porter ses fruits; le processus de dynamisation du tissu social engendré par la recherche serait amplifié et la motivation des populations continuerait à se développer.

Pour sa part, l'équipe de recherche se tient prête à fournir tous les compléments d'information jugés utiles et même à apporter des compléments à l'étude si cela s'avérait nécessaire. Elle propose:

- 1) dès septembre 1984, une ou deux réunions de travail avec les responsables des Fonds européens et éventuellement avec des représentants d'autres équipes ayant mené le même type de recherche. Le présent travail pourrait constituer le matériau de base, mais l'objectif principal serait d'étudier les conditions concrètes de son opérationnalisation.
- 2) Si un accord de principe, ou à tout le moins un grand intérêt, devait se dégager de ces réunions, l'équipe pourrait dans un bref délai de quinze jours étudier avec quelques spécialistes de la Communauté, les créneaux de financement européens auxquels le programme pourrait avoir accès. En effet, la diversité des actions peut entraîner l'intervention conjointe du FSE, du FEDER et du FEOGA. Encore faut-il préciser dans quelles proportions et sur quelle ligne de crédit.
- 3) Parallèlement à ce travail, l'équipe se propose d'organiser au cours du dernier trimestre de l'année une série de réunions dans le Bassin minier. Celles-ci auront pour but de diffuser les résultats de la recherche et d'informer les mairies et leurs administrés de l'état d'avancement du programme. La présence d'un fonctionnaire européen à ces séances de travail ne ferait que renforcer l'image de marque de la Commission. Ces démarches contribueront à maintenir et à développer l'espoir suscité par la recherche et donc à forger l'avenir.

PLAN FINANCIER DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE (en francs français)

BUDGET	PROJETS (porteurs)	COMMUNES							ASSOCIATIONS					TOTAL	
		HARNES	PONT A VENDIN	SALLAMIN NES	MERICOURT 1 2	AVION	FOUQUIERES LEZ LENS	LOOS EN GHELLE	GRUPE D' AGRICULTEURS	P.E.C	I.I C.G.L	C.U.E.E.P ADMOFO	GRUPE D'ARTISANS		
I - DEPENSES															
	. Formation	1 469 540	1 141 350	1 479 320	178 532	282 640	387 640	335 280	187 800	23 800	353 000	277 340	8 018 400	318 100	14 452 742
	. Investissements	18 750 000	17 242 000	14 321 512		132 500	1 094 279	1 600 000		446 000	1 500 000			2 383 300	57 469 591
	TOTAL	20 219 540	18 383 350	15 800 832	178 532	425 140	1 481 919	1 935 280	187 800	469 800	1 853 000	277 340	8 018 400	2 701 400	71 922 333
	ECHELONNEMENT	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans	2 ans	3 ans	3 ans	
II - FINANCEMENT															
	. Etat Français	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
	. Conseil Régional	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
	. Conseil Général du Pas de Calais	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X			
	. Communes	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		
	. Fonds propres ou chiffre d'Affaires		X		X		X	X			X				
	. Fonds Social Européen	734 770	570 675	739 660	89 266	141 320	193 820	167 640	93 900	11 900	176 500	138 670	4 009 200	159 050	7 275 471
	. F.E.D.F.R	9 375 000	8 241 000	7 160 756		66 250	547 140	1 000 000			750 000			1 191 640	28 734 796
	. F.F.O.G.A									221 000					223 000
	. autres														

X : COFINANCEURS

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau I.	Poids des jeunes dans la population totale	12
Tableau II.	Taux d'activités par sexe - 1975	13
Tableau III.	Taux d'activités par sexe - 1982	14
Tableau IV.	D.E.F.M. Catégorie 1 - Axe et sexe - déc. 1983	15
Tableau V.	D.E.F.M. Catégorie 1 - Selon le niveau de formation, l'âge, le sexe - déc. 1983	17
Tableau VI.	D.E.F.M., Catégorie 1 - Qualification - déc. 1983	18
Tableau VII.	Zones d'activités légères et zones artisanales	22
Tableau VIII.	Effectifs salariés par secteur de la zone et poids de la zone par rapport au Bassin Lens-Hénin	24
Tableau IX.	Pourcentage d'emplois masculins/féminins	25
Tableau X.	Evolution du nombre d'établissements de 1976 à 1982	25
Tableau XI.	Répartition des établissements industriels et commerciaux par taille - 1982	26
Tableau XII.	Répartition des exploitations agricoles par taille	28
Tableau XIII.	Répartition des associations par activités	30
Tableau XIV.	Répartition des associations par année de création	31
Tableau XV.	Répartition des associations par fréquence d'activités	32
Tableau XVI.	Répartition des publics des associations par activités	33
Tableau XVII.	Répartition du nombre d'adhérents par activités	34
Tableau XVIII.	Répartition des animateurs et de leur formation par activité	35
Tableau XIX.	Répartition des sièges sociaux des associations par activité	35
Tableau XX.	Répartition des locaux utilisés par activités	36
Tableau XXI.	Offre de formation professionnelle initiale dans la zone d'Etude	38
Tableau XXII.	Offre de formation professionnelle initiale sur les deux districts de Lens et d'Hénin Beaumont, répartition par groupes de formation et diplômes préparés	39
Tableau XXIII.	Les organismes de formation continue	40
Tableau XXIV.	Offre de formation (Groupe et niveaux de formation)	41
Tableau XXV.	Inscriptions par secteur et par organisme de formation	45
Tableau XXVI.	Répartition de la population des 15 ans et plus du Bassin d'Emploi de Lens, par sexe, âge et niveau de formation	46

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT PROPOS	3
INTRODUCTION GENERALE	5
1. Objectifs et champ de l'étude	5
2. La démarche	6
3. Les phases et le plan de la recherche	9
PREMIERE PARTIE: LA ZONE D'ETUDE	10
CHAPITRE I. - Le tissu humain	11
1. L'évolution démographique	11
2. La population active	13
3. Le marché de l'emploi	14
4. L'habitat	19
CHAPITRE II. - Le tissu économique	22
1. Le paysage industriel et les réseaux de communication	22
2. La population active au lieu de travail dans les secteurs industriels et commerciaux (ASSEDIC)	24
3. Les établissements privés des secteurs industriels et commerciaux	25
4. Les houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC)	27
5. Le secteur public	27
6. Le secteur agricole	27
CHAPITRE III. - Le tissu socio-culturel et formation	29
1. La vie associative	29
2. La formation	37
IIe PARTIE - LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	48
I. Le projet de création d'un pôle attractif et d'une zone de loisirs	50
II. Création d'une zone d'activité avec reconquête de sites dégradés et délaissés	56
III. Conseil de développement de la vie associative	61
IV. Projet de l'Instance Intercommunale de Coordination Gerontologique	71
V. Projet de création d'un centre de loisirs permanent	76
VI. Projet d'aménagement d'un centre socio-culturel	80
VII. Montée collective en qualification et technologies nouvelles	89
VIII. Projet d'équipement informatique et télématique	96

IX. Informatique et télématique collective urbaine	102
X. Projet de développement du centre d'initiation à l'informatique	108
XI. Projet d'un groupe d'agriculteurs pour la création d'un lieu de vente au détail	111
XII. Apport de technologies nouvelles au monde rural	114
XIII. Projet de création d'une société d'installation de chauffage, ventilation, climatisation et sanitaire	118
CONCLUSIONS GENERALES	121
LISTE DES TABLEAUX	128
TABLE DES MATIERES	129

BON DE COMMANDE
à renvoyer à

CAHIERS D'ETUDES DU CUEEP

C.U.E.E.P.

11 rue Angellier - 59046 LILLE CEDEX (tél.: 20/52.54.24)

No.	F.F.	Nombre d'exemplaires
1. L'éducation populaire en Grèce Essai d'évaluation, janvier 1984	70	<input type="text"/>
2. Un programme de développement local intégré dans le Bassin minier du Pas-de-Calais, juin 1984	70	<input type="text"/>
Abonnement valable pour six livraisons, prenant cours à partir du no.	300	<input type="text"/>

Veillez préciser:

- votre nom et adresse complète
- le numéro à partir duquel vous souhaitez voir prendre cours votre abonnement.

Veillez joindre à votre commande, un chèque libellé au nom du CUEEP.

Par commande groupée de six exemplaires au moins, le prix est de 300 FF

C.U.E.E.P. : Centre Université. Economie d'Education Permanente.
U.S.T.L. : Université des Sciences et Techniques de Lille.

Toute correspondance est à envoyer aux : Cahiers d'études du C.U.É.E.P.
9 et 11 rue Angellier 59046 Lille Cedex Tél. : 20 52 54 24